

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

COM(94) 319 final

Bruxelles, le 14.09.1994

COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU CONSEIL

AU PARLEMENT EUROPEEN, AU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL

ET AU COMITE DES REGIONS

UNE POLITIQUE DE COMPETITIVITE INDUSTRIELLE POUR L'UNION EUROPEENNE

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

1. Le rétablissement de la croissance et la consolidation de la reprise ne peuvent se développer dans l'Union européenne que sur la base d'une industrie compétitive, performante et innovante.

L'Union doit demeurer un site de production et d'investissement attractif.

La Commission a, dans son Livre Blanc "*Croissance, compétitivité, emploi*" qualifié par le Conseil européen de point de référence pour l'action de l'Union européenne et de ses Etats membres, recommandé une approche du développement industriel fondée sur la recherche de la compétitivité globale.

Cette approche a pour objectif le renforcement des positions de l'Union sur les marchés d'avenir, porteurs d'emplois et de valeur ajoutée.

2. L'industrie européenne a considérablement amélioré sa compétitivité au cours des dernières années, tant en termes commerciaux que dans des domaines tels que l'effort de recherche et la structure financière des entreprises.

Mais, au moment où elle est engagée dans un effort de restructuration et d'innovation sans précédent, elle est confrontée à:

- une concurrence internationale de plus en plus vive;
- des changements importants dans les conditions de la compétition industrielle, notamment sous l'effet de l'émergence de la société de l'information, et des incertitudes sur l'environnement dans lequel elle doit se développer;
- des adaptations industrielles nécessaires des régions en retard de développement;
- l'insuffisance des grands réseaux européens (télécommunications, énergie, transport, etc.) pour tirer tous les bénéfices du grand marché certes plus intégré, mais demeurant caractérisé par de fortes diversités et par un fonctionnement encore insatisfaisant;
- des innovations technologiques dont la combinaison (informatique, biotechnologies, nouveaux matériaux) conduit à une croissance de l'investissement immatériel (formation, recherche, brevets, etc.) plus rapide que celle de l'investissement physique.

3. Le Traité sur l'Union européenne appelle la Communauté et ses Etats membres à veiller, dans le respect du principe de subsidiarité, à ce que les conditions nécessaires à la compétitivité de l'industrie de la Communauté soient assurées. La Commission estime que cet objectif doit être poursuivi de façon vigoureuse et dynamique pour créer et attirer de nouveaux emplois en Europe.

S'il appartient en premier lieu aux entreprises d'assurer leur compétitivité sur le marché, les pouvoirs publics doivent quant à eux mettre en cohérence l'ensemble des actions qui peuvent exercer une influence positive sur l'efficacité industrielle.

4. La Commission présente à cette fin "Une Politique de compétitivité industrielle pour l'Union européenne", fondée sur les principes de "Politique industrielle dans un environnement ouvert et concurrentiel" adoptés en 1990 et reposant sur quatre priorités: la promotion de l'investissement immatériel, le développement de la coopération industrielle, le renforcement de la concurrence et la modernisation du rôle industriel des pouvoirs publics.

La Commission a identifié les actions correspondant à ces priorités et entend s'engager immédiatement dans la réalisation de celles qui relèvent directement de ses compétences.

Elle a déjà formulé certaines de ses propositions dans la communication "Vers la société de l'information en Europe: un plan d'action" établie à la suite du rapport de mai 1994 "L'Europe et la société de l'information planétaire" du groupe à haut niveau présidé par M. Bangemann.

Elle propose à l'ensemble des parties prenantes d'agir de façon concertée pour assurer des effets rapides à toutes les initiatives nécessaires, qui s'articulent autour des lignes directrices et dispositions opérationnelles suivantes:

Promotion de l'investissement immatériel:

La Commission:

- accordera une priorité accrue à l'investissement immatériel dans l'ensemble des politiques qui contribuent au soutien à l'investissement et fera figurer l'amélioration de la formation professionnelle et la promotion des ressources humaines au premier rang des objectifs poursuivis, dans le respect de la subsidiarité;
- assurera, comme elle l'a engagé avec le 4ème programme cadre de recherche et développement communautaire (1994-98) [PCRD], une meilleure prise en compte des besoins du marché dans la politique de recherche, notamment en poursuivant le renforcement de la concertation avec les opérateurs;
- développera une approche intégrée pour la mise en valeur de la propriété intellectuelle.

Développement de la coopération industrielle

La Commission:

- identifiera les obstacles à la coopération industrielle à l'intérieur de l'Union et avec l'extérieur, prendra les mesures nécessaires pour la faciliter, et veillera à ce que les entreprises puissent accéder plus aisément aux informations et à l'assistance qui peuvent contribuer à leurs initiatives;
- soutiendra l'organisation de "Tables Rondes Industrielles" permettant d'identifier et d'exploiter les intérêts mutuels entre l'industrie européenne et ses partenaires;
- proposera le développement de mécanismes de soutien, en explorant des solutions du type de celles des garanties partielles d'investissement, et d'une expertise technique appropriée pour assister les opérations présentant un intérêt communautaire;
- présentera des propositions spécifiques en ce qui concerne la coopération industrielle avec certains partenaires de l'Union, tels que les pays d'Europe Centrale et Orientale, les pays d'Amérique Latine et du bassin méditerranéen avec lesquels existent des relations traditionnelles, et certains pays d'Asie.
- veillera à ce que les instruments dont elle dispose soient utilisés de façon conjointe et étroitement coordonnée en faveur de la coopération industrielle.

Renforcement de la concurrence

La Commission:

- renforcera la politique visant à réduire les aides publiques en tenant compte des déséquilibres régionaux, en traitant à bref délai, des adaptations possibles du mécanisme de contrôle des aides. Elle entend également alléger les mécanismes de contrôle des cas de moindre importance;
- réexaminera les critères d'appréciation des aides et simplifiera les règles en refondant certains textes et en facilitant les possibilités d'observations des tiers concurrents;

- améliorera la cohérence entre les règles applicables aux aides d'état et les modalités des financements communautaires autres que structurels;
- poursuivra la résolution des problèmes encore ouverts à la fin de l'Uruguay Round;
- accordera la priorité à la lutte contre la fraude, en particulier en ce qui concerne l'origine des produits;
- présentera des propositions pour le développement de règles de concurrence internationales;
- mettra en place une banque de données sur les obstacles au bon fonctionnement des marchés et un "*Industrial Assessment Mechanism*" permettant d'identifier les problèmes industriels rencontrés par les entreprises européennes sur les marchés tiers;
- poursuivra l'amélioration de la structure du tarif douanier commun afin de mieux prendre en compte les intérêts industriels des producteurs et des utilisateurs;
- engagera un examen portant sur les possibilités d'application des instruments de politique commerciale aux services et sur la coordination des systèmes de promotion des exportations;
- poursuivra très activement l'élimination des distorsions de concurrence sur le plan interne et international.

Modernisation du rôle industriel des pouvoirs publics

La Commission:

- appuiera les travaux du groupe sur la simplification législative et administrative créé à la demande du Conseil européen, et poursuivra ses efforts pour alléger systématiquement les procédures en améliorant leur transparence;
 - examinera les possibilités offertes par le Traité pour éliminer les disparités législatives, administratives ou réglementaires qui posent problème aux entreprises;
 - exploitera les possibilités offertes par les instruments communautaires, et en particulier par les Fonds structurels, pour faciliter le développement d'activités industrielles compétitives dans l'Union, s'appuyant sur les spécificités régionales;
 - encouragera la coopération administrative entre les Etats membres et la Commission pour résoudre les difficultés rencontrées par les entreprises pour tirer parti de leur droit au fonctionnement effectif du marché intérieur;
 - examinera la façon d'améliorer les structures décisionnelles en s'inspirant des expériences existant dans l'Union et chez ses partenaires.
5. La Commission prendra, conformément au Traité, toute initiative utile pour promouvoir la coordination des actions nationales et communautaires visant au renforcement de la compétitivité industrielle.

Priorités d'actions pour une politique de compétitivité pour l'Union européenne	
1. Promouvoir l'investissement immatériel	
Objectifs	Actions
➤ adapter la formation professionnelle aux besoins ➤ favoriser une implication accrue des partenaires sociaux dans la recherche de nouvelles formes d'organisations du travail ➤ faciliter l'émergence de nouveaux marchés, de nouveaux modes de formation et de productions de qualité totale ➤ exploiter l'intelligence économique ➤ renforcer la capacité à anticiper l'évolution des technologies et des marchés ➤ assurer le développement et la mise en valeur des efforts de R&D ➤ favoriser un développement industriel durable	• <i>promotion de l'investissement immatériel dans les soutiens généraux à l'investissement: examen des possibilités de mieux prendre en compte les actifs immatériels, notamment sur le plan fiscal</i> • <i>renforcement de l'effort de recherche:</i> • <i>en poursuivant la meilleure prise en compte des besoins du marché dans la politique de RDT</i> • <i>en modernisant les approches pour rendre plus efficaces des retombées industrielles de la recherche</i> • <i>en facilitant la création de consortia d'entreprises européennes</i> • <i>promotion de la qualité</i> • <i>meilleure intégration des actions de formation professionnelle dans les autres politiques</i> • <i>mise en place d'un environnement juridique favorable à la recherche</i> • <i>développement des technologies propres et incitations économiques</i> • <i>mise en place de nouvelles formes d'organisation du travail, et amélioration de l'environnement fiscal, notamment pour les PME</i> • <i>renforcement du dialogue social</i> • <i>utilisation rationnelle des statistiques</i>

Priorités d'actions pour une politique de compétitivité pour l'Union européenne	
2. Développer la coopération industrielle	
Objectifs	Actions
➤ renforcer la présence de l'industrie de l'Union européenne sur les marchés géographiques en forte croissance ➤ mieux prendre en compte les situations industrielles des partenaires de l'Union européenne ➤ favoriser les initiatives privées de coopération d'intérêt communautaire ➤ faciliter les transferts interentreprises d'expérience et de savoir-faire, notamment au bénéfice des PME	<i>a. d'une façon horizontale:</i> • identification et élimination des obstacles juridiques et fiscaux à la coopération industrielle • développement d'outils de coopération industrielle, en s'inspirant de l'expérience du BC-Net • soutien au développement d'initiatives transnationales axées sur les marchés porteurs en utilisant les Fonds structurels • "Tables Rondes Industrielles" • recours au groupe des Directeurs Généraux de l'industrie pour faciliter les opérations de coopération industrielle et la recherche d'informations et de partenaires • développement d'une approche juridique cohérente pour une promotion commune efficace de l'investissement européen à l'étranger <i>b. Pays d'Europe centrale et orientale</i> • exploration de solutions du type de celles de garantie partielle d'investissement • soutien à la normalisation et à la certification • expertise dans l'ingénierie financière internationale et de compensation • soutien au développement du potentiel énergétique <i>c. Pays d'Amérique Latine et bassin méditerranéen</i> • renforcement de la coopération technologique • participation au 4ème PCRD et aux développements de la "société de l'information" • création de réseaux d'entreprises <i>d. Pays d'Asie</i> • programmes de coopération • actions de coopération scientifique et technologique • actions de formation et de diffusion des techniques

Priorités d'actions pour une politique de compétitivité pour l'Union européenne	
3. Assurer une concurrence équitable	
Objectifs	Actions
<i>sur le plan externe</i> ➤ prendre en compte la multiplication des alliances stratégiques ➤ identifier les obstacles à la croissance des exportations et des investissements ➤ mettre fin aux accords bilatéraux discriminatoires ➤ étudier l'établissement de règles multilatérales visant à réduire les distorsions de la concurrence dues aux entreprises elles-mêmes ➤ mieux valoriser le potentiel commercial des régions avec laquelle l'Union européenne entretient des relations étroites pour des raisons historiques et culturelles <i>sur le plan interne:</i> ➤ définir une approche cohérente pour renforcer le fonctionnement concurrentiel et l'ouverture des marchés ➤ renforcer les disciplines internes à l'Union ➤ renforcer la cohérence entre la politique de concurrence et les autres politiques	<i>Marchés extérieurs:</i> • poursuite de la résolution des problèmes non complètement traités à la fin de l'Uruguay round • lutte efficace contre la fraude • développement et application effective de règles de concurrence internationales • prise en compte des intérêts industriels de l'Union européenne à la fois en tant qu'exportateur et importateur • mise en place d'un "Industrial Assessment Mechanism" • poursuite de l'amélioration de la structure du tarif douanier commun pour mieux prendre en compte les intérêts industriels des producteurs et des utilisateurs • banque de données sur les obstacles au bon fonctionnement des marchés • amélioration en vue de les rendre plus efficaces et plus opérationnels des instruments de politique commerciale • réflexion sur l'application des instruments de politique et de défense commerciale aux services • coordination entre la promotion des exportations et investissements et les autres politiques <i>Marché intérieur:</i> • poursuite de la diminution des aides publiques en tenant compte des déséquilibres régionaux • traitement, à bref délai, des adaptations possibles du mécanisme de contrôle des aides • réexamen des critères d'acceptation des aides • amélioration de la cohérence entre les politiques structurelles et de contrôle des aides d'Etat • amélioration de la cohérence entre les règles applicables aux aides d'Etat et les modalités des financements communautaires au titre de politiques autres que structurelles • renforcement du marché intérieur (gaz, électricité, télécommunications)

Priorités d'actions pour une politique de compétitivité pour l'Union européenne

4. Moderniser l'intervention publique

Objectifs	Actions
➤ assurer le bon fonctionnement du marché intérieur ➤ renforcer la coopération administrative entre les Etats membres et la Commission ➤ simplifier les mécanismes publics influençant la compétitivité industrielle ➤ poursuivre la déréglementation et la simplification administrative ➤ moderniser les administrations publiques ➤ améliorer la concertation avec les opérateurs sur les questions touchant à la performance industrielle ➤ rapprocher les structures administratives en charge de la recherche et de l'industrie ➤ réduire des coûts liés aux réglementations	• <i>poursuite des processus de déréglementation (en examinant par exemple l'opportunité du recours aux Articles 101 et 102 du Traité)</i> • <i>re-définition des objectifs du service public</i> • <i>utilisation des fonds structurels pour accompagner les mutations industrielles et pour faciliter le développement de "grappes" d'activités compétitives</i> • <i>développement du partenariat "grandes entreprises/PME"</i> • <i>allègement des procédures et amélioration de leur transparence (contribution aux travaux du groupe sur la simplification administrative et législative)</i> • <i>accélération de la mise en place des réseaux télématiques transeuropéens entre administrations</i> • <i>utilisation des instruments communautaires pour soutenir des projets de coopération industrielle d'intérêt communautaire</i> • <i>examen de la façon d'améliorer les structures décisionnelles</i>

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS	1
INTRODUCTION	9
A. L'objectif.....	9
B. L'acquis	10
C. Les nouveaux défis.....	11
D. La recherche de nouveaux emplois	13
I. LA COMPÉTITIVITÉ INDUSTRIELLE DE L'UNION EUROPÉENNE	15
A. Renforcer la compétitivité de l'Union européenne dans l'économie globale.....	15
1. <i>La situation compétitive de l'industrie européenne</i>	<i>16</i>
2. <i>Le savoir et les ressources humaines.....</i>	<i>18</i>
3. <i>Le développement des réseaux transeuropéens et l'amélioration de l'organisation productive</i>	<i>18</i>
4. <i>Compétitivité industrielle et cohésion économique et sociale.....</i>	<i>20</i>
5. <i>L'expérience scientifique et technologique.....</i>	<i>20</i>
B. Privilégier les marchés porteurs	22
1. <i>Le potentiel industriel de l'Union européenne sur les marchés porteurs</i>	<i>22</i>
a) <i>Forces et faiblesses de l'Union européenne sur les marchés globaux.....</i>	<i>22</i>
b) <i>Les axes de la croissance: quelques exemples</i>	<i>22</i>
2. <i>L'exploitation de la tradition industrielle de l'Union européenne</i>	<i>24</i>
a) <i>Les conditions de compétitivité sur les marchés arrivés à maturité</i>	<i>24</i>
b) <i>La valorisation du tissu industriel traditionnel</i>	<i>25</i>
II. LES PRIORITÉS D'ACTION.....	26
A. Promouvoir l'investissement immatériel.....	26
B. Développer la coopération industrielle	28
C. Assurer une concurrence équitable.....	32
D. Moderniser le rôle des pouvoirs publics	37

INTRODUCTION

A. L'objectif

A la veille de l'an 2000, l'industrie européenne est engagée dans un effort de restructuration et d'innovation sans précédent pour améliorer sa compétitivité sur le marché mondial. Elle est confrontée au même moment à :

- une concurrence internationale de plus en plus vive;
- une récession économique plus longue que prévue dans un contexte où la reprise attendue de la croissance ne sera pas pour autant un facteur décisif de création d'emplois;
- des innovations technologiques dont la combinaison (informatique, biotechnologie, nouveaux matériaux) conduit à une croissance de l'investissement immatériel (recherche, brevets, formation, logiciel, etc.) plus rapide que celle de l'investissement physique;
- l'insuffisance de grands réseaux européens pour tirer tous les bénéfices de la révolution en cours des télécommunications et de l'information et des possibilités d'amélioration des transports et de la circulation de l'énergie, dans un grand marché certes plus intégré, mais demeurant caractérisé par de fortes diversités et par un fonctionnement encore insatisfaisant;
- la nécessité de favoriser les adaptations industrielles des régions en retard de développement.

Dans une économie devenue globale, où les secteurs d'activité sont interdépendants, la double pression de l'impératif d'innovation et de la lutte contre le chômage impose une remise en cause des formes classiques d'organisation du travail, de la production et de l'innovation, ainsi que des modes de gestion et d'intervention des entreprises et des pouvoirs publics.

La communication adoptée par la Commission en 1990 sur "La politique industrielle dans un environnement ouvert et concurrentiel", dont les conclusions avaient été intégralement approuvées par le Conseil, avait défini les principes de base d'une politique industrielle communautaire.

Le Traité sur l'Union européenne a consacré ces principes dans son titre "Industrie".

Le Livre Blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi a précisé, notamment dans son chapitre "Vers la compétitivité globale", les orientations sur la base desquels ces principes pourraient être mis en application.

L'objectif et la valeur ajoutée de la présente communication sont, en se fondant sur ces acquis, d'identifier et de proposer les actions permettant de renforcer concrètement la compétitivité industrielle de l'Union en tenant compte :

- des nouveaux défis auxquels elle est confrontée;
- de la nécessité de créer et d'attirer de nouveaux emplois en Europe;
- du fait que la compétitivité n'est pas un but en soi mais un moyen essentiel pour améliorer les conditions de vie des populations.

B. L'acquis

La communication de 1990 de la Commission sur *“La politique industrielle dans un environnement ouvert et concurrentiel”* a facilité une nouvelle approche de la politique industrielle:

- établissant clairement la répartition des responsabilités entre les entreprises, qui se trouvent naturellement en première ligne, et les pouvoirs publics, dont le rôle est avant tout de créer un environnement favorable et dynamique pour le développement industriel;
- renonçant aux approches sectorielles défensives et protectionnistes trop souvent suivies dans le passé.

Cette communication a permis de:

- réunir un consensus sur une politique adaptée à la globalisation des marchés et à la mondialisation des problèmes industriels,
- distinguer la problématique européenne des différentes approches nationales qui, jusque là, avaient été trop artificiellement conflictuelles,
- dégager un concept moderne de politique industrielle reposant sur la complémentarité nécessaire des différentes politiques qui ont une influence sur l'industrie: commerce international, concurrence, marché intérieur, protection de l'environnement, recherche et développement, réseaux, cohésion économique et sociale, PME;

L'existence d'un environnement macro-économique stable et prévisible demeure naturellement une condition nécessaire au renforcement de la compétitivité industrielle.

Ces principes de base ont été appliqués avec succès dans différentes initiatives industrielles prises par la Commission depuis 1990, en particulier dans le cas:

- de l'industrie automobile, pour laquelle un équilibre a été recherché pour assurer le renforcement de la compétitivité européenne dans le délai de transition établi par l'arrangement conclu avec le Japon;
- des industries maritimes, où l'ensemble des parties intéressées définissent, dans le cadre d'un large forum, les solutions qui conviennent à l'avenir des entreprises;
- des biotechnologies, pour lesquelles l'objectif poursuivi afin d'assurer leur développement est de rendre l'espace communautaire aussi attractif que celui des pays concurrents, tout en respectant les besoins de la protection de la santé et de l'environnement.

La Commission continue à s'inspirer de cette approche horizontale, notamment pour les deux grands chantiers nouveaux que sont:

- la société de l'information, dont la mise en place va influencer de façon déterminante l'ensemble des activités industrielles de l'Union,
- la coopération avec les pays de l'Est, qui n'est naturellement pas exclusive du renforcement de la coopération avec les autres partenaires de l'Union, et notamment les pays avec lesquels elle entretient des relations étroites pour des raisons historiques et culturelles.

Plusieurs des objectifs qui avaient été mis en exergue dans la communication de 1990 pour promouvoir la compétitivité industrielle ont été **en grande partie réalisés**:

- l'achèvement de l'espace sans frontières intérieures, dès 1993, représente le progrès le plus important accompli par l'Union pour contribuer à la compétitivité de l'industrie européenne,
- les négociations dans le cadre du GATT ont été menées à bonne fin,

- des crédits substantiels ont été dégagés en faveur des mutations industrielles dans le cadre de la politique de cohésion,
- la politique communautaire de recherche tient d'ores et déjà mieux compte des besoins du marché et des entreprises, en particulier ceux des PME, comme en témoignent les priorités de 4ème programme cadre de recherche et développement communautaire (1994-98) [PCRD],
- la mise en place des réseaux trans-européens bénéficie d'un soutien accru,
- les fondements d'une politique des ressources humaines ont été établis.

Le consensus autour des principes de la communication de 1990 a permis l'insertion dans le Traité sur l'Union européenne des moyens légaux pour mettre en oeuvre la politique industrielle définie, en conformité avec le principe de subsidiarité, comme une **obligation générale et partagée pour la Communauté et les Etats Membres "d'assurer le renforcement de la compétitivité de l'industrie"** (article 3 du Traité) et **"de veiller à ce que les conditions nécessaires à la compétitivité de l'industrie de la Communauté soient assurées"** (article 130, paragraphe 1 du Traité).

Il appartient d'abord aux Etats membres et aux collectivités décentralisées de promouvoir la compétitivité de l'industrie dans le respect et par la voie d'un système de marchés ouverts et concurrentiels.

L'article 130 paragraphe 2 précise cependant que pour la réalisation de ces objectifs, les Etats Membres *"se consultent mutuellement en liaison avec la Commission, et pour autant que de besoin, coordonnent leurs actions"*. La Commission se voit consacrer la mission particulière de *"prendre toute initiative utile pour promouvoir cette coordination"*.

En soutien des actions nationales, l'action communautaire concourt d'une façon générale à cet objectif d'amélioration de la compétitivité par des mesures horizontales à travers une série de politiques communes (recherche, cohésion, formation professionnelle, réseaux, commerce extérieur) mises en oeuvre le plus souvent à la majorité qualifiée ainsi que par la mise en oeuvre de la politique de concurrence.

Le Conseil peut également, en statuant à l'unanimité sur proposition de la Commission, *"décider de mesures spécifiques destinées à appuyer les actions menées dans les Etats membres afin de réaliser les objectifs visés"* à l'article 130, paragraphe 1 du Traité.

Dès lors, la politique de compétitivité industrielle trouve de façon cohérente ses bases juridiques dans le Titre XIII "Industrie" du Traité sur l'Union, le Titre XV (Articles 130 F et suivants) relatif à la recherche et développement technologique, le Titre VIII (Article 123) sur la politique sociale et les mutations industrielles, le Titre XIV sur la cohésion économique et sociale (Articles 130 A et B) et le Titre XII sur les réseaux transeuropéens.

C. Les nouveaux défis

La mise en oeuvre de la politique industrielle doit aujourd'hui prendre en compte un ensemble d'éléments nouveaux:

- **La persistance d'un chômage élevé:** les évolutions intervenues dans la situation économique - qui a vu succéder à la période de forte croissance de la fin des années 80 une des crises économiques les plus graves depuis les années 30 - ont généré un niveau de chômage d'une particulière gravité qui nuit à la cohésion. En outre, ce niveau élevé de chômage diminue la capacité des acteurs à accepter les changements nécessaires pour renforcer la compétitivité industrielle sur l'ensemble du territoire de l'Union.

- **Les changements du contexte international**, marqué par les bouleversements géopolitiques, une contrainte généralisée de mobilité dans tous les domaines, la conclusion de l'Uruguay Round et la mise en place d'une future Organisation Mondiale du Commerce. Il existe actuellement des signes évidents tendant à prouver que la récession mondiale du début des années 90 est en voie d'être surmontée. La reprise de la croissance, la diminution rapide des taux d'intérêt et l'augmentation graduelle des offres d'emploi ne font que confirmer cette évolution.
- **L'émergence de nouvelles technologies**, en particulier de celles liées à la société de l'information, se traduit par une dissociation de la croissance économique de la consommation de matières premières. Cela provoque un déplacement des principales sources de valeur ajoutée vers la maîtrise de "l'immatériel", qui se reflète notamment dans l'importance croissante des services et dans leur intégration progressive aux activités industrielles, et qui est qualifié par certains de "révolution de l'intelligence". Le phénomène de substitution capital-travail permis par l'essor des nouvelles technologies de production suscite en même temps une dissociation entre croissance et création d'emplois: il ne suffit plus que la croissance reprenne pour que l'emploi augmente.
- **Le développement durable et respectueux de l'environnement** impose, comme la Commission l'avait souligné dans sa communication "Compétitivité industrielle et protection de l'environnement", de considérer la qualité de l'environnement et la croissance comme interdépendantes⁽¹⁾. Pour l'industrie, la mise en oeuvre d'une politique de l'environnement globale peut contribuer à améliorer la gestion des ressources et à rallier la confiance du public tout en ouvrant de nouveaux débouchés commerciaux. Ceci est d'autant plus important que la réduction de la durée de vie de certains produits, ou les conséquences globales de leur utilisation, peuvent remettre en cause leur rentabilisation ou leur contribution à la croissance. Il convient en conséquence de veiller à mieux prendre en compte les besoins de la société dans le développement industriel.
- **L'accentuation de la concurrence** entraîne les entreprises européennes dans des efforts continus de productivité. Les entreprises de l'Union européenne sont également confrontées aux stratégies industrielles concurrentes auxquelles leur compétitivité est de plus en plus sensible en raison de l'interdépendance croissante des économies. Ceci renforce l'importance qu'il convient d'accorder au problème des délocalisations et à celui des relations entre les grandes entreprises et leurs sous-traitantes, qui sont souvent des PME. Les stratégies d'entreprises et les décisions qu'elles prennent dans la répartition internationale de leur production jouent désormais un rôle plus important dans l'évolution des échanges que les mesures classiques de politique commerciale (le commerce intra-firmes représenterait plus de 50 % des échanges entre les pays de la Triade).

En outre, l'importance des fluctuations monétaires au cours des dernières années, qui a entraîné des variations pouvant atteindre de 50 à 100 % des taux de change entre les devises des Etats de l'Union européenne, des Etats-Unis et du Japon, constitue un facteur puissant pour inciter les entreprises à rapprocher la production des marchés⁽²⁾.

(1) *Le Traité sur L'Union européenne a également renforcé les liens entre la protection de l'environnement et les autres politiques, en soulignant que "les exigences en matière de protection de l'environnement doivent être intégrées dans la définition et la mise en oeuvre des autres politiques de la Communauté" et que "dans l'élaboration de sa politique dans le domaine de l'environnement, la Communauté tient compte (...) des avantages et des charges qui peuvent résulter de l'action ou de l'absence d'action," et "du développement économique et social de la Communauté dans son ensemble", aspects d'importance primordiale pour la politique de compétitivité industrielle.*

(2) *Cfr. tableau 1 de l'annexe II*

Il appartient avant tout aux entreprises de réagir à ces changements, qui appellent également une actualisation des politiques influençant la compétitivité. Comme le souligne le Livre Blanc, les conditions pour une compétitivité durable passent en particulier par le rétablissement d'un cadre macro-économique stable permettant une croissance soutenable et créatrice d'emplois. Dans un tel environnement, les entreprises et les consommateurs peuvent opérer de façon prévisible, ce qui allège le coût des opérations économiques. L'amélioration de la coordination des politiques économiques renforcera la stabilité des taux de change. Ces politiques doivent en même temps prendre en compte l'objectif impératif de création d'emplois, l'accélération des mutations industrielles, les nouveaux débats tels que celui sur les délocalisations des activités industrielles. Ceci montre à quel point il est important pour la compétitivité de l'industrie européenne que l'Union se dote, selon le calendrier prévu par le Traité, d'une monnaie unique.

- **La nouvelle dimension du marché intérieur dont le fonctionnement effectif et efficient prend désormais le pas sur sa mise en place.**

Il ne s'agit plus seulement de doter l'Union européenne d'une législation supprimant les obstacles aux échanges mais de faire fonctionner un "marché" au sens propre du terme. Cela suppose la libéralisation des services financiers, une déréglementation soutenue de certains secteurs afin de permettre un accès effectif aux marchés, une flexibilité accrue du marché du travail, la réduction des disparités fiscales qui provoquent une fragmentation des marchés, et une franche et confiante acceptation par les Etats membres de la reconnaissance mutuelle des normes.

Le marché intérieur revêt, en outre, une nouvelle dimension par la mise en place des grands réseaux, et en particulier des infrastructures de télécommunications et de transport de l'énergie pour lesquelles l'abaissement des tarifs et la libéralisation sont des facteurs déterminants de l'amélioration de la compétitivité de l'industrie.

Le rôle des pouvoirs publics sera, à cet égard, essentiel compte tenu de leurs responsabilités en ce qui concerne l'environnement réglementaire, ainsi qu'en tant qu'investisseurs et acheteurs dans certains domaines. Les recommandations du rapport "*L'Europe et la société de l'information planétaire*", établi par le groupe à haut niveau présidé par M. Bangemann sur la "*société de l'information*" à la demande du Conseil européen, en sont une démonstration particulièrement marquante.

- **Le développement des privatisations, la recherche des modes de régulation les plus efficaces et le nouveau rôle des services publics:** dans le souci d'améliorer l'efficacité économique, la plupart des Etats Membres⁽³⁾ ont engagé des politiques de privatisation des activités industrielles, de réduction des coûts que les réglementations font peser sur l'industrie et de modernisation des services publics. Toutes les mesures qui tendent à améliorer la productivité globale de l'économie de l'Union européenne, doivent être facilitées en tenant compte des expériences et des particularités nationales.

D. La recherche de nouveaux emplois

L'augmentation substantielle du niveau de l'emploi et la consolidation de la reprise de la croissance ne peuvent se développer dans l'Union que sur la base d'une industrie performante et innovante opérant dans un cadre réglementaire efficace et d'un mode de développement

⁽³⁾ Cfr. par exemple, le Livre Blanc britannique "*Competitiveness - Helping business to win*" HMSO - May 1994

plus intensif en emplois. Il faut assurer que l'Union européenne demeure un site de production attractif pour les investissements, y compris en provenance des pays tiers. ⁽⁴⁾

En adoptant le Livre Blanc comme référence pour l'action de l'Union européenne et de ses Etats membres, le Conseil Européen a soutenu une approche du développement industriel reposant sur la compétitivité globale, facteur de croissance et d'emplois, ayant pour objectif le renforcement de la présence de l'Union européenne sur les marchés d'avenir, notamment ceux liés aux télécommunications, à l'information, aux biotechnologies, à la protection de l'environnement, aux nouveaux matériaux et à l'énergie.

Ce sont, en effet, dans les domaines impliquant de façon permanente le recours à de nouvelles technologies que les perspectives d'emploi sont les plus prometteuses, en particulier par la voie des PME, surtout si le développement industriel est accompagné par le développement des services appropriés. Le "Programme Intégré PME" récemment proposé par la Commission témoigne de l'importance de l'attention que mérite la contribution de ces entreprises à la compétitivité industrielle globale. Dans ces domaines également, les pouvoirs publics ont un rôle particulier à jouer, non seulement parce que les Etats membres et l'Union européenne sont à la fois investisseurs et clients, mais aussi parce que le marché - et en particulier la demande potentielle - dépend de leurs efforts pour promouvoir les projets pilotes, orienter les choix en matière d'infrastructure de santé, de transport, de protection de l'environnement. Sur le plan communautaire, une réorientation de certaines politiques communes apparaît indispensable - comme l'atteste la réflexion sur la société de l'information - en matière de:

- recherche qui doit prendre en considération plus en amont les besoins de l'industrie, comme cela a déjà été le cas pour la préparation du 4ème PCRD;
- formation professionnelle et au-delà éducation liée aux nouvelles technologies;
- politique commerciale commune afin d'établir des conditions de concurrence internationale réellement équitables.

Aussi la communication comporte-t-elle, en premier lieu, une **évaluation micro-économique du potentiel compétitif de l'industrie de l'Union européenne** dans le contexte d'une économie globalisée pour ces marchés porteurs qui sont une source importante d'emplois. ⁽⁵⁾

Dans sa seconde partie, sur la base de ce diagnostic, la communication définit les **4 axes fondamentaux** d'une politique de compétitivité pour l'Union européenne adaptée aux impératifs des mutations technologiques:

1. la promotion de l'investissement immatériel,
2. le développement de la coopération industrielle,
3. la mise en oeuvre d'une concurrence équitable sur le plan interne et sur le plan international,
4. la modernisation du rôle des pouvoirs publics.

⁽⁴⁾ Cfr. à ce sujet, le Rapport du gouvernement fédéral sur l'avenir du site industriel Allemagne et comment le préserver - BMWi Nr. 338.

⁽⁵⁾ L'annexe 1 donne une analyse actualisée de l'état de l'industrie européenne par rapport à la Communication de 1990, tel qu'il peut être évalué sur la base des informations disponibles les plus récentes, et en particulier du "Panorama de l'industrie communautaire" établi chaque année par la Commission en coopération avec l'ensemble des associations professionnelles.

I. LA COMPÉTITIVITÉ INDUSTRIELLE DE L'UNION EUROPÉENNE

Un bon tiers de la valeur ajoutée de l'Union européenne est généré par l'industrie, et près d'un emploi sur trois provient de l'industrie manufacturière. Il est nécessaire que l'industrie soit performante et innovante pour permettre à l'Europe de retrouver une croissance économique soutenue et de créer des emplois.

En outre, de nombreuses activités nouvelles de services sont directement dépendantes de l'activité industrielle. L'innovation et l'investissement industriels sont des véhicules essentiels du progrès vers d'autres domaines importants tels que l'éducation, la santé et la protection de l'environnement où les pouvoirs publics ont un rôle indispensable à jouer.

Assurer que l'Europe demeure un pôle attractif pour l'industrie doit par conséquent être un objectif central.

Dans le cadre du bon fonctionnement de l'économie de marché, la recherche de la compétitivité industrielle repose principalement sur les entreprises. Les pouvoirs publics, pour assumer leurs responsabilités, doivent appuyer le développement des marchés d'avenir et anticiper les ajustements plutôt que les subir.

Il convient donc de mettre en valeur les avantages de l'Union européenne à la fois pour développer sa présence sur les marchés porteurs et pour assurer les conditions les plus favorables pour la transition industrielle vers le XXIème siècle.

A. Renforcer la compétitivité de l'Union européenne dans l'économie globale

Le concept de compétitivité est complexe et fait l'objet de beaucoup de débats chez les économistes⁽⁶⁾. Il s'agit, selon la définition retenue par l'OCDE, de la capacité des entreprises, industries, régions, nations ou régions supranationales, en étant et en restant exposées à la concurrence internationale, d'assurer aux facteurs de production un revenu et un niveau d'emploi relativement élevés sur une base durable. Plus spécifiquement, à long terme, l'amélioration de la compétitivité passe par l'amélioration de la productivité globale. En particulier, un taux de croissance de la productivité du travail élevé est essentiel pour améliorer la compétitivité sur les marchés ouverts à la concurrence internationale et permet à long terme l'augmentation du niveau de vie domestique et la création de nouveaux emplois. Enfin, une productivité élevée permet une meilleure exploitation des avantages compétitifs, qui ne se limitent plus aux dotations en ressources naturelles dans l'économie et la concurrence mondialisées.

Compte tenu de la multiplication des éléments à prendre en compte dans l'évaluation de la compétitivité et de l'influence importante des fluctuations monétaires, tout constat global à l'égard de la compétitivité est peu significatif.

Au cours de la dernière décennie et en particulier depuis 1990, les éléments suivants méritent d'être relevés:

⁽⁶⁾ Cfr. à ce sujet les analyses développées dans le dernier Rapport Economique Annuel de la Commission.

- *la productivité apparente du travail dans l'industrie manufacturière a progressé plus rapidement aux Etats-Unis et au Japon que dans l'Union européenne,*
- *le coût du travail a augmenté dans l'Union européenne moins rapidement qu'aux Etats-Unis et au Japon, avec toutefois des évolutions très différenciées selon les Etats Membres,*
- *l'industrie européenne est moins présente que celles des Etats-Unis et du Japon sur les marchés à haute technologie et à fort potentiel de croissance.*

Au-delà de ces indicateurs qui expriment une réalité très complexe, il faut constater que la compétitivité repose sur des éléments beaucoup plus variés et qualitatifs pour lesquels l'Union européenne se trouve dans une situation plus favorable qu'il ne paraît.

1. La situation compétitive de l'industrie européenne

Les éléments marquants de l'évolution de la compétitivité industrielle de l'Union européenne mettent en évidence des situations contrastées, tant en ce qui concerne les marchés qu'en ce qui concerne les atouts et handicaps respectifs des différents Etats membres ou de l'Union dans son ensemble.

Ceci tient au fait que plusieurs industries traditionnelles et "champions nationaux" sont en déclin, alors que d'autres industries et opérateurs apparaissent offrant des produits et des services ayant un contenu en valeur ajoutée souvent supérieur. Les mutations industrielles et l'accroissement de la concurrence mondiale ont pour effet de générer des sentiments d'insécurité et de pessimisme, sentiments d'autant plus forts qu'ils s'accompagnent d'une faible croissance et d'une remise en cause de certaines valeurs de référence.

La compétitivité industrielle de l'Union s'est, au cours des années récentes, améliorée dans plusieurs domaines.

- Les exportations de marchandises ont repris leur progression et en 1993 atteignent 9 % du PIB pour les exportations extra-communautaires et 13 % du PIB pour les exportations intra-communautaires. A cet égard on note qu'avec l'intégration croissante des économies au sein de l'Union Européenne se produit un phénomène de substitution des échanges avec le reste du monde par ceux entre les Etats Membres de l'Union⁽⁷⁾.
- La balance commerciale de l'Union européenne qui, d'une position négative en 1980 (-2.7 % du PIB) s'était redressée au début des années 80 (0.5 % du PIB en 1986), s'est détériorée à la fin des années 80 (-0.8 % du PIB en 1992)⁽⁸⁾ pour se redresser de nouveau au début des années 90.⁽⁹⁾

La balance commerciale entre l'Union européenne et les Etats-Unis⁽¹⁰⁾, devenue déficitaire à la fin des années 80, s'est toutefois redressée sensiblement au début des années 90: le déficit

⁽⁷⁾ Cfr. tableau 5 de l'annexe II

⁽⁸⁾ Cfr. figure 6 de l'annexe II

⁽⁹⁾ Les prévisions de l'OCDE confirment les bouleversements considérables intervenus dans le commerce mondial: l'Europe passerait d'une situation déficitaire au début des années 90 à un excédent en 1994 tandis que le déficit américain continuerait d'augmenter et que l'excédent du Japon croîtrait rapidement.

⁽¹⁰⁾ L'analyse des échanges triangulaires entre les membres de la Triade révèle une prédominance des échanges transatlantiques et transpacifiques (voir figure 4 en annexe II).

commercial de l'Union Européenne avec les Etats-Unis s'est réduit de 90 % passant de 21 à 2 milliards d'écus, entre 1991 et 1993.

Dans le même temps le déficit commercial de l'Union européenne avec le Japon s'est réduit de près de 17 % passant de 30 à 25 milliards d'écus, tandis que le déficit commercial entre les Etats-Unis et le Japon a augmenté de près de 45 %, passant de 35.1 à 50.7 milliards d'écus.

En 1991 le déficit commercial de l'Union européenne vis-à-vis du Japon était l'équivalent de 85 % du déficit des Etats-Unis vis-à-vis du Japon. En 1993 il en représentait encore à peine 49 %.

- L'effort de recherche-développement des plus grandes entreprises de l'Union a progressé plus rapidement que celui de leurs concurrentes américaines et japonaises: pour les 50 entreprises effectuant les investissements en recherche les plus élevés dans chacune de ces trois zones, le ratio des dépenses de recherche par rapport au chiffre d'affaires a presque doublé entre 1984 et 1992 pour les entreprises européennes pour atteindre 4,5 % en 1992, alors qu'il a augmenté d'un peu moins de 40 % pour les entreprises japonaises, qui demeurent cependant au niveau le plus élevé (5,8 % en 1992) et de moins de 30 % pour les entreprises américaines (3,7 % en 1992)⁽¹¹⁾.
- Le taux d'endettement à long terme des entreprises européennes demeure en moyenne significativement inférieur à celui de leurs concurrentes et leur taux de rentabilité se situe en général à un meilleur niveau.
- L'évolution des coûts unitaires du travail dans l'Union se compare favorablement à celle de ses principaux concurrents: entre 1980 et 1993, les coûts salariaux unitaires réels ont diminué nettement plus dans l'Union (-9.7 %) qu'aux Etats-Unis (-1.2 %) et au Japon (-8.3 %).

Cependant, une série de handicaps demeurent ou se sont accentués:

- les parts de marché de l'Union européenne dans les exportations mondiales de produits manufacturés, tout en restant supérieures à celles des Etats-Unis et du Japon, se sont dégradées;⁽¹²⁾
- la spécialisation de l'Union dans les produits de haute technologie et sa présence sur les marchés en forte croissance demeure moins bonne que celles de ses deux grands concurrents;
- les échanges de l'Union en produits de haute technologie sont devenus déficitaires depuis 1986, ce déficit étant particulièrement préoccupant dans les marchés les plus directement concernés par la mise en place de la société de l'information;
- la productivité de l'industrie européenne a progressé moins rapidement que celles des industries américaines et japonaises;
- l'effort de recherche-développement soutenu par les pouvoirs publics dans l'Union est beaucoup plus dispersé que son équivalent au Japon ou aux Etats-Unis. La concurrence dans le domaine de la R&D peut accélérer le progrès technique et l'innovation dans les entreprises, mais les pouvoirs publics doivent, pour ce qui les concerne, veiller à ce que les ressources limitées dont ils disposent soient utilisées de façon optimale, en particulier en favorisant la coopération.

Pour faire face à cette situation, l'Union européenne dispose d'atouts qui sont loin d'être négligeables.

⁽¹¹⁾ cfr. tableau 18 de l'annexe II

⁽¹²⁾ La part des exportations de l'Union européenne dans le commerce mondial est passée de 29 % en 1980 à 25 % en 1986 et à 24 % en 1992. En 1992, les exportations des Etats-Unis et du Japon représentaient respectivement 17.3 % et 16.6 % du commerce mondial (voir figure 3 en annexe II).

2. *Le savoir et les ressources humaines*

- L'Union européenne doit être compétitive sur les marchés mondiaux en termes de qualité, de stylisme (design) et de fiabilité et de capacité à livrer des produits. Ces facteurs sont plus importants dans la détermination du succès à l'exportation que les seuls coûts de production. Ils impliquent un investissement dans les ressources humaines, dans la flexibilité interne et externe, et dans les méthodes de gestion et d'intervention des pouvoirs publics. Le processus de changement structurel continuera de se développer à un rythme rapide et l'emploi pourrait poursuivre sa décroissance dans les domaines traditionnels alors qu'il n'augmenterait que lentement dans les activités émergentes. L'Union européenne doit en conséquence trouver des moyens de générer de nouveaux emplois tout en continuant à soutenir la formation, les conseils et l'assistance à tous ceux qui perdent leur emploi en raison des changements structurels.
- La richesse des nations repose de plus en plus sur l'exploitation de l'information et du savoir grâce aux formidables progrès des technologies de l'information et des télécommunications. Il y a un lien étroit entre les perspectives de développement des technologies, des produits (téléphones et ordinateurs, téléviseurs, lecteurs de disques interactifs et leurs combinaisons), des programmes (logiciels informatiques, bases de données, programmes audiovisuels, etc.) et des services et réseaux associés. L'Union européenne dispose de positions compétitives fortes dans plusieurs de ces domaines et a tous les moyens d'y maintenir ou d'y conquérir des parts de marché substantielles (par exemple, le marché du GSM créé à partir d'une norme européenne).
- Le principal atout de l'Union européenne pour renforcer sa compétitivité industrielle repose sur sa capacité à créer et à exploiter le savoir grâce au potentiel élevé de la main-d'oeuvre et au consensus social sur la base duquel il peut être valorisé. L'association des partenaires sociaux à la gestion du changement économique et social est ainsi un élément essentiel du modèle social européen. Leur contribution à la modernisation des relations du travail est un puissant facteur de cohésion et de plus grande performance.
- Les conséquences de l'émergence rapide de la société de l'information dans tous les aspects de la vie économique, industrielle et sociale rendent la capacité des hommes à développer et gérer les connaissances plus importante que jamais. Le 4e PCRD prévoit d'ores et déjà de développer la formation et la mobilité des chercheurs y compris ceux de l'industrie.
- Il faut développer les infrastructures et l'environnement permettant:
 - de stimuler l'esprit d'entreprise,
 - d'élever les niveaux de formation des ressources humaines,
 - de gérer les mutations industrielles,
 - d'assimiler des technologies nouvelles,
 - d'accélérer la diffusion de l'innovation,
 - de permettre les réorganisations nécessaires pour accroître l'efficacité industrielle et augmenter la valeur ajoutée des productions communautaires.

3. *Le développement des réseaux transeuropéens et l'amélioration de l'organisation productive*

- Le fait que la création de richesse repose de plus en plus sur l'immatériel rend l'économie beaucoup plus fluide et volatile. La mobilité des facteurs et la capacité à les combiner efficacement sont devenues de ce fait plus importantes que les dotations en matières premières dans les conditions de concurrence mondiale entre les entreprises et entre les Nations. La logique géographique, sur laquelle sont fondées la plupart des politiques influençant la compétitivité industrielle, doit progressivement faire place à une logique de réseaux à l'échelle mondiale.

- La mise en place rapide de grands réseaux intégrés permettant d'assurer avec efficacité la circulation des personnes, des biens, des services, de l'information et de l'énergie à l'intérieur de l'Union européenne et avec l'extérieur apparaît dès lors comme un facteur essentiel de compétitivité industrielle.

Le réseau de pipe-lines illustre bien l'apport potentiel de l'intégration des grands réseaux à la compétitivité. Parce qu'elle ne dispose pas encore d'un réseau intégré de pipelines, l'industrie de l'Union européenne opère actuellement dans des conditions moins avantageuses que celle d'Amérique du Nord, où un tel réseau existe. La mise en place d'un grand réseau européen de pipelines qui serait un moyen de transport sûr et réduirait la congestion du réseau routier, contribuerait donc à améliorer la compétitivité de l'industrie européenne.

- Le coût de l'énergie affecte non seulement les industries grandes consommatrices d'énergie mais aussi l'industrie dans son ensemble, en raison par exemple, de l'influence des prix de l'énergie sur les coûts de transport. Seul un marché ouvert où les acheteurs d'énergie peuvent choisir, d'une part la forme d'énergie souhaitée et d'autre part les fournisseurs les plus efficaces, est capable de générer des prix compétitifs. La réalisation du marché intérieur de l'énergie est donc plus que jamais à l'ordre du jour.
- De meilleures conditions d'organisation - donnant large place à l'esprit d'entrepreneur, au travail en équipe et à la coopération - détermineront de plus en plus la possibilité d'augmenter la productivité globale et la valeur ajoutée. Leur exploitation implique l'utilisation efficace de toutes les possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication et des relations beaucoup plus étroites entre producteurs et utilisateurs. Les entreprises privées et publiques sont ainsi conduites à repenser de façon permanente leurs modes d'organisation et leurs stratégies, ce qui a donné naissance au concept de BPR (Business Process Re-engineering). L'ensemble des systèmes administratifs doivent s'adapter en améliorant leur efficacité, leur transparence et leur coordination.
- De ce fait - et cela est au coeur du débat sur la société de l'information - les conditions d'accès à l'information, aux réseaux par lesquels elle circule et aux services qui facilitent son utilisation, jouent un rôle croissant dans la compétitivité industrielle. La disponibilité et la qualité des infrastructures et des services de télécommunications (y compris les services à haute valeur ajoutée, banques de données, etc.), et surtout la baisse de leurs coûts et le développement de nouvelles opportunités de marché sont maintenant des facteurs essentiels de la future compétitivité de l'Union européenne.
- L'industrie demeure au centre des processus productifs et doit continuer à jouer un rôle fondamental dans l'économie européenne. L'efficacité de l'investissement productif dépend de plus en plus de l'investissement immatériel (R&D, formation, action commerciale, logiciels, etc.), qui lui est associé. La part de ce dernier représente déjà plus de la moitié de celle consacrée à l'investissement physique. Cette évolution devrait conduire à considérer comme investissement toute dépense qui améliore la capacité bénéficiaire future de l'actif existant. Les stratégies d'entreprises et les politiques publiques doivent en tenir compte.
- L'Union européenne dispose de l'espace territorial le plus varié et le plus riche du monde par la qualité de ses infrastructures, de son mode de vie et de son environnement ainsi que par sa diversité culturelle. Ceci est un atout considérable dont la mise en valeur peut être accrue par une approche mieux concertée de l'aménagement et de la gestion de cet espace, qui prenne également en compte la nécessité d'interconnexion avec les autres ensembles économiques, et en particulier avec ceux dont la proximité géographique et culturelle constitue un avantage supplémentaire.

4. *Compétitivité industrielle et cohésion économique et sociale*

- Les régions de la cohésion sont soumises à l'heure actuelle à plusieurs défis résultant de l'achèvement du marché intérieur, de l'ouverture commerciale liée au GATT et de l'ouverture de la Communauté aux économies des pays de l'Est européen. Pour répondre à ces défis, il est nécessaire que l'objectif de compétitivité industrielle soit intégré dans la stratégie économique de ces régions et inversement qu'il prenne pleinement en compte la politique de cohésion.
- Une perte de potentiel économique pour l'Union est causée par la concentration territoriale importante de l'activité industrielle performante. Cette tendance à la concentration n'a rien d'inéluctable: la compétitivité future devrait se jouer beaucoup moins sur les économies d'échelle et les grandes séries et beaucoup plus sur la capacité à combiner les informations pertinentes et à en maîtriser une diffusion adéquate, offrant des possibilités de croissance industrielle décentralisée.
- Dans la pratique, l'interaction entre la politique de compétitivité industrielle et l'objectif de cohésion signifie que la politique de compétitivité industrielle peut fournir tout d'abord une analyse partagée des axes fondamentaux de la compétitivité future, tels qu'exposés dans le présent document. Ceci peut amener certaines régions à réexaminer assez fondamentalement leur démarche actuelle, ce qui est d'ailleurs déjà en cours par exemple dans les discussions en partenariat de la nouvelle génération des cadres communautaires d'appui.
- Pour leur part, les Fonds Structurels peuvent contribuer à la création de nouveaux emplois, non seulement par le développement d'emplois de valeur dans les régions les moins favorisées, mais aussi par la promotion de marchés porteurs dans cette partie de l'Union.
- La réalité des situations différentes entre les régions en retard de développement⁽¹³⁾ et les autres montre cependant que globalisation et cohésion peuvent s'opposer. L'Union européenne doit par conséquent veiller à ce que compétitivité industrielle et cohésion économique et sociale se renforcent mutuellement. Le renforcement de la cohésion peut susciter des "externalités" qui accroissent l'efficacité du secteur privé par la voie de l'amélioration des infrastructures, de la santé, de l'éducation, de la recherche notamment, et permettent d'élever le niveau général d'investissement vers l'optimum. Il existe une corrélation de plus en plus directe entre cohésion économique et sociale et performance industrielle et économique: cette corrélation doit être mise à profit par l'Union.
- La compétitivité future devrait se jouer beaucoup plus sur la capacité à combiner les informations et à en maîtriser une diffusion adéquate. Des possibilités de croissance industrielle décentralisée peuvent en résulter si l'accompagnement adéquat est apporté, notamment au niveau régional.

5. *L'expérience scientifique et technologique*

- L'Union européenne doit mieux mettre son capital scientifique et technologique au service de la compétitivité industrielle et des besoins des marchés. Le 4e PCRD dont la préparation a donné lieu à d'intenses consultations avec l'industrie y contribue. Il convient de porter une plus grande attention à la diffusion des résultats de la recherche, à leur transfert et à leur valorisation par l'industrie et d'actualiser la distinction traditionnelle entre recherche fondamentale, recherche pré-compétitive, et recherche appliquée qui, dans le passé, n'a pas toujours permis de faire bénéficier l'industrie européenne de tous les efforts faits en matière de recherche. Il faut à cet

(13) Cfr. sur ce point 5e rapport périodique sur la situation et l'évolution socio-économiques des régions de la Communauté.

égard tenir compte des stratégies de nos principaux partenaires commerciaux tout en veillant au respect attentif de nos obligations internationales (par exemple, le code GATT sur les subventions).

- Comme le recommande le Livre Blanc, l'ensemble des instances chargées de soutenir les activités de recherche (Etats Membres, industrie) doivent contribuer à renforcer l'effort global de recherche. Les actions communautaires de RDT contribuent à définir avec les acteurs intéressés une réflexion anticipative sur les technologies d'intérêt européen. Elles sont distinctes mais complémentaires de l'initiative EUREKA. Globalement le moment est venu pour l'Union européenne de donner une plus large place aux applications concrètes. C'est d'ailleurs l'une des orientations saillantes du 4e PCRD qui, tout en ayant pour objectif essentiel le soutien au développement des technologies génériques, comporte une implication du plus en plus étroite des utilisateurs. Le chapitre du Traité sur l'Union européenne consacré à la recherche et au développement technologique fixe pour objectif important à la Communauté de *“renforcer les bases scientifiques et technologiques de l'industrie et de favoriser le développement de sa compétitivité internationale”*. Cet objectif doit être poursuivi de façon pratique, y compris en encourageant la création de consortia d'entreprises de différents Etats membres en matière de recherche et de développement.
- L'innovation peut être accrue si la transparence de l'information et l'accroissement de la concurrence permettent d'élever la diffusion du progrès chez les consommateurs et les opérateurs. Elle peut être encore développée, à un stade plus proche du marché, par une meilleure protection des droits de propriété intellectuelle dans tous les domaines, dans l'Union européenne et dans le monde, et par une politique active pour améliorer la collecte, la diffusion et l'exploitation concurrentielle de l'information sous toutes ses formes.
- Dans le domaine particulier des industries liées à la défense, l'Union européenne doit envisager, au fur et à mesure que se développera la politique commune étrangère et de sécurité commune, de mieux coordonner ses efforts de recherche et de standardisation, de développer des programmes communs, et surtout de préserver et de valoriser ses capacités scientifiques et technologiques (en particulier ses équipes d'ingénieurs et de chercheurs).

B. Privilégier les marchés porteurs

Des entreprises performantes existent dans tous les secteurs industriels et sur tous les marchés. Ce qui détermine le succès global de l'Union européenne dans la compétition internationale, c'est la capacité des entreprises à développer, à partir du site de production privilégié que doit rester l'Union, des positions fortes sur les marchés porteurs, quel que soit le produit, et quel que soit l'endroit où il est vendu. Prendre conscience des évolutions en cours est particulièrement important pour permettre aux opérateurs de s'adapter aux changements des marchés.

1. Le potentiel industriel de l'Union européenne sur les marchés porteurs

a) Forces et faiblesses de l'Union européenne sur les marchés globaux

Une série de déséquilibres entre les capacités industrielles de l'Union européenne et ses positions relatives sur certains marchés en forte croissance existe:

- en termes géographiques: présence croissante sur les marchés périphériques et sur les marchés des pays avec lesquels l'Union européenne a une tradition de coopération, présence insuffisante sur les marchés asiatiques, situation qui risque d'engendrer des déséquilibres;
- en termes de produits, les meilleures positions communautaires se situant souvent sur des marchés stabilisés ou à croissance lente et pas assez dans des domaines où la croissance de la demande est extrêmement rapide.

Le diagnostic de cette situation conduit à conclure que:

- des efforts accrus de pénétration de ces marchés doivent être déployés, et
- pour ce faire, l'industrie européenne doit être soutenue par l'Union européenne pour que *l'ouverture soit entreprise ou renforcée chez nos partenaires commerciaux*. La mise en oeuvre des résultats de l'Uruguay Round, des actions déterminées pour faire disparaître les obstacles aux échanges et le fonctionnement de la future Organisation mondiale du commerce doivent assurer la mise en oeuvre des règles d'une concurrence équitable et du "fair trade" pour garantir l'égalité de tous dans l'accès aux marchés mondiaux et ce, dans le respect des disciplines du commerce international.

b) Les axes de la croissance: quelques exemples

Les pouvoirs publics ne connaissent pas les produits que le marché demandera demain. En revanche, ils doivent s'adapter à l'évolution des marchés et veiller à ce qu'ils fonctionnent de façon concurrentielle. En raison du rôle important qu'ils jouent en tant que client et en tant qu'investisseur, les pouvoirs publics peuvent contribuer de façon significative à promouvoir le dynamisme de leur développement: la protection de l'environnement, la santé, les communications en sont des exemples. ⁽¹⁴⁾

⁽¹⁴⁾ Cfr. sur ce point les éléments chiffrés joints en annexe.

— *marchés du savoir et de la culture*

L'émergence des activités "multimédia" exploitant les possibilités offertes par la digitalisation de l'information sous toutes ses formes (le texte, l'image et le son) crée de nouveaux marchés fortement générateurs d'emplois. L'industrie de l'Union européenne, en particulier celle des télécommunications, a démontré sa capacité dans la conception et la production des instruments de la future société de l'information. La question cruciale est de plus en plus celle du développement des services permettant de créer et d'utiliser cette information. Cela va de pair avec le développement d'une industrie ayant la capacité de créer cette information, quelle que soit sa forme: audiovisuelle, scientifique, économique ou artistique⁽¹⁵⁾. Cette question a été au centre de la récente conférence européenne de l'audiovisuel (30 juin-1 & 2 juillet 1994).

— *marchés de la santé et des biotechnologies*

Dans le domaine de la santé et, d'une façon plus générale, de l'exploitation industrielle des biotechnologies, les perspectives de croissance sont extrêmement prometteuses. L'Union européenne dispose en la matière de toutes les capacités nécessaires pour autant que soient levés les obstacles qui pèsent encore sur le développement de ces marchés et qui ont dans certains domaines provoqué des "fuites" industrielles ou technologiques au profit de ses partenaires. Cette problématique est examinée en détail dans la communication sur les orientations de politique industrielle à appliquer au secteur pharmaceutique dans l'Union européenne⁽¹⁶⁾.

— *marchés de l'environnement*

Le potentiel de développement des marchés liés à l'amélioration de la protection de l'environnement est largement reconnu et leur importance actuelle est loin de refléter les besoins réels. Il ne résulte pas seulement de l'offre nouvelle de biens et services destinés à réduire ou à contrôler la pollution, mais aussi de l'ensemble des dépenses engagées pour améliorer les processus de production et les produits et utiliser plus efficacement l'énergie ainsi que de la croissance des marchés des "produits verts" et d'écotechnologies.

En outre, l'élévation des niveaux de protection de l'environnement sur certains marchés tiers fait de plus en plus de l'utilisation des technologies propres une condition de succès sur les marchés internationaux.

— *produits de haut de gamme*

L'exploitation du savoir-faire et de l'image de marque des produits de qualité ou haut de gamme à haute valeur ajoutée permet de valoriser la diversité des productions locales, de conserver des métiers à haute qualification professionnelle et de pénétrer les marchés les plus fermés. Il ne s'agit pas seulement des performances de l'industrie européenne des produits de luxe mais aussi de celles de ses industries les plus traditionnelles qui sont appelées à développer des technologies de pointe appropriées ou à s'adapter au changement technique, ainsi que d'industries de très haute technologie, telles que les industries spatiale et nucléaire.

⁽¹⁵⁾ Cfr. Livre Vert sur la politique audiovisuelle de l'Union européenne (COM(94) 96/2)

⁽¹⁶⁾ COM(93) 718

Pour maintenir les acquis sociaux et surmonter les différences des coûts salariaux, les industries de l'Union européenne doivent s'appuyer sur leurs points forts dans la production de produits, l'application de techniques de fabrication, et le développement de solutions globales permettant de réaliser des qualités de pointe. Les structures de production doivent évoluer lorsque cela est nécessaire pour atteindre la masse critique requise par la compétitivité.

Le développement des législations permettant de lutter efficacement contre les contrefaçons - telles que le règlement sur lequel le Conseil est parvenu à un accord politique le 16 juin 1994 - doit de plus assurer un fonctionnement équitable du commerce de ces produits.

Cet effort peut trouver un complément dans la coopération avec certains pays tiers dont le savoir-faire réside en grande partie dans la conception et la commercialisation de produits moins complexes et permettre ainsi d'accroître la position globale de l'Union européenne sur les marchés mondiaux.

Pour tirer le meilleur parti de cette coopération, il convient de renforcer tous les liens possibles dans les domaines industriel, économique, commercial, de l'investissement et des transferts de savoir-faire avec les pays en développement de façon à contribuer à leur pleine intégration dans l'économie mondiale. A cet égard, l'ECIP (European Community Investment Partners) et le Système de Préférences Généralisées constituent des instruments offrant des opportunités particulières. La Commission a récemment proposé un nouveau système de préférences généralisées pour les dix prochaines années, qui comporte nombre d'éléments nouveaux et importants, pour encourager, par exemple, des formes de développement plus durables et renforcer les liens entre notre économie et celles des états nouvellement industrialisés.

2. *L'exploitation de la tradition industrielle de l'Union européenne*

a) *Les conditions de compétitivité sur les marchés arrivés à maturité*

- Sur les marchés à maturité où l'Union européenne détient déjà de fortes positions industrielles, il lui faut faire face à l'évolution générale vers l'augmentation de la valeur ajoutée des produits et aux changements dans les modes de production qui s'imposent à l'ensemble de l'industrie, mais qui prennent une ampleur particulière en raison de l'importance des industries concernées dans l'économie communautaire. Ces marchés peuvent connaître un renouveau de dynamisme si les efforts de qualité, d'imagination, de productivité et de renouvellement des structures de production et de commercialisation engagés par les entreprises bénéficient d'un environnement favorable.
- Dans les industries de base, notamment l'acier, l'aluminium et la chimie, qui sont confrontées à des problèmes spécifiques (évolution des cours mondiaux, contraintes environnementales, déséquilibres structurels entre l'offre et la demande, conséquences industrielles de la transition des pays d'Europe centrale et orientale vers l'économie de marché), ce sont toujours les matières premières, l'énergie, les transports et les investissements physiques, qui sont les principaux éléments de coûts. Toutes les actions tendant à diminuer, dans l'Union européenne, ces types de coûts sont donc à encourager. De nouvelles perspectives de coopération pourraient s'offrir à travers des démarches multilatérales innovantes telles que celle suivie par l'Union européenne avec la Russie, les Etats-Unis, le Canada, l'Australie et la Norvège, qui a abouti à un Memorandum of Understanding liant les réductions de production russes (en parallèle avec une estimation de la réduction de la production occidentale d'aluminium) à la coopération industrielle future. Ce type d'approche pourrait sans doute être utilisé pour d'autres produits de base.

- Certaines ressources naturelles (minerais non métalliques, roches, etc.) et secondaires (déchets) sont abondantes dans l'Union européenne et exploitables de façon compétitive, d'où la nécessité de créer un environnement favorable à leur utilisation rationnelle et durable, en évitant des réglementations qui créent des obstacles inutiles.
- Les industries des biens d'équipement, par leur rôle spécifique et important, vont devoir contribuer à la mise en place rapide des réseaux transeuropéens d'infrastructure.
- L'Union européenne doit également tenir compte de l'effet de redistribution mondiale de la production qui résulte d'une part de la montée en puissance de certains pays concurrents, nouveaux venus ou non sur ces marchés, et d'autre part des avantages comparatifs qu'ils détiennent, notamment dans le domaine des coûts salariaux, des matières premières et de l'énergie. Dans certains cas, pour réaliser les ajustements structurels requis, une politique concertée de réduction des capacités peut s'avérer préférable à une approche reposant uniquement sur les forces naturelles du marché. C'est particulièrement le cas lorsqu'il existe des barrières à la sortie créées par d'importants coûts irrécupérables. Il s'agit alors de faciliter la sortie. La Commission a indiqué les lignes directrices qu'elle préconise en ce qui concerne les cartels de crise dans son XXIIIème rapport sur la politique de concurrence.

b) La valorisation du tissu industriel traditionnel

- La préservation de la diversité du tissu industriel traditionnel joue un rôle important pour l'emploi, l'équilibre et l'aménagement du territoire, le réseau de PME et de sous-traitants. Il faut souligner en outre que le développement rural est de plus en plus lié au développement de l'activité industrielle et des services annexes, notamment des PME.
- Des transitions devront par conséquent être aménagées:
 - pour que les industries considérées effectuent le plus vite possible les ajustements nécessaires,
 - pour mobiliser les politiques communautaires susceptibles de contribuer à accélérer ces ajustements,
 - pour éviter que des situations anticoncurrentielles qui portent préjudice à l'efficacité industrielle globale de l'Union européenne ne se perpétuent,
 - pour permettre que les industries et notamment les PME puissent s'appuyer sur des infrastructures efficaces.

II. LES PRIORITÉS D'ACTION

Le concept fondamental de la politique industrielle de l'Union européenne est de faciliter, sur la base d'une approche horizontale et dynamique, la mise en oeuvre cohérente de l'ensemble des politiques qui peuvent contribuer au renforcement de la compétitivité industrielle.

La Commission, dans l'esprit de l'article 130 du Traité qui lui donne la possibilité de prendre des initiatives utiles, entend dans cette communication identifier, dans l'intérêt de l'industrie européenne, les domaines pour lesquels un renforcement des actions communautaires apparaît souhaitable. Son objectif est d'indiquer comment la politique de compétitivité industrielle peut être mise en oeuvre efficacement en identifiant un nombre limité d'objectifs et d'actions, pour favoriser notamment le renforcement de la présence industrielle européenne sur les marchés porteurs qui sont créateurs d'emplois.

Il s'agit pour l'essentiel de:

- promouvoir l'investissement immatériel,*
- développer la coopération industrielle,*
- assurer une concurrence équitable,*
- moderniser le rôle des pouvoirs publics.*

A. Promouvoir l'investissement immatériel

L'exploitation efficace des nouveaux facteurs de compétitivité industrielle par l'Union européenne implique la promotion du savoir, des ressources humaines, de la qualité des produits et des services, l'encouragement de l'innovation pour améliorer la réceptivité aux évolutions des marchés, et de l'adaptation des organisations et des structures.

Elle appelle une meilleure prise en compte de l'immatériel et des besoins du marché dans l'ensemble des politiques publiques.

1. Objectifs

La promotion des ressources humaines, de la qualité et de l'innovation requiert des efforts tant publics que privés, essentiellement à l'échelon local mais l'Union européenne doit s'efforcer de faciliter leur coordination et :

- améliorer la correspondance entre l'offre et la demande en matière de formation professionnelle, en vue de répondre aux besoins spécifiques de l'industrie;*
- favoriser une implication accrue des partenaires sociaux, tant au niveau national qu'au niveau de l'Union, dans la recherche de nouvelles formes d'organisation du travail;*
- faciliter l'émergence dans l'Union européenne:*
 - de nouveaux marchés tels que ceux du savoir et de la culture, de l'environnement, de la santé et des biotechnologies,*

- de nouveaux modes de formation, tels que la "télé-formation" et d'organisation, tels que la gestion offensive de l'information économique,
 - et de productions de "qualité totale";
- tirer parti des atouts de l'Union européenne dans l'exploitation du nouveau concept de l'"intelligence économique", qui constitue l'un des aspects majeurs de la société de l'information: il s'agit d'exploiter efficacement, depuis sa recherche jusqu'à sa distribution aux entrepreneurs, toute information nécessaire à ces derniers pour l'élaboration et à la mise en oeuvre cohérente des stratégies et des structures d'organisation leur permettant d'améliorer leur compétitivité;
 - renforcer la capacité des opérateurs industriels, en liaison avec les partenaires concernés (utilisateurs, autorités publiques), à anticiper l'évolution des technologies et des marchés (demande, conditions-cadre réglementaires et fiscales, etc.), et à mettre en oeuvre des stratégies appropriées, en particulier dans le domaine de la recherche et de la technologie (création du réseau ETAM (European Technology Assessment Mechanism) et de l'Institut de Séville dans le 4e PCRD);
 - assurer le développement et la mise en valeur des efforts de recherche-développement de l'Union européenne par une approche pluridisciplinaire et multi-sectorielle, avec la prise en compte des besoins du marché en concertation avec l'industrie;
 - favoriser un développement industriel durable en exploitant les avantages compétitifs liés à l'amélioration de la protection de l'environnement.

2. Actions

- *promotion de l'investissement immatériel*, et notamment de la formation et de l'apprentissage, qui doit devenir la priorité dans le cadre de la politique générale de soutien à l'investissement (par l'amélioration de son traitement fiscal par exemple).

L'inadéquation des systèmes d'éducation et de formation actuels pour affronter le défi de la compétitivité à long terme devra être corrigée à travers de multiples mesures. Une attention particulière sera accordée à la formation continue et à l'amélioration des qualifications, ainsi qu'à l'élévation des compétences de base et dans les technologies nouvelles. La Commission entend procéder rapidement, dans le respect du principe de subsidiarité, à un examen des possibilités de mieux prendre en compte les actifs immatériels, notamment sur le plan fiscal et d'introduire des incitations en faveur des entreprises et des particuliers pour investir dans la formation continue.

- *renforcement de l'effort de recherche*:
 - au niveau des entreprises, des Etats membres et de l'Union européenne;
 - *en prenant mieux en compte les besoins du marché*, sur la base du 4e PCRD et en développant l'implication des utilisateurs par le recours à des formes d'interaction appropriées: *Industrial Advisory Panels*, comme c'est déjà le cas pour le nouveau programme de RDT pour les technologies de l'information, plates-formes industrielles, réseaux de laboratoires sans murs;
 - *en modernisant*, afin d'en rendre encore plus efficaces les retombées industrielles, les *approches et les pratiques en s'inspirant des meilleurs exemples et initiatives internationales*, tout en tenant compte des différences sensibles qui existent entre les structures sociales, références culturelles et les traditions;

- *en facilitant la création de consortia d'entreprises européennes pour augmenter les synergies en matière de R&D.*
- *promotion de la qualité*, cohérente avec l'approche suivie par l'Union européenne dans le domaine de la normalisation, tenant compte des multiples facteurs qui l'influencent (Total Quality Management), et nécessaire pour valoriser le savoir faire des entreprises de l'Union européenne tout en évitant la fragmentation des marchés. La Commission présentera au Conseil une communication spécifique à ce sujet;
- *promotion de l'intégration des actions de formation professionnelle* dans les politiques de l'Union européenne visant à l'amélioration de la compétitivité industrielle, notamment par le biais de l'initiative communautaire ADAPT, et sans remettre en cause la responsabilité décentralisée et la primauté des politiques nationales qui prévalent en ce domaine;
- *mise en place d'un environnement juridique favorable à la recherche*, par le développement d'une approche globale pour la *propriété intellectuelle et industrielle*, notamment dans le domaine des brevets - y compris pour les inventions issues de la biotechnologie - des marques, des dessins et modèles, des appellations d'origine, etc.;
- *accroissement et coordination des efforts dans le domaine des technologies propres et développement des incitations économiques* de manière à accélérer la diffusion de leur utilisation dans l'Union européenne. Dans le contexte général de la protection de l'environnement, une approche globale du type de celle qui est poursuivie pour la réduction des émissions de CO² prenant en compte les conditions imposées par la concurrence au niveau mondial, paraît préférable à la multiplication des taxations les plus diverses, produit par produit;
- *mise en place des nouvelles formes d'organisation du travail*, et *amélioration de l'environnement fiscal*, en particulier pour les PME, par la voie de mesures telles que celles que la Commission a proposées dans les domaines du "mode d'imposition des PME", de "transmission des entreprises", et "d'amélioration de l'environnement fiscal des PME".
- *renforcement du dialogue social*, en tenant compte des pratiques et des expériences nationales;
- *promotion de l'utilisation rationnelle des données* gérées et générées par les systèmes d'information pour augmenter la disponibilité et la qualité des informations économiques.

B. Développer la coopération industrielle

Depuis 1990, le mouvement de coopération industrielle à l'intérieur de l'Union européenne s'est intensifié en dépit du ralentissement de l'activité économique comme le montre le grand nombre d'alliances stratégiques et de regroupements d'entreprises.

Les opérations de coopération industrielle sont avant tout du ressort des entreprises et des entrepreneurs eux-mêmes. Le développement par les pouvoirs publics d'une approche dynamique en ce domaine est nécessaire pour mettre en place un cadre favorable à la prise en compte des intérêts mutuels et développer des enceintes de rencontre entre les intéressés ("Tables Rondes").

En ce domaine il y a lieu de rappeler que l'objectif premier de la Commission est de favoriser la coopération entre les opérateurs communautaires, en facilitant le développement des initiatives privées d'intérêt européen lorsque cela se justifie, notamment pour les PME.

En ce qui concerne plus particulièrement les pays de l'Est, il s'agit d'aborder de façon cohérente les problèmes de la globalisation, de l'intégration des Etats intéressés dans l'espace européen, et du développement de la présence de l'industrie européenne sur les marchés géographiques en expansion, tout en abolissant les restrictions aux importations en provenance de ces pays et en respectant les réglementations en vigueur dans l'Union.

1. Objectifs

Si l'Union européenne n'a pas la responsabilité de mettre sur pied les opérations de coopération industrielle elle doit cependant s'efforcer de les promouvoir et:

- faciliter le renforcement de la présence de l'industrie de l'Union européenne sur les marchés géographiques en forte croissance sur la base de l'exploitation des intérêts mutuels;
- prendre mieux en compte les situations industrielles respectives dans les relations avec les partenaires de l'Union européenne et, en particulier en ce qui concerne les Pays d'Europe centrale et orientale, l'objectif de rapprochement de leurs économies avec l'Union européenne dans la perspective de l'adhésion, leur intégration dans l'économie mondiale et le renforcement des liens économiques entre elles;
- favoriser les initiatives privées impliquant des opérateurs de plusieurs Etats Membres, en particulier lorsqu'ils sont confrontés à des coûts de R&D dépassant leur capacité industrielle;
- améliorer la compétitivité des entreprises en facilitant les transferts interentreprises d'expérience et de savoir-faire au bénéfice des entreprises européennes, notamment les PME.

2. Actions

a. d'une façon horizontale:

- *identification et élimination des obstacles à la coopération industrielle* sur le plan juridique et fiscal (par exemple en matière de protection des droits de propriété intellectuelle);
- *développement d'outils de coopération industrielle (y compris juridiques):*
L'Union européenne ne dispose pas d'instruments juridiques appropriés pour soutenir la coopération industrielle: le GEIE n'est pas adapté aux opérations de coopération industrielle et la proposition relative au statut de la Société de droit européen, qui ne concerne que les grandes sociétés anonymes, est bloquée pour des raisons politiques. Il faut examiner la manière dont le statut des associations européennes en cours pourra faciliter la coopération industrielle, ou le cas échéant, envisager un nouvel instrument pour permettre aux entreprises ou aux collectivités locales de conclure des opérations de coopération industrielle trans-frontalières, en particulier en matière de réseaux, doit donc être imaginé. Cela permettrait par exemple d'éviter le recours à des traités internationaux comme préalable à la réalisation de projets tels que le tunnel sous la Manche;
- *poursuite du soutien au développement d'initiatives industrielles axées sur les marchés porteurs, en particulier lorsqu'elles impliquent des PME, en facilitant une utilisation appropriée des Fonds structurels, par exemple par la voie de l'assistance aux projets de création de sociétés de capital à risque.* Cette approche s'est avérée particulièrement positive lors de la mise en oeuvre du programme communautaire PEDIP;
- *organisation de "Tables Rondes Industrielles",* telles que celles qui ont été mises en place avec le Japon et avec les pays baltes ainsi que pour certaines industries (forum "maritime",

Tables rondes PECO avec les industries agro-alimentaire et électronique de consommation). L'objectif est d'identifier les domaines d'intérêt mutuels entre les industriels européens et ceux des pays tiers tant sous l'angle multi-sectoriel que sous l'angle géographique et de faciliter le développement de projets communs d'initiative privée;

- recours au *groupe des Directeurs Généraux de l'industrie* pour faciliter l'identification et le développement des opérations de coopération industrielle et la recherche par les entreprises d'informations et de partenaires sur les marchés tiers;
- renforcement d'un climat favorable aux investissements et à la coopération industrielle par le *développement d'une approche juridique cohérente pour une promotion commune efficace de l'investissement européen* dans les pays d'accueil. Une telle approche pourrait être développée sur la base notamment de la position communautaire sur les principes de protection des investissements dans les pays ACP dans le contexte de la convention de Lomé, qui a été établie à partir des accords bilatéraux de protection des investissements agréés par les Etats membres et ces pays.

b. en ce qui concerne les Pays d'Europe centrale et orientale

La Commission préparera prochainement une communication sur la compétitivité industrielle des pays d'Europe centrale et orientale dans la perspective de l'intégration à l'Union européenne. Les actions suivantes pourraient d'ores et déjà être entreprises:

- *promotion de l'ingénierie financière, y compris en considérant la possibilité d'améliorer les instruments existants et en explorant des solutions du type d'une forme de "garantie partielle d'investissement"*, afin de stimuler des projets précis pour lesquels il existe une demande de la part des pays partenaires (Pays d'Europe centrale et orientale), et une capacité d'y répondre de la part des entreprises de l'Union européenne (économies d'énergie, assainissement des eaux, télécommunications, transports);

Une telle initiative devrait être basée sur une analyse des systèmes de garanties des Etats Membres, de manière à assurer qu'une action communautaire apporte une réelle valeur ajoutée.

En outre, il faut continuer de mettre l'accent du programme PHARE sur le soutien à l'investissement et au secteur privé et à l'assistance directe aux utilisateurs finaux dans les pays bénéficiaires.

Aussi la Commission envisage-t-elle de proposer une assistance financière à moyen terme qui puisse compléter les subventions PHARE et les prêts de la Banque Européenne pour la Reconstruction et de Développement et de la Banque Européenne d'Investissement à des fins d'ajustement structurel.

- *poursuite du soutien à la normalisation et à la certification dans les Pays d'Europe centrale et orientale* déjà en cours dans le cadre du programme PHARE et prévue dans les accords européens, dans le sens d'une harmonisation avec les normes industrielles de l'Union européenne et de l'utilisation de critères et de procédures de certification acceptés au niveau international et européen: l'adoption et le respect des normes européennes et internationales sont en effet des conditions nécessaires au succès des opérations de coopération industrielle, qui faciliteront l'intégration ultérieure de ces économies dans le grand marché de l'Union européenne;

- *développement d'une expertise dans le domaine des techniques d'ingénierie financière internationale et de compensation, telles que l'offset⁽¹⁷⁾* afin d'explorer les possibilités techniques de faciliter le développement de la coopération entre l'industrie européenne et les Pays d'Europe centrale et orientale, la mobilisation des ressources financières nécessaires pour acquérir les biens durables, les technologies et le savoir-faire nécessaires pour restructurer leur système industriel et mettre en place des économies de marché modernes. Des applications intéressantes pourraient apparaître dans les domaines des transports, des télécommunications et de l'énergie;
- *soutien à des actions ou initiatives fondées sur la Charte Européenne de l'Energie* afin de permettre aux pays d'Europe Centrale et Orientale de l'ex-URSS de développer leur potentiel énergétique en contribuant à améliorer la sécurité d'approvisionnement de l'Union européenne et en promouvant les investissements de ses entreprises.

Le développement d'une garantie partielle d'investissement et d'une assistance technique assurant essentiellement une fonction de conseil au bénéfice des entreprises de l'Union, impliquerait un financement communautaire qui devrait être examiné en dehors de l'aide à la réforme économique conduit par la Commission.

c. en ce qui concerne les pays d'Amérique Latine et le bassin méditerranéen:

La coopération avec les pays avec lesquels l'Union entretient des relations traditionnelles peut donner lieu à la mise en place d'une approche plus intégrée de la modernisation industrielle. Elle est appelée à devenir de plus en plus importante grâce à l'augmentation des taux de croissance de ces pays, favorisée par leurs politiques de stabilisation économique, d'ouverture des marchés, d'intégration régionale et de privatisations.

L'Union européenne a toujours été un partenaire majeur de la plupart de ces pays, dans lesquels elle est un investisseur de premier plan. Les accords de coopération bilatéraux et régionaux, les programmes, les instruments et les institutions nécessaires pour promouvoir la coopération industrielle existent déjà et leur fonctionnement doit être renforcé au fur et à mesure que l'intégration économique régionale s'approfondit.

- *renforcement de la coopération technologique*: elle fait l'objet de projets, notamment dans des domaines de haute technologie où elle ouvre d'ores et déjà des perspectives industrielles.
- *participation de ces pays au 4ème PCRD et aux développements de la "société de l'information"*: cette participation offre nombre de possibilités pour renforcer, dans l'intérêt mutuel, les liens scientifiques, technologiques et industriels avec l'Union européenne.
- *création de réseaux d'entreprises Union européenne-pays tiers*: en outre, la promotion active des instruments dont dispose déjà la Commission, tels que l'ECIP (European Community Investment Partners) conjugué à un encouragement des interventions de la Banque Européenne d'Investissement dans ces pays, contribuerait beaucoup à améliorer la situation.

d. en ce qui concerne les pays d'Asie:

C'est avec le Japon que la Commission a historiquement commencé à développer un dialogue industriel approfondi et structuré et ce dialogue sur la politique et la coopération industrielles a sans

⁽¹⁷⁾ *L'objectif du développement de cette expertise serait d'assurer la disponibilité des informations sur les techniques très sophistiquées nécessaires au montage d'opérations de coopération industrielle.*

L'offset est l'une de ces techniques, qui correspond à une forme de compensation fondée sur l'obligation faite à un fournisseur étranger d'investir dans le pays qui a acheté l'équipement qu'il vend. Un engagement d'offset est un engagement pris par le vendeur d'un équipement complexe et coûteux de faire bénéficier l'acquéreur de cet équipement d'un ensemble d'avantages industriels et commerciaux liés directement ou indirectement à l'opération de vente réalisée.

aucun doute contribué à l'atténuation des problèmes commerciaux et s'est traduit par le lancement d'opérations de coopération industrielle d'intérêt mutuel particulièrement réussies.

Les actions proposées pour le renforcement de la coopération avec les pays d'Asie s'inspirent de cette expérience:

- *développement de programmes de coopération* avec les pays avec lesquels des intérêts mutuels peuvent être identifiés à l'exemple du programme pilote mis en place entre l'Union européenne et le Japon pour les “*composants et pièces détachées pour l'électronique de consommation*” et du projet de coopération pour les composants automobiles ou pour les composants pour ordinateurs ou machines de bureau;
- *développement d'actions de coopération scientifique et technologique* à forte composante industrielle sur lesquelles peuvent se greffer des opérations de coopération industrielle à l'exemple du programme pilote dans le domaine de la production automatisée mis en place entre l'Union européenne et la Chine ou du projet en matière d'ingénierie de formation également avec la Chine;
- *développement d'actions de formation* et d'actions favorisant le *transfert et la diffusion de techniques et de savoir-faire* maîtrisés dans certains pays tiers (cas de divers programmes avec le Japon).

C. Assurer une concurrence équitable

L'ouverture des marchés à la libre concurrence est un des objectifs du Traité sur l'Union européenne qui, la première, s'est dotée d'une politique qui vise à corriger l'impact des distorsions de concurrence sur les échanges. L'intérêt de l'Union à ce que les conditions de concurrence soient mises en oeuvre de façon effective et généralisée par tous ses partenaires commerciaux est fondamental. Le renforcement des règles de concurrence sur le plan interne doit aller de pair avec des conditions équivalentes de concurrence sur le plan international.

L'Union européenne doit mettre en oeuvre une approche industrielle permettant de tirer le meilleur parti des accords du GATT et de faire progresser rapidement le traitement des questions liées à la globalisation des marchés qui ont conduit à la décision de mettre en place une Organisation Mondiale du Commerce.

Il est particulièrement important pour la compétitivité industrielle de l'Union européenne que l'ouverture des échanges internationaux et le développement de la concurrence sur le marché intérieur progressent et se renforcent mutuellement. La “fair competition” et le “fair trade” sont le corollaire du “free trade”.

1. Objectifs

La situation actuelle en matière de concurrence et d'ouverture des marchés ainsi que d'adhésion à des règles et disciplines communes demeure très éloignée de l'optimum malgré les efforts des Etats et des organisations internationales:

Sur le plan externe:

L'Union européenne doit définir les conditions d'une approche cohérente permettant de concilier les exigences de la compétitivité, du fonctionnement concurrentiel des marchés, du degré de protection de l'environnement et d'un développement économique durable:

- L'internationalisation de l'industrie a pour conséquence que nos entreprises ont des activités de production dans de nombreux pays tiers, ce qui crée des situations nouvelles et complexes. Dans certains cas d'antidumping, par exemple, la question de l'intérêt industriel communautaire ne peut plus être abordée seulement en termes géographiques.
- La concurrence internationale prend de plus en plus une dimension régionale: l'Union - premier bloc économique mondial - accueillera bientôt en son sein de nouveaux Etats Membres et des accords économiques ont été conclus avec les pays d'Europe de l'Est et la Russie. Par ailleurs, les Etats-Unis, le Canada et le Mexique ont formé leur propre communauté économique (NAFTA) et des associations de libre échange se développent dans d'autres régions du monde (Asie du Sud Est et Amérique du Sud).
- Il est nécessaire de prendre en compte la multiplication des alliances stratégiques afin d'éviter le développement de positions dominantes au niveau mondial. Parallèlement la multiplication des alliances qui présentent un intérêt industriel et technologique, tout en permettant de renforcer la concurrence sur les marchés mondiaux, doit être favorisée. Un équilibre doit donc être trouvé entre ces deux objectifs.
- Le potentiel d'exportation et d'implantation des entreprises européennes est loin d'être totalement exploité en raison des difficultés résultant de la fermeture persistante de certains marchés. L'identification précise de ces obstacles à la croissance et l'engagement d'actions ponctuelles pour les faire sauter contribue significativement à l'amélioration des débouchés de l'industrie de l'Union européenne pour les produits et sur les marchés concernés.
- L'une des préoccupations majeures de l'Union Européenne doit être d'éviter le recours à des accords bilatéraux discriminatoires, tels que l'accord entre les Etats-Unis et le Japon dans le domaine des semi-conducteurs dans sa phase initiale. L'ouverture des marchés doit se faire de façon non discriminatoire. A cet égard, il faut insister sur le fait que la non-application rigoureuse des règles de concurrence permettrait aux industries des pays tiers d'adopter des pratiques anticoncurrentielles dont l'effet serait de bloquer ou freiner les importations dans ces pays.
- Actuellement, un nombre croissant de pays s'industrialisent et deviennent capables de produire une gamme de plus en plus large de biens manufacturés. Nombre de ces pays ont libéralisé leurs économies, souvent dans un environnement très difficile. Ces pays dépendent, pour leur prospérité future, d'un meilleur accès aux marchés du monde industrialisé. Ils offrent en retour des possibilités d'exportations intéressantes pour l'industrie européenne. Afin d'assurer que, de part et d'autre, l'accès au marché et les possibilités de croissance et d'emploi se développent de façon équilibrée, il est essentiel que les règles du système commercial multilatéral soient acceptées et respectées et que les décisions du nouveau mécanisme de règlement des disputes soient rapidement mises en oeuvre par toutes les parties contractantes. Il sera en conséquence nécessaire d'emblée que ces questions soient traitées de façon adéquate par la nouvelle Organisation Mondiale du Commerce et que les procédures par la voie desquelles les réglementations seront mises en oeuvre aient la flexibilité, la transparence et la simplicité requises pour apporter un cadre dans lequel les entreprises européennes puissent évoluer favorablement. Il convient d'éviter que cette situation ne prive l'industrie européenne de l'accès à des marchés porteurs, et ne soit à l'origine d'une concurrence anormale qui la mettrait en difficulté sur de nombreux marchés où elle est bien établie, voire même sur le marché communautaire.
- La forte protection des marchés d'un nombre limité de pays qui actuellement sont en voie d'industrialisation jointe à un niveau bas des conditions sociales bénéficient aux industries d'exportation, mais provoquent des distorsions de concurrence de plus en plus graves à mesure que le niveau de qualification s'élève.
- Il est donc souhaitable qu'au-delà des résultats de l'Uruguay Round, les pays qui s'industrialisent poursuivent l'ouverture de leur marché erga omnes tant en ce qui concerne les droits de douane que les mesures non-tarifaires, et qu'ils mettent en oeuvre les règles et les disciplines

acceptées par tous les pays partenaires et qu'ils acceptent de lutter contre les pratiques restrictives aux échanges.

- Une attention particulière doit également être accordée au développement des accords de reconnaissance mutuelle avec nos principaux partenaires, qui peuvent contribuer de façon significative à la libéralisation des échanges.

Ces circonstances montrent clairement que c'est l'Organisation Mondiale du Commerce qui constituera le cadre destiné à garantir une base multilatérale stable et équilibrée du commerce international définie par les accords résultant de l'Uruguay Round.

Les actions de l'Union européenne devront dès lors poursuivre les objectifs suivants:

- *favoriser l'ouverture des échanges tout en encourageant le progrès social.* L'Union devra identifier les moyens de contribuer au développement économique et industriel des pays qui se fixent cet objectif. Elle devrait participer activement aux discussions sur les questions sociales qui devraient se dérouler au sein de l'OMC, en collaboration avec le Bureau International du Travail, sans porter atteinte aux avantages comparatifs dont bénéficient les pays en développement. La préoccupation du renforcement du progrès social ne doit toutefois pas devenir un prétexte pour faire obstacle au droit de ces pays au développement économique. En toute hypothèse, pour assurer une action effective à ce niveau, il faudra aussi encourager la ratification des conventions du BIT et renforcer ses moyens de surveillance.
- *poser au niveau multilatéral, tant au niveau de l'OCDE que de l'OMC, la question de l'établissement de règles visant à réduire les distorsions de la concurrence dues aux entreprises elles-mêmes* et à rendre effectif l'accès de nos entreprises aux marchés qui ne sont pas encore soumis à ce type de dispositions.
- dans le cadre du Comité Commerce et Environnement, s'efforcer de *parvenir à l'établissement et de l'application effective de critères pour la protection de l'environnement* qui sauvegardent les principes fondamentaux du GATT, en particulier la non-discrimination.
- partant du constat qu'au cours des dix dernières années, le commerce international s'est accru plus rapidement à l'intérieur des zones commerciales régionales qu'entre celles-ci, *s'efforcer de mieux valoriser le potentiel de l'ensemble géographique* avec lequel elle entretient des relations étroites pour des raisons historiques et culturelles:
 - en favorisant la spécialisation internationale entre l'Union, les PECO, la Russie et les autres Etats de la CEI, mais aussi les pays du pourtour méditerranéen;
 - en engageant une réflexion stratégique sur les besoins spécifiques de ces pays et sur l'adaptation de la production industrielle à la satisfaction de ces besoins et non seulement à la grande exportation;
 - en favorisant les échanges à l'intérieur de cette vaste zone, non seulement entre l'Union et chacun des pays pris individuellement, mais en favorisant l'ouverture réciproque de ces pays entre eux afin d'assurer des économies d'échelles importantes pour des productions locales;
 - en recherchant avec ces pays, à l'exemple des dispositions de l'accord ALÉNA entre les Etats-Unis, le Mexique et le Canada, des règles d'origines communes strictes renforçant la coopération et l'intégration économiques à l'intérieur de la zone, et des clauses évitant un dumping social ou environnemental dont l'émergence conduirait inévitablement à des tensions protectionnistes préjudiciables à l'objectif poursuivi.

Sur le plan interne:

La création du marché intérieur de l'Union européenne est formellement réalisée. En assurer le fonctionnement efficace constitue maintenant la priorité. Ceci implique en particulier la mise en

oeuvre adéquate dans tous les Etats membres des dispositions d'achèvement du marché intérieur, l'ouverture effective des marchés publics, le développement de la reconnaissance mutuelle des normes, l'amélioration de la transparence des règles du marché intérieur ainsi qu'une simplification en matière de TVA, et notamment le passage, en 1997, au régime définitif de la taxation sur le lieu d'achat, c'est-à-dire dans le pays vendeur.

- L'application claire et rigoureuse des règles de concurrence contenues dans le Traité ou adoptées pour tenir compte de la nouvelle donne internationale (règlement sur les concentrations) stimule l'activité et réduit les tensions inflationnistes. Elle permet d'adapter les structures industrielles au nouvel environnement concurrentiel, en particulier aux bouleversements technologiques et aux alliances nouvelles qui se nouent.
- L'Union européenne est un ensemble économique qui a une politique de concurrence très élaborée et très structurée. L'achèvement de son marché intérieur renforce encore l'importance de cette politique pour stimuler l'amélioration de la compétitivité industrielle. En effet, avec la suppression des frontières intérieures, les risques de positions dominantes et les distorsions induites par les aides publiques, qui demeurent trop importantes, augmentent sensiblement.
- Le renforcement de la politique de concurrence n'est pas une fin en soi. Il tient compte dans son application des objectifs des autres politiques communautaires comme l'a progressivement démontré l'application du règlement sur les "concentrations", et contribue par ailleurs à en renforcer l'efficacité. Les disciplines que l'Union européenne s'impose dans le domaine de la politique de concurrence, tout en constituant un exemple pour les pays tiers, peuvent cependant être rendues plus efficaces et plus transparentes.
- Le système de contrôle des aides repose sur un ensemble de règles qui se sont accumulées au cours du temps et dont la complexité s'est accrue. Ce système comprend notamment des encadrements sectoriels introduits à l'origine pour des raisons conjoncturelles ou structurelles graves. Il repose sur des critères parfois hétérogènes et s'appuie entre autres sur le critère de "surcapacités de production" dont la définition et l'application sont graduellement enrichies afin de mieux prendre en compte les caractéristiques spécifiques du marché en cause telles que son niveau de globalisation et l'évolution des techniques de production. En outre, comme le souligne le Livre Blanc, certains critères d'acceptation des aides "incitent les entreprises à accroître l'intensité capitalistique de la production et à recourir à l'augmentation de leurs investissements matériels plutôt qu'immatériels pour améliorer leur efficacité productive".
- La Commission a l'intention de renforcer encore la rigueur, l'efficacité et la neutralité du contrôle des aides d'Etat. Afin de tenir compte des orientations du Livre Blanc, elle traitera, à bref délai, des adaptations possibles du mécanisme de contrôle des aides. Parallèlement, elle poursuivra l'objectif d'allégement et d'accélération des procédures pour les dossiers de faible importance.
- La cohérence entre l'objectif communautaire de renforcement de la cohésion économique et sociale et la politique de contrôle des aides d'Etat peut encore être améliorée. D'une part, le poids relatif des aides dans les régions les plus prospères reste un obstacle à la cohésion économique et sociale.
- Enfin, un effort similaire doit être entrepris pour renforcer la cohérence entre, d'une part, la politique communautaire de la concurrence à l'égard des aides d'Etat et des accords entre entreprises et, d'autre part, les interventions de l'Union au titre d'autres politiques qu'elle poursuit en application du Traité, par exemple dans les domaines de la recherche et des transports.

2. Actions

En ce qui concerne les marchés extérieurs:

- *poursuite de la résolution des problèmes* qui n'ont pas pu être complètement traités à la fin de l'Uruguay round (aéronautique, acier, audiovisuel, services financiers, etc.)
- *lutte efficace contre la fraude*, en particulier en ce qui concerne l'origine des produits (par exemple en ce qui concerne les produits de haute technologie et les produits textiles) en recourant notamment aux méthodes modernes de détection (par exemple, détection électronique).
- *développement de règles de concurrence internationales et de mécanismes pour garantir leur application effective*, qui permettent de tirer les conséquences de l'évolution de la concentration et de l'interpénétration des industries au niveau mondial, ainsi que d'ouvrir les marchés encore fermés par les pratiques anticoncurrentielles;
- *prise en compte des intérêts industriels de l'Union européenne à la fois en tant qu'exportateur et importateur*, dans le développement de ses relations préférentielles avec ses partenaires commerciaux;
- *mise en place d'un Industrial Assessment Mechanism* s'inspirant de l'expérience du TAM (Trade Assessment Mechanism) sur la base des conclusions du Livre Blanc, et faisant recours aux ressources existantes de la Commission, pour déceler, en coopération avec les pays tiers concernés, la nature et les causes des performances industrielles insuffisantes de l'Union européenne sur des marchés où l'industrie de l'Union européenne a un fort potentiel compétitif, et en tirer les conséquences en termes de priorités;
- *poursuite de l'amélioration de la structure du tarif douanier commun* de façon à mieux prendre en compte les intérêts industriels des producteurs et des utilisateurs.
- *réalisation*, en collaboration avec l'industrie européenne, *d'une banque de données (inventaire)* sur les obstacles auxquels sont confrontées les entreprises européennes, marché par marché;
- *amélioration* en vue de les rendre plus efficaces et plus opérationnels *des instruments de politique commerciale* en tenant compte de l'évolution des structures de production et d'échanges, et en particulier des conséquences de l'internationalisation croissante de la production;
- *réflexions à engager* sur la façon dont les *instruments de politique et de défense commerciale* peuvent contribuer au développement des services liés à la dématérialisation croissante de l'économie et au bon fonctionnement de leurs marchés;
- *amélioration de la coordination entre la promotion des exportations et des investissements et les autres politiques.*

En ce qui concerne le marché intérieur:

- *poursuite de la réduction globale des aides d'Etat*, en tenant compte des déséquilibres régionaux, notamment à travers une plus grande transparence, un éclaircissement et une simplification des règles qui passe par la refonte de certains textes, ainsi qu'en facilitant l'intervention des tiers concurrents;
- *traitement*, à bref délai, des adaptations possibles du mécanisme de contrôle des aides;
- *réexamen des critères d'acceptation des aides* en vue de corriger le biais actuel en faveur des investissements matériels et d'alléger les mécanismes de contrôle des cas de moindre importance;
- *poursuite de l'effort de cohérence entre les politiques structurelles et de contrôle des aides d'Etat*;

- amélioration de la *cohérence entre les règles applicables aux aides d'Etat* et les modalités des financements communautaires au titre des politiques autres que structurelles;
- *renforcement du marché intérieur*, notamment pour la fourniture sur une base concurrentielle de produits et de services aux entreprises qui, en tant qu'utilisateurs industriels, doivent pouvoir accéder à la meilleure qualité au moindre coût pour pouvoir affronter la compétition internationale, en particulier dans les domaines du gaz, de l'électricité et des télécommunications.

D. Moderniser le rôle des pouvoirs publics

La modernisation des structures d'organisation publique communautaires et nationales et de leurs modalités d'intervention au même rythme que celle des entreprises permettra de ne pas alourdir le poids des prélèvements obligatoires. Elle est indispensable à l'amélioration de la compétitivité industrielle. Les anciennes pratiques administratives et managériales souvent trop lourdes et trop lentes ne répondent pas aux développements actuels de l'économie. Les pouvoirs publics doivent s'adapter rapidement à cette nouvelle réalité.

Les pouvoirs publics doivent également assumer leur rôle avec efficacité pour créer un environnement attractif pour l'activité industrielle dans l'Union européenne et pour promouvoir le développement de domaines tels que la santé, l'éducation et les communications, où ils ont une responsabilité directe en tant que client ou investisseur.

1. Objectifs

L'Union européenne a joué un rôle déterminant dans la création d'un grand marché intérieur qui a supprimé une montagne de contrôles et de formulaires inutiles résultant de la bureaucratie du passé. L'existence du marché unique constitue un atout majeur. La réalisation du marché unique européen "sans frontières" assure aux entreprises la possibilité de profiter des économies d'échelle, de réduire leurs coûts administratifs et financiers, d'accéder de façon plus facile et plus concurrentielle aux marchés privés et publics, et de mieux coopérer entre elles. Ce marché intégré doit être exploité de façon dynamique et son fonctionnement doit être encore amélioré, par exemple en matière de fiscalité indirecte, de normalisation et d'ouverture des marchés publics. Pour l'exploiter pleinement, l'Union européenne doit entreprendre une modernisation de ses interventions et:

- *passer de la phase, liée à l'objectif 92, de mise en place d'un cadre réglementaire à une phase privilégiant la coopération*: il s'agit maintenant, dans un contexte de plus en plus marqué par la dérégulation et où le recours à l'harmonisation classique a atteint ses limites, de permettre à nos entreprises de tirer le meilleur parti du marché intérieur intégré en poursuivant l'élimination des distorsions résultant des disparités législatives, réglementaires ou administratives. Il convient à cette fin de réfléchir, comme la Commission l'a proposé dans sa communication sur le principe de subsidiarité (SEC(92)1990 final), à un usage ponctuel des dispositions des articles 101 et 102 du Traité pour faire disparaître certains obstacles résiduels préjudiciables à la compétitivité.
- *encourager la coopération administrative entre les Etats membres et la Commission* pour résoudre les difficultés rencontrées par les entreprises pour tirer parti de leur droit au marché intérieur.

- *simplifier l'organisation et l'exercice des responsabilités publiques* qui influencent la compétitivité industrielle, par exemple par une analyse plus systématique de l'impact de toute proposition législative sur la compétitivité;
- développer la *déréglementation et la simplification administrative* afin d'assurer l'élimination des contraintes inutiles qui pèsent sur la compétitivité des entreprises et dissuadent l'innovation et l'emploi, en particulier afin de faciliter la mise en place de nouvelles formes d'organisations du travail.
- *encourager les administrations publiques à s'adapter à la globalisation de l'économie mondiale* qui a déjà des conséquences, par exemple dans le domaine de la société de l'information, sur la ligne de partage entre les activités relevant du secteur concurrentiel et celles relevant du secteur non-concurrentiel;
- améliorer la *concertation avec les opérateurs sur les questions touchant à la performance industrielle*, en renforçant l'information sur les évolutions des marchés, des technologies et des conditions-cadre susceptibles d'influencer les performances de l'industrie européenne;
- *rapprocher les structures administratives* s'occupant de la promotion de la recherche de celles ayant en charge le développement de l'industrie;
- poursuivre les efforts de *réduction des coûts liés aux réglementations* nationales et communautaires en évaluant les coûts de toutes les nouvelles propositions et en les simplifiant;
- mettre en place les *conditions propices au développement de l'entreprise*, de l'innovation et de la recherche, en supprimant les obstacles réglementaires et autres et en garantissant la libre-circulation des facteurs de production dans l'Union européenne.

Les centres de décision publics qui influencent l'activité industrielle sont de plus en plus nombreux et exercent leurs responsabilités sans qu'existent véritablement une vision d'ensemble et une coordination continue:

- au niveau international, ces responsabilités sont partagées entre de multiples structures permanentes ou à géométrie variable, dont l'efficacité est souvent contestée;
- au niveau communautaire, de multiples Conseils sont appelés à se prononcer sur des problèmes industriels (Affaires Générales, Industrie, Télécommunications, Marché intérieur, Recherche, Environnement, Transports, Energie). Le besoin de coordination est d'ailleurs expressément reconnu dans l'article 130H du Traité et a été souligné par le Conseil européen de Corfou, qui a invité la Commission à prendre toute initiative pour promouvoir une telle coordination en matière de recherche, notamment à propos de l'ensemble des questions liées à la société de l'information qui relèveront d'un même Conseil des Ministres;
- au niveau national, et régional, les structures administratives varient selon les Etats membres et les répartitions de responsabilités sont extrêmement diverses (répartition arbitraire entre industrie, recherche, télécommunications, entreprise, etc.).

Les Etats-Unis et le Japon ont entrepris de résoudre ces problèmes en créant des cadres de concertation plus horizontaux, tels que le "*Conseil de la Compétitivité*" américain qui rassemble des représentants des principales parties prenantes au développement industriel. Les pouvoirs publics européens, tout comme la Commission, ont à s'interroger sur les conséquences à tirer de ces évolutions.

2. Actions

- *poursuivre les processus de déréglementation*
 - en examinant, sur la base des problèmes rencontrés par les entreprises, les possibilités d'utiliser les articles 101 et 102 pour éliminer certaines disparités nées du maintien d'une législation nationale divergente par rapport aux autres,
 - en s'inspirant en particulier de l'expérience des télécommunications initiée par la Commission par la voie des Directives adoptées sur base de l'Article 90 et de l'article 100A pour les aspects d'harmonisation ainsi que de l'article 129 pour les réseaux transeuropéens et en s'appuyant sur la résolution du Conseil du 22 juin 1993 et les conclusions du groupe à haut niveau sur la "société de l'information",
 - en adoptant une approche dynamique pour renforcer la concurrence sur le marché de l'énergie en liaison avec une re-définition des missions d'intérêt économique général.
- *redéfinir les objectifs du service public* pour qu'apparaissent plus clairement les missions qui ne peuvent être satisfaites par la seule concurrence et un cadre de gestion qui améliore le bon usage des outils de la régulation;
- *utiliser les fonds structurels de l'Union européenne pour anticiper et accompagner les mutations industrielles*, tant sur le plan général que par la voie du nouvel objectif 4 et des programmes d'initiatives communautaires;
- *faciliter notamment dans le cadre des nouveaux programmes d'initiatives communautaires*⁽¹⁸⁾, en particulier des initiatives PME⁽¹⁹⁾ et ADAPT⁽²⁰⁾, *le développement des relations de partenariat entre les grandes entreprises et les PME et de la mise en place des réseaux et grappes d'activités (clusters*⁽²¹⁾*) indispensables pour favoriser:*
 - *une coordination plus étroite entre les grandes entreprises et leurs fournisseurs*, par exemple entre constructeurs automobiles et équipementiers⁽²²⁾;
 - *l'accès des PME aux nouvelles technologies*, ou aux technologies complémentaires à celles dont elles disposent déjà, pour réduire leur ticket d'entrée;
 - *l'exploitation de la diversité régionale de l'Union européenne* en combinant ses avantages industriels, technologiques et géographiques.
- *alléger systématiquement les procédures et améliorer leur transparence*, de façon à faciliter les décisions des opérateurs, en s'appuyant sur l'analyse des effets des réglementations nation-

(18) Les initiatives communautaires constituent une proposition de la Commission aux Etats membres de poursuivre dans le cadre des fonds structurels des actions dans certains domaines revêtant un intérêt particulier pour l'Union européenne.

(19) L'initiative PME a pour objet d'aider les PME industrielles ou de services, particulièrement celles des régions en retard de développement, à s'adapter au marché unique et vise à leur permettre d'acquérir une compétitivité sur le plan international.

(20) L'initiative ADAPT a pour objet de contribuer à l'adaptation de la main-d'oeuvre au changement industriel et d'améliorer les mécanismes de fonctionnement du marché du travail en vue de relancer la croissance, l'emploi et la compétitivité des entreprises dans l'Union européenne.

(21) un cluster est une agglomération d'acteurs industriels qui tout en se concurrençant coopèrent, et qui constitue un pôle dynamique de savoir produisant des externalités positives (source: European Commission competitiveness - Torger Ruge & Lars Mathiesen - étude commandée par la Commission européenne pour l'UNICE - Juin 1994).

(22) Cfr. communication de la Commission sur l'industrie automobile dans l'Union européenne (COM(94)49)

nales et communautaires sur la compétitivité et l'emploi; par exemple dans des domaines tels que les normes techniques pour les machines, les réglementations relatives aux biotechnologies, les législations sur les émissions polluantes, la sécurité et de la santé sur les lieux de travail, les horaires de travail et l'accès aux professions. Les travaux du groupe "Simplification législative et administrative" créé auprès de la Commission par le Conseil Européen de Corfou seront au centre de cet exercice;

- accélérer la mise en place de *réseaux télématiques transeuropéens* entre administrations et faciliter le développement d'infrastructures d'information et de services pour les affaires;
- *utiliser les instruments communautaires (Recherche, Fonds structurels, etc.)* pour soutenir des projets concrets de coopération industrielle particulièrement exemplaires impliquant des entreprises de plusieurs Etats Membres (en particulier par la coordination de l'instruction des dossiers par les autorités nationales dans la mise en oeuvre des cadres communautaires d'appui).

Enfin, la Commission se propose d'examiner l'opportunité de simplifier et de rendre plus cohérentes les multiples structures qui interviennent dans le domaine de la politique industrielle et d'évaluer les résultats des expériences de cadres de concertation élargis tels que les Conseils de la compétitivité.



COMMISSION EUROPEENNE

ANNEXES A LA COMMUNICATION UNE POLITIQUE DE COMPETITIVITE INDUSTRIELLE POUR L'UNION EUROPEENNE

Rue de la Loi, 200 B-1049 Bruxelles, Belgique

☎ ligne directe 32-2-296.30.89 Standard 32-2-299.11.11 . 📠 32-2-296.30.28

Télex COMEU B.21877 Adresse télégraphique COMEUR Bruxelles

TABLE DES MATIERES

ANNEXE I.	ANALYSE DE L'ÉTAT DE L'INDUSTRIE EUROPÉENNE	3
A.	Diagnostic des performances de l'industrie.....	3
B.	Position relative des Etats Membres.....	4
C.	Opinion de l'Industrie.....	4
D.	Compétitivité, coût des facteurs et délocalisations.....	5
E.	Compétitivité et stratégies de différenciation.....	6
F.	Importance des industries de services.....	7
G.	Etat des performances de l'industrie manufacturière.....	8
ANNEXE II.	TABLEAUX STATISTIQUES.....	12
ANNEXE III.	GRAPHIQUES	30

A. Diagnostic des performances de l'industrie

Malgré les perspectives économiques encourageantes à court, moyen et long terme, la plupart des jugements portés sur l'état de l'industrie de l'Union continuent de souligner sa perte de compétitivité préoccupante par rapport à celle de ses principaux concurrents et notamment par rapport aux autres membres de la Triade.

La stricte comparaison des performances communautaires pour certains facteurs macro-économiques fait certes clairement apparaître la position moins favorable de l'Union (cfr. les tableaux et graphiques annexés à la Communication). Mais ce constat pessimiste doit néanmoins être nuancé:

- *il se fonde sur l'analyse d'un nombre réduit de facteurs alors que la problématique de la compétitivité industrielle est complexe et va bien au-delà de la simple comparaison de variables macro-économiques, aussi importantes soient-elles,*
- *les moyennes agrégées pour l'Union ne tiennent pas compte de la situation relative des Etats Membres dont certains enregistrent des performances remarquables comparées à celles des autres pays de l'OCDE,*
- *l'importance grandissante des industries de services, qui sont estimées représenter plus de 60 % de la valeur ajoutée et de l'emploi de l'ensemble de la production communautaire n'est pas entièrement prise en compte. Dans ce domaine, en effet, les données statistiques font souvent défaut alors même que l'Union y détient des avantages compétitifs importants,*
- *enfin, ce constat ne peut traduire des éléments fondamentaux qui sont à la base de toute performance compétitive: la dimension micro-économique, l'esprit d'entreprise, l'effort individuel, l'orientation commerciale des entreprises et la dynamique des filières et des "grappes" (clusters) d'opérateurs. L'Union possède de nombreux exemples de "success stories" qui trouvent leur origine dans ces éléments, dont les recettes ne demandent qu'à être plus largement disséminées au sein de son tissu industriel.*

Ces remarques sont fondamentales car les appréciations portées sur l'état de l'Industrie de l'Union s'inscrivent dans un contexte de crise économique où il est malaisé de déterminer dans quelle mesure la comparaison défavorable de certains facteurs quantitatifs n'est pas un reflet du mauvais environnement conjoncturel.

Il est également important de rappeler que la compétitivité industrielle repose essentiellement sur l'existence, au sein d'un tissu industriel, du plus grand nombre possible d'entreprises étant à même de pouvoir se développer en réalisant des profits, sur l'ensemble des marchés où elles opèrent. Etant entendu, que plus la demande est exigeante et la concurrence forte, plus la performance positive des opérateurs est significative du point de vue de leur compétitivité.

Ces dernières conditions existent dans l'Union et les résultats positifs affichés par un très grand nombre de ses opérateurs tendent à prouver qu'ils ont su s'adapter à cet environnement concurrentiel.

B. Position relative des Etats Membres

S'il paraît certain que l'industrie manufacturière de l'Union, dans son ensemble, n'est pas encore parvenue à surmonter certains désavantages de nature structurelle, l'édition 1993 du World Competitiveness Report donne une image moins alarmante de la position compétitive de l'Union. Pris isolément, certains Etats Membres se placent en effet dans le peloton de tête pour la plupart des 370 facteurs (quantitatifs et qualitatifs) considérés dans cet exercice annuel.

C'est notamment le cas du Danemark (3e) de l'Allemagne (5e), des Pays-Bas (6e) et de l'Union belgo-luxembourgeoise (10e)¹. Encore faut-il tenir compte du fait que la cinquième position de l'Allemagne (2e en 1992) résulte essentiellement de l'impact de la réunification. D'autres Etats (la France et le Royaume-Uni) ont amélioré leurs positions par rapport aux années précédentes et se situent à des niveaux absolus comparables aux meilleurs. Seuls certains pays du sud de l'Union semblent toujours présenter des faiblesses en matière de compétitivité dues, en grande partie, aux problèmes structurels liés à la reconversion de certaines industries de base, à faible valeur ajoutée.

Ces classements sont importants car les débats sur la compétitivité apparaissent souvent limités à la comparaison de certains facteurs quantitatifs (et de nature macro-économique) qui ont pour effet d'exclure aussi bien les performances relatives des opérateurs, que la part grandissante prise par les services et par les autres facteurs de nature qualitative.

C. Opinion de l'Industrie²

De l'opinion même de l'Industrie il n'existe pas de facteur unique en Europe auquel on puisse attribuer la cause du déclin relatif de la position compétitive de l'industrie européenne (laquelle est essentiellement exprimée en termes de performances commerciales sur les marchés extérieurs). De même n'existe-t-il pas de remède unique à sa solution.

Outre les éléments défavorables connus (détérioration de la balance commerciale, appréciation monétaire, moindre taux de croissance, manque de flexibilité du facteur humain...), l'industrie identifie les facteurs supplémentaires suivants:

- la croissance des rémunérations horaires a été plus rapide, atteignant un différentiel d'environ 20 % en 1992,
- la charge de la fiscalité atteint en moyenne 40 % dans l'Union contre 30 % pour ses partenaires,
- un différentiel de productivité important, dans l'industrie manufacturière, de l'ordre de 30 % vis-à-vis des USA et de 10 % vis-à-vis du Japon (McKinsey). Ceci malgré une croissance similaire au cours des dix dernières années,
- des lacunes en matière de promotion des investissements matériels et immatériels au sein des entreprises (surtout au niveau des PME) ainsi que des faiblesses en matière d'expertise en management.

Parmi les solutions préconisées, l'industrie propose l'adoption d'une série de politiques destinées à améliorer l'environnement macro-économique et à rendre le fonctionnement des marchés plus efficace.

¹ Le Japon (1er) et les USA (2e) détenant les premières places en 1993.

² UNICE - Competitiveness Report 1994

D. Compétitivité, coût des facteurs et délocalisations

Sur un plan général, l'essentiel des efforts de l'industrie de l'Union, en matière de regain de compétitivité, s'est concentré sur les coûts et la productivité avec des résultats appréciables obtenus ces dernières années.

L'analyse des états financiers d'un échantillon des 1380 plus grandes entreprises industrielles européennes³, pour la période 1987 à 1992, montre que le chiffre d'affaires par personne employée a progressé de 99.000 Ecus à 136.000⁴ Ecus, soit d'environ 6 %/an, alors que l'emploi ne progressait que de 2,5 %. Une partie de l'accroissement de l'emploi étant d'ailleurs imputable aux opérations de fusions et d'acquisitions (réalisées en prévision de l'achèvement du Marché Unique) plutôt qu'à des besoins réels.

Par ailleurs, le "World Competitiveness Report 93" fait apparaître 8 Etats Membres (Irlande-3,68 %, l'Italie-2,60 %, le Portugal-2,29 %, la France-2,15 %, le Benelux-1,92 % et l'Espagne-1,91 %) parmi les dix meilleurs membres de l'OCDE en ce qui concerne l'accroissement du PIB par personne employée (période 1983-1991), avec des taux voisins ou supérieurs à 2 %/an. Seule l'Allemagne, du fait de la réunification, montre une croissance négative (-2,33 %). En outre, pour ce qui concerne la valeur ajoutée par personne employée dans l'industrie manufacturière, le même rapport indique (base:année 1989) que 6 Etats Membres (le Benelux, la France, l'Allemagne, l'Italie) se placent parmi les dix premiers, derrière le Japon. La performance de celui-ci étant néanmoins supérieure de 14 % à celle du Benelux (meilleur Etat Membre). Les USA ne viennent qu'en 11ème position avec une performance similaire à celle de l'Italie. Par contre, en matière de productivité du capital (Valeur ajoutée par Ecu investi), les USA se situent nettement en tête avec 6,63 Ecus devant trois Etats Membres (le Royaume-Uni-5,15, le Danemark 5,06, l'Irlande 5,00). La performance du Japon étant la moins bonne de celles de l'ensemble des pays analysés (2,7 Ecus, soit environ le 1/3 de celle des USA).

Ces données tendent à confirmer qu'au sein de l'Union, les entreprises ont clairement axé les efforts de productivité sur la recherche de la réduction du facteur travail et de son coût. Ceci pour des raisons bien connues.

Ce mouvement paraît loin d'être à son terme. Engagé dans les grandes entreprises, il tend à se diffuser vers le monde des petites et moyennes entreprises. Ceci, malgré le fait que l'importance relative du facteur coût de la main-d'oeuvre de production (du moins dans l'industrie manufacturière) tend à se réduire dans le coût de production de la plupart des produits et des services par rapport aux autres éléments tels que les coûts de développement, d'industrialisation, de contrôle et de distribution.

Cette recherche d'une meilleure compétitivité par les coûts s'accompagne parfois de la mise en place de stratégies de délocalisation/relocalisation industrielles vers des régions bénéficiant d'avantages comparatifs au niveau du coût de certains facteurs et notamment le coût de la main d'oeuvre.

L'analyse des flux d'investissements étrangers directs (IED) des entreprises de l'Union tend toutefois à démontrer que l'objectif essentiel de telles stratégies est celui d'une meilleure participation dans des marchés en croissance, par opposition à des stratégies de substitution (productions destinées à être réexportées vers l'Europe). *Les mouvements de*

³ Base de données DABLE (DGIII).

⁴ Les données comparables, en fin de période, pour les USA et le Japon étant respectivement de 150.000 et de 220.000 Ecus.

*re-localisation de la production communautaire vers des pays à bas coût de main d'oeuvre sont d'ailleurs beaucoup moins importants que ce qui est généralement cru*⁵.

Ces mouvements demeurent le fait soit d'un nombre limité de secteurs (tels que le textile, l'habillement, la chaussure, l'électronique grand-public, les composants électroniques) où d'activités (sous-traitance de travaux intellectuels sans grand contenu innovateur) pour lesquels le coût et le degré de flexibilité du facteur main d'oeuvre demeurent primordiaux.

Ne considérant que les flux d'IED de l'année 1991, en provenance des quatre* Etats Membres les plus actifs (France, Allemagne, Pays-Bas et Royaume-Uni), la répartition par destination est la suivante:

Année 1991	Milliards d'Ecus	%
Total de l'IED	57,1	100
— part destinée aux autres Etats Membres	32,5	57
— part hors-Union	24,6	43
dont:		
— part destinée à des Etats non-Membres de l'OCDE	9,4	16
dont:		
— part destinée aux pays de l'Asie	3,6	6
Total de l'investissement national des 4 Etats*	707,5	-

Ces indications illustrent, à la fois, la part relativement peu importante des IED par rapport à l'investissement total national (8 %), l'importance de l'Union en tant que destinataire de ces flux d'IED (32,5 %) et la part relativement modeste destinée aux pays moins industrialisés (9,4 %).

Du point de vue sectoriel, la distribution de l'IED des entreprises de l'Union, hors Union, se concentre dans l'industrie manufacturière et dans l'énergie (essentiellement dans le pétrole). Les données relatives aux activités sous-traitées ne sont pas connues. Au sein de l'industrie manufacturière, les produits chimiques représentent le secteur le plus important, suivi par la construction électrique, les produits alimentaires, boissons et tabac et l'industrie automobile. Le cumul des investissements dans ces derniers secteurs est néanmoins moins important que les investissements destinés au secteur des produits chimiques qui représente près de la moitié des IED, hors Union (données 1991 pour le R-U).

E. Compétitivité et stratégies de différenciation

Malgré les efforts accomplis, l'industrie de l'Union paraît cependant moins active dans la mise en oeuvre d'actions portant sur l'augmentation de la valeur ajoutée des produits par la différenciation et le développement d'avantages compétitifs. Ceci est notamment le cas d'un très grand nombre de PME du tissu industriel logistique des grands opérateurs.

La problématique des coûts de production est bien souvent traitée sous l'angle exclusif de l'amélioration de la productivité par un abaissement de la contribution du facteur travail. Or, une analyse plus détaillée montre que l'amélioration de la position des coûts passe plus par des changements de structure, accompagnés d'une qualification accrue du travail et de la valeur ajoutée, que par la simple réduction mécanique de l'emploi, en particulier de production.

"Investment strategies of EU companies in non-european countries" Panorama de l'industrie de l'Union 94

Ce type de situation tend à toucher l'ensemble des productions, pas seulement celles s'adressant au consommateur final, mais également les biens de capital et les biens intermédiaires ainsi que leurs processus de fabrication en amont et les services qui les composent.

L'industrie elle-même reconnaît le bien-fondé de cette analyse quand elle recommande⁶ des mesures tendant à encourager le développement de "clusters" industriels dynamiques et à améliorer les pratiques de management au sein des entreprises.

F. Importance des industries de services

La mesure de la performance compétitive de l'industrie de l'Union (ainsi que celle de ses concurrents) ne tient généralement pas compte de l'importance grandissante des activités de services.

Pris au sens large, ces activités englobent aussi bien les services marchands (réparation, commerce, restauration, hébergement, transports, communications, banque, assurance, autres) et non-marchands (soins de santé, enseignement, recherche, assistance sociale et services publics). L'ensemble contribue au renforcement des avantages compétitifs de l'Union.

Un essai récent⁷ permet de mieux appréhender cette dimension, en dépit des problèmes de méthodologie, de collecte et d'analyse des données.

En termes de valeur ajoutée et d'emploi, les secteurs des services représenteraient près des deux-tiers de l'économie de l'Union. Les 3/4 concerneraient des services marchands, dont la réparation et le commerce de gros et de détail forment la majeure partie. Le reste provient des services non-marchands.

Par rapport à 1980, leur valeur ajoutée aurait augmenté de 8,7 %/an, alors que la valeur ajoutée totale dans l'Union a connu un taux moyen annuel de croissance de 7,8 %. Ceci a conduit à une augmentation de la part des secteurs des services dans la valeur ajoutée totale de 5,6 points. La part des services marchands ayant légèrement augmenté au cours des années 80 au détriment des services non-marchands. Cette croissance étant due, en grande partie, à l'augmentation de la part des autres services marchands.

En matière d'investissements étrangers directs (IED), à l'intérieur de l'Union, les services ont représenté 21,3 milliards d'Ecus en 1989. Ces investissements dépassaient à la fois les investissements internes de provenance extra-communautaire (16,8 milliards d'Ecus) et les investissements communautaires hors-Union (11,9 milliards d'Ecus). Le secteur bancaire a représenté une part d'environ 40 % de l'investissement intra-communautaire, atteignant 9,6 milliards d'Ecus entre 1984 et 1989, contribuant ainsi à l'augmentation l'IED dans l'Union. Les groupes bancaires non-communautaires ont augmenté leurs investissements dans l'Union de près de 7 milliards d'Ecus, pendant la même période, sur un total, tous secteurs de services confondus de 13,2 milliards d'Ecus.

Des tendances comparables apparaissent au niveau de l'emploi. En 1990, près des deux-tiers des emplois de l'Union concernaient des activités liées aux secteurs des services (environ 80 millions de personnes dans 10 Etats Membres). Par rapport à la situation en 1980, l'emploi total dans ces secteurs a augmenté de 13,5 millions (+1,9 %/an) alors que dans l'agriculture et dans l'industrie manufacturière il diminuait de 3 et de 4 millions res-

⁶ UNICE's Competitiveness report 1994

⁷ Panorama de l'Industrie 1994 "Le secteur des services dans l'économie changeante de la CE" NEI

pectivement. La part des services dans l'emploi ayant dès lors augmenté de 7,8 points, ce qui représente une croissance supérieure à la croissance en termes de valeur ajoutée.

Ces données ne font que confirmer les analyses faites par R. Reich⁸ sur la nouvelle segmentation du marché du travail. Elles soulignent aussi l'absolue nécessité de développer des instruments de collecte et de mesure adéquats en la matière.

G. Etat des performances de l'industrie manufacturière

L'analyse de l'évolution de l'industrie manufacturière montre que se sont les secteurs de *biens de consommation* qui ont le plus progressé au cours des six dernières années. En effet, sur un total de 65 secteurs analysés (cfr. tableau ci-dessous), environ 40 % (28 secteurs) ont enregistré une croissance constante dont les 3/4 (20 secteurs) ont connu des taux d'exportations supérieurs à ceux de la production intérieure, à l'exemple des produits alimentaires et boissons non alcoolisées. La plupart des secteurs produisant des *biens intermédiaires* se classent dans les secteurs connaissant une croissance moyenne à forte; les secteurs les mieux classés étant la transformation du caoutchouc et des matières plastiques et la transformation secondaire des métaux.

Par contre, les secteurs de *biens d'investissement* ont connu une croissance lente au cours de la période. La faiblesse des performances dans ces secteurs des biens d'investissement semble se poursuivre et demeure une préoccupation pour les autorités publiques dans la mesure où il s'agit de produits, à haute valeur ajoutée, représentant une part importante du commerce extra-communautaire.

La plupart des secteurs connaissant une forte croissance sont des secteurs de pointe qui sont caractérisés par une demande croissante au niveau mondial, au cours des dernières années. A l'inverse, bon nombre des secteurs ayant enregistré la croissance la plus faible, voire négative, sont des secteurs directement affectés soit par les changements des goûts des consommateurs (ex: des fourrures, boissons alcooliques, tabac), soit par la part croissante de parts de marché prise par des concurrents étrangers (ex: instruments de musique, montres, jouets et articles de sport) au détriment de producteurs de l'Union.

8

"The work of Nations" 1991. Voir à ce sujet l'étude sur "European Industrial Competitiveness - T.Rev et L. Mathiesen 1994" réalisée conjointement par la DGIII/SNF et l'UNICE

Analyse sectorielle de la croissance de la production communautaire et de la balance commerciale (Industries manufacturières) - (Période 1986-1992)

(base = % annuel de croissance) Nombre de secteurs	Biens d'investis- sement	Biens Intermé- diaires	Biens de Consom- mation	Total
En croissance				
— l'accroissement de la balance commerciale est supérieur à celui de la production communautaire	5	3	20	28
— l'accroissement de la balance commerciale est inférieur à celui de la production communautaire	1	1	1	3
— l'accroissement de la production communautaire s'accompagne d'une baisse de la balance commerciale	3	13	7	23
En déclin				
— la baisse de la production communautaire est partiellement compensée par une croissance de la balance commerciale	1	1	5	7
— la baisse de la production communautaire s'accompagne d'une baisse de la balance commerciale	3	-	1	4
Nombre de secteurs analysés	13	18	34	65

Source: Panorama de l'Industrie 94

Les tableaux repris ci-après (cfr. aussi annexes 24 et 25) analysent l'intensité des exportations et des importations des principaux secteurs de l'industrie manufacturière en les classant, pour la période 1986-1992, selon: secteurs à croissance rapide (+ de 5 %/an), secteurs à croissance moyenne (+ 3 à 5 %/an), secteur à croissance lente ou en déclin.

Secteurs à croissance rapide et intensité du commerce extérieur

(base 1992)	Croissance annuelle production (86-92)	Intensité exportations /production	Intensité importations /consommation
Forte intensité d'exportations			
— Produits pharmaceutiques	7,3	15,4	8,9
— Matériel médico-chirurgical	6,2	31,5	33,7
— Matériel de télécommunication	5,4	15,7	14,4
— Matériel de bureau et informatique	5,1	21,6	40,3
Faible intensité d'exportations			
— Transformation des mat. plastiques	7,1	9,0	7,1
— Seconde transformation des métaux	5,7	4,8	4,5
— Caoutchouc et mat. plastiques	5,3	10,0	8,1
— Boissons non alcoolisées et eaux minérales	5,0	2,2	0,4

Source: Panorama de l'Industrie 94

Parmi les 8 secteurs ayant connu une croissance rapide (supérieure à 5 %), deux d'entre eux, les produits pharmaceutiques et le matériel médico-chirurgical, sont étroitement liés à la hausse rapide de la demande de services de santé. Deux autres secteurs, le matériel de télécommunications et le matériel informatique de bureau, ont profité de la demande soutenue de services industriels et de l'évolution vers "l'électronification". Trois autres secteurs, le caoutchouc, les matières plastiques et la transformation secondaire des métaux, doivent leur croissance à l'expansion rapide de la demande du secteur des transports. Enfin, la croissance du secteur des boissons non alcoolisées et des eaux minérales doit être interprétée à la lumière des changements d'habitudes.

Secteurs à croissance moyenne et intensité du commerce extérieur

(base 1992)	Croissance annuelle production (86-92)	Intensité exportations /production	Intensité importations/consommation
Forte intensité des exportations			
— Eclairage électrique	4,6	17,5	12,7
— Construction électrique	4,0	17,7	19,4
— Appareils électroménagers	3,8	16,0	11,3
— Produits chimiques et fibres artificielles	3,5	16,9	13,0
— Electronique grand public	3,2	22,4	40,1
Faible intensité des exportations			
— Transformation fruits et légumes	4,9	8,4	17,7
— Pièces détachées pour véhicules	4,8	11,3	7,2
— Produits semi-finis en bois	4,6	5,6	21,2
— Cacao et confiserie	4,5	6,9	2,3
— Emballages en bois	4,4	2,0	1,8
— Construction métallique	4,4	7,3	3,7
— Papier, Imprimerie, Edition	4,3	6,1	11,0
— Corps gras	4,3	8,8	19,3
— Préparation industrielle du bois	4,3	4,4	50,6
— Boulangerie	4,3	2,8	0,8
— Viande	4,2	4,7	5,1
— Savons, détergents et hygiène corporelle	4,0	1,9	2,3
— Pâte, papier, carton	4,0	8,7	34,3
— Forge	3,9	3,7	2,8
— Véhicules automobiles et composants	3,8	11,5	8,8
— Aliments pour animaux	3,7	8,6	2,5
— Produits de la mer	3,7	8,2	27,3
— Produits en métal	3,6	7,7	5,3
— Transformation du papier et carton	3,5	7,5	6,5
— Verre	3,3	11,2	8,2
— Meubles en bois	3,3	9,1	7,2
— Produits alimentaires, boissons, tabac	3,0	6,2	4,8

Source: Panorama de l'Industrie 94

Parmi les secteurs à croissance moyenne, le groupe classé à forte intensité des exportations a réalisé d'importants gains de productivité au cours de cette période (son emploi ayant aussi stagné), ce qui a contribué au maintien de sa compétitivité sur les marchés mondiaux. Dans le groupe à faible intensité d'exportations figurent une série de secteurs où la pénétration des importations est également généralement faible (à l'exception du bois et de

la pâte à papier qui importent une grande partie de leurs matières premières des pays nordiques). En ce qui concerne l'emploi aucune tendance significative (à la baisse ou à la hausse) ne peut être détectée du fait de l'hétérogénéité des spécialisations.

Parmi les secteurs à faible croissance, peu tournés vers les exportations, la cause principale de leur déclin relatif est la faiblesse de la demande intérieure. Une partie importante de ces activités est constituée de secteurs annexes à la construction qui ont durement ressenti les effets de la crise ainsi que de certains produits alimentaires qui ont vu un glissement des goûts des consommateurs.

Secteurs à croissance lente et intensité du commerce extérieur

(base 1992)	Croissance annuelle production (86-92)	Intensité expor- tations/prod uction	Intensité impor- tations/cons ommation
Forte intensité des exportations			
— Produits chimiques de base	2,7	18,7	17,7
— Instruments d'optique et photographique	2,6	50,3	60,4
— Chaussures	2,6	22,3	23,5
— Instruments	2,5	34,7	41,7
— Construction navale	2,0	25,8	14,4
— Produits céramiques	1,6	20,4	9,1
— Industrie aérospatiale	1,6	39,5	35,0
— Jouets et articles de sport	1,2	27,8	60,1
— Matériel ferroviaire	1,2	29,3	8,7
— Construction mécanique	0,9	31,5	17,7
— Instruments de mesure et précision	0,8	20,8	16,7
— Bonneterie	0,3	22,1	38,7
— Machines textiles	-0,2	61,6	26,4
— Alcools et spiritueux	-0,2	28,0	3,4
— Cuir	-0,2	31,8	35,2
— Organes de transmission	-0,3	25,8	17,7
— Instruments de musique	-1,4	36,0	55,7
— Machines-outils	-1,6	28,1	18,8
— Montres et horloges	-2,9	73,5	88,2
— Machines agricoles	-4,0	22,0	11,5
— Pelleterie et fourrures	-5,3	65,1	59,4
Faible intensité des exportations			
— Minéraux non-métalliques	2,8	8,6	4,5
— Ciment, chaux, plâtre	1,9	2,3	2,4
— Grains	1,8	8,0	0,4
— Habillement	1,8	14,9	29,8
— Produits en terre cuite	1,6	3,9	0,7
— Produits laitiers	1,6	5,9	1,2
— Cycles et motocycles	1,5	12,5	42,6
— Chaudronnerie	1,0	7,3	2,2
— Fonderies	0,6	5,2	3,3
— Tabac	0,4	3,7	1,3
— Vin	0,1	6,9	0,6
— Brasserie et malterie	0,0	4,5	0,4

Source: Panorama de l'Industrie 94

ANNEXE II. TABLEAUX STATISTIQUES

	Tableau
Fluctuations des taux de change.....	1.
Lien entre production industrielle et création d'emploi dans l'Union européenne.....	2.
<i>Situation compétitive de l'Union européenne</i>	
Parts de marché des principales régions économiques	3.
Echanges dans la TRIADE.....	4.
Echanges de marchandises de l'Union européenne.....	5.
Balance commerciale totale de l'Union européenne	6.
Echanges par région du monde - en valeur	7.
Echanges par région du monde - croissance annuelle moyenne.....	8.
Principaux importateurs dans le commerce mondial	9.
Principaux exportateurs dans le commerce mondial.....	10.
Nouvelles économies industrielles d'Asie.....	11.
Flux d'investissements directs à l'étranger	12.
Investissements directs à l'étranger de l'Union européenne	13.
<i>Investissement immatériel</i>	
Dépenses d'éducation.....	14.
Investissement en R&D par région économique (1991).....	15.
Investissement en R&D par secteur dans l'Union européenne (1989).....	16.
Croissance de l'investissement en R&D des entreprises.....	17.
Intensité de l'investissement en R&D des entreprises	18.
Inventions par région d'origine	19.
Balance des paiements technologiques.....	20.
Lien entre effort de R&D et performance commerciale (1990).....	21.
Lien entre intensité technologique et niveau des salaires (1990)	22.
Niveau des salaires en fonction de l'intensité technologique.....	23.
<i>Position de l'Union européenne sur les marchés porteurs</i>	
Croissance de la production pour quelques secteurs industriels dans l'Union européenne (1986-92).....	24.
Balance commerciale pour quelques secteurs industriels dans l'Union européenne (1986-92).....	25.
Prévisions de croissance de la production dans l'industrie manufacturière (1992-2010)	26.
Spécialisation sectorielle des exportations manufacturières (1992).....	27.
Spécialisation géographique des exportations manufacturières (1992).....	28.

Spécialisation sectorielle et géographique des exportations de produits manufacturiers de l'Union européenne (1992).....	29.
Evolution de la spécialisation sectorielle de l'industrie	30.
<i>Marchés porteurs: quelques exemples</i>	
Industries du traitement de l'information et des télécommunications (1995).....	31.
Marché de l'information aux Etats-Unis (1995).....	32.
Marché de l'environnement: répartition par région et marché (2000)	33.
Industrie de l'environnement: production et exportations (2000).....	34.
Marché des produits de haut de gamme: répartition par segment et croissance	35.
Marché des produits de haut de gamme: répartition géographique.....	36.
Marché de la santé et de la biotechnologie.....	37.
Spécialisation dans les industries de haute technologie.....	38.
Marché des produits de haute technologie: échanges de l'Union européenne.....	39.
Marché des produits de haute technologie: degré d'ouverture	40.
Marché des produits de haute technologie: performance commerciale	41.

1. Variations des taux de change

Les fluctuations considérables de taux de change entre les monnaies européennes dont l'écu d'une part, et le dollar US et le Yen japonais d'autre part, rendent sujettes à caution les analyses de compétitivité qui suivent.

Ainsi le US dollar a perdu 54 % de sa valeur par rapport à l'écu entre 1985 et 1993 tandis que le Yen s'appréciait de 29 % entre 1990 et 1993.

	1980-84	1985-89	1990-93
ECU/US\$	-43%	44%	-8%
ECU/Yen	-41%	-16%	-29%

Source: EUROSTAT

2. Lien entre production industrielle et création d'emploi dans l'Union européenne

La diminution tendancielle de la part de l'industrie dans le PIB au profit de celle des services ne doit pas faire oublier le rôle essentiel de l'industrie dans l'économie. Il existe sur longue période (1970-1995), une corrélation claire entre la croissance de la production industrielle et la création d'emploi.

Situation compétitive de l'Union européenne

3. Parts de marché des principales régions économiques

Les parts de marché de l'Union européenne dans les exportations mondiales de produits manufacturés, tout en restant supérieures à celles des Etats-Unis et du Japon, se sont dégradées: la part de l'Union européenne dans les exportations mondiales est passée de 29 % en 1980 à 25 % en 1986 et à 24 % en 1992.

en % des exportations mondiales de produits manufacturés (prix courants et taux de change)	1980	1986	1992
EU	29%	25%	24%
USA	18%	14%	17%
Japon	15%	18%	17%
autres	39%	43%	42%

Source: OECD

4. Echanges dans la TRIADE

L'analyse des échanges triangulaires entre les membres de la Triade - l'Union européenne, les Etats-Unis et le Japon - révèle une prédominance des échanges transatlantiques et transpacifiques.

La balance commerciale entre l'Union européenne et les Etats-Unis devenue déficitaire à la fin des années 80, s'est toutefois redressée sensiblement au début des années 90: le déficit commercial de l'Union Européenne avec les Etats-Unis s'est réduit de 90 % passant de 21 à 2 milliards d'écus, entre 1991 et 1993.

Dans le même temps le déficit commercial de l'Union européenne avec le Japon s'est réduit de 25 % passant de 30 à 25 milliards d'écus, tandis que le déficit commercial entre les Etats-Unis et le Japon a augmenté de près de 45 % passant de 35.1 à 50.7 milliards d'écus.

En 1991 le déficit commercial de l'Union européenne vis-à-vis du Japon était l'équivalent de 85 % du déficit des Etats-Unis vis-à-vis du Japon. En 1993 il en représentait encore à peine 49 %.

Balance commerciale (milliards d'ECUs)	1991	1992	1993
EU-US	-21.0	-13.0	-2.0
EU-Japon	-30.0	-31.0	-25.0
US-Japon	-35.1	-38.0	-50.7

Source: OECD

5. Echanges de marchandises de l'Union européenne

Avec l'intégration accrue de l'Union Européenne se produit un phénomène de substitution des échanges avec le reste du monde par ceux entre les Etats Membres de l'Union.

Depuis la fin des années 60, le poids des échanges intra-communautaires - 13 % du PIB en 1994 - dépasse celui des exportations extra-communautaires - 9 % du PIB en 1994. Au cours des dernières années, cet écart s'est creusé en raison du déclin relatif de la part des exportations extra-communautaires dans le PIB de l'Union européenne.

en % du PIB	1980	1990	1994 (est.)
échanges intra-UE	12%	14%	13%
exportations extra-UE	10%	9%	9%

Source: EUROSTAT

6. Balance commerciale totale de l'Union européenne

Les échanges de biens constituent encore l'essentiel des exportations de l'Union européenne. Depuis le milieu des années 80, leur contribution à la balance commerciale décline toutefois et elle est même devenue négative au début des années 90. Malgré un déclin relatif la balance des services continue d'apporter une contribution positive à la balance commerciale globale.

Balance commerciale (milliards ECUs)	1985	1990	1991
Marchandises	9	0	-27
Services	27	12	10

Source: EUROSTAT

7. Echanges par région du monde - en valeur

Le commerce mondial a atteint 3.700 milliards de dollars en 1992. L'Asie constitue la première zone d'échanges suivie par l'Amérique du Nord, l'Union Européenne (commerce extra-communautaire).

milliards US\$ - 1992	Importations	Exportations	Solde
Asie	806	885	79
-> dont Japon	233	340	107
Amérique du Nord	694	583	-101
-> dont USA	554	448	-106
Amérique Latine	173	151	-22
Moyen Orient	128	125	-3
Afrique	102	95	-7
Europe centrale et orientale et CEI	90	92	2
UE (excl. échanges intra UE)	636	569	-68

Source: EUROSTAT

8. Echanges par région du monde - croissance annuelle moyenne

L'expansion rapide des échanges mondiaux découle des mutations structurelles en cours depuis de nombreuses années dans l'économie mondiale et d'évolutions plus récentes. Parmi les mutations structurelles, on peut citer la part grandissante des produits manufac-

turés dans les échanges mondiaux, l'impulsion donnée au commerce mondial par la multiplication des investissements internationaux, et la baisse du prix des transports et des communications, tandis que les évolutions récentes comprennent notamment l'unification de l'Allemagne et l'essor des importations qui en a résulté, la forte croissance des importations à destination des pays d'Amérique du Nord et d'Amérique latine et le dynamisme persistant des marchés de certains pays d'Asie.

L'évolution des échanges dans les différentes régions en 1992 montre clairement que l'expansion du commerce mondial est due à la forte augmentation en volume des importations et des exportations en Amérique du Nord, en Europe qu'en Asie, notamment dans les économies dynamiques d'Asie (EDA).

Croissance annuelle (1980-1992) - volume	Importations	Exportations
Asie	7.3%	8.9%
Amérique du Nord	6.5%	5.9%
Europe occidentale	5.6%	6.4%
Amérique latine	2.8%	2.5%
Moyen Orient	1.9%	-4.4%
Afrique	5.0%	-1.9%

Source: GATT

9. 10. Principaux importateurs et exportateurs dans le commerce mondial

Parmi les pays tiers, les Etats-Unis sont restés en 1992 le premier exportateur mondial de marchandises, suivi par le Japon et le Canada.

Les marchés connaissant le taux de croissance le plus rapide sont ceux de Hongkong, de la Chine, de la Corée du Sud, de Taiwan et de la Malaisie.

	milliards \$US - 1992			croissance annuelle (1980_92)_volume	
	Importations	Exportations	Solde	Importations	Exportations
UE (extra-UE)	636	569	-68	5%	5%
USA	554	448	-106	7%	6%
Japon	233	340	107	4%	8%
Canada	129	134	5	6%	5%
Hong-Kong	123	120	-4	15%	16%
Corée du Sud	82	77	-5	11%	13%
Chine	81	85	4	12%	14%
Taiwan	72	82	10	11%	13%
Singapour	72	64	-9	10%	10%
Suisse	66	66	0	5%	7%
Mexique	62	46	-16	9%	8%
Autriche	54	44	-10	7%	8%
Suède	50	56	6	3%	5%
Australie	44	43	-1	6%	6%
Malaisie	40	41	1	11%	10%

Source: GATT

11. Nouvelles économies industrielles d'Asie

Le commerce asiatique se développe rapidement. Les NEIA sont toutefois des partenaires commerciaux encore mineurs pour l'Europe qui y investit également nettement moins que les Etats-Unis et le Japon.

milliards \$US - 1992	exportations	importations	balance commerciale	investissements
UE	39	51	-12	842
USA	55	83	-28	1 298
Japon	79	32	47	1 065

Source: OCDE

12. Flux d'investissements directs à l'étranger

Les pays de la Triade génère l'essentiel des investissements internationaux.

Les investissements étrangers de l'Union européenne ont augmenté substantiellement dans les années 80, d'un flux annuel de 10 milliards d'écus en 1982 à 32 milliards d'écus en 1991. Les flux se sont accélérés dramatiquement après 1985, pour culminer à 43 milliards d'écus en 1989, avant de retomber à 32 milliards d'écus en 1991.

Pendant les années 80 les investissements étrangers des Etats-Unis et du Japon ont suivi une évolution comparable à celle de ceux de l'Union européenne. Les investissements étrangers américains ont commencé par augmenter rapidement au milieu des années 80 pour se ralentir à partir de 1988. Les investissements étrangers japonais ont dépassé le niveau des investissements de l'Union européenne en 1989 mais se sont sensiblement ralentis depuis lors.

milliards ECUs	UE	USA	Japon
1982	10	1	8
1983	13	8	9
1984	19	15	13
1985	21	17	16
1986	28	18	23
1987	39	25	29
1988	42	15	40
1989	43	34	61
1990	28	22	45
1991	32	26	34
1992	NA	29	26

Source: DRI

13. Investissements directs à l'étranger de l'Union européenne

Le stock d'investissements étrangers dans l'Union européenne a doublé entre 1987 et 1991 tandis que les investissements européens dans le reste du monde augmentaient de 50 % pendant la même période.

Malgré cette croissance plus rapide des investissements étrangers dans l'Union européenne, le solde demeure négatif pour l'Union européenne qui investit plus à l'étranger qu'elle n'attire elle-même d'investissements.

milliards ECUs	IDE entrants	IDE sortants	solde
1987	108	201	93
1988	134	253	119
1989	169	275	106
1990	170	275	105
1991	195	297	103

Source: DRI

14. Dépenses d'éducation

L'éducation est un bien d'investissement immatériel par excellence puisqu'elle prépare l'avenir de l'individu et de la société.

L'effort consenti à l'éducation peut être mesuré par les dépenses publiques d'éducation exprimées en termes de pour-cent du PNB. Au cours des années 80 le poids relatif des dépenses publiques d'éducation s'est légèrement réduit dans la Triade pour atteindre un niveau comparable d'environ 5 % du PIB/PNB.

en % du PIB/PNB	1980	1985	1989
UE	5.3%	5.1%	4.9%
USA	6.7%	5.0%	5.3%
Japon	5.8%	5.0%	4.7%

Source: UNESCO

15. Investissement en R&D par région économique (1991)

L'effort total de R&D de l'Union européenne, exprimé en pour-cent du PNB, correspond à peine à la moyenne mondiale et est nettement inférieur à ceux du Japon, des Etats-Unis et des NEIA.

ratio dépenses R&D/PIB	1991
UE	2.0%
USA	2.8%
Japon	3.1%
Asie industrialisée	2.7%
Monde	2.0%

Source: UNESCO

16. Investissement en R&D par secteur dans l'Union européenne (1989)

La R&D industrielle est généralement concentrée dans des secteurs à forte demande et à haute technologie qui assurent plus de 75 % de la recherche et développement total.

R&D/production industrielle (UE)	1989
industrie aérospatiale	17.0%
industrie pharmaceutique	12.1%
industrie électronique	11.5%
industrie chimique	3.8%
transport terrestre	3.2%
biens d'équipement	2.5%
autres industries	0.5%
total	2.3%

Source: OECD

17. Croissance de l'investissement en R&D des entreprises

Dans l'Union européenne, le taux de croissance annuel moyen de la R&D industrielle a avoisiné les 5 % pendant les années 80. Aux Etats-Unis, qui comptent pour près de la moitié des activités de R&D de l'OCDE, les dépenses de R&D ont quasiment stagné depuis 1985. Au Japon, les dépenses de R&D ont progressé fortement avant 1985 (accroissement de plus de 10 %). Les entreprises japonaises semblent elles aussi avoir ré-

duit leurs efforts après 1985, mais ceux-ci se situent encore à un niveau élevé par rapport aux autres pays (environ 8 %).

taux de croissance annuel moyen	75-81	81-85	85-89	89-92
UE	4.8%	4.9%	4.8%	2.1%
USA	4.5%	8.6%	1.3%	-0.8%
Japon	8.2%	11.2%	7.4%	8.5%

Source: OECD

18. Intensité de l'investissement en R&D des entreprises

L'effort de recherche-développement des entreprises de l'Union européenne a progressé plus rapidement que celui de leurs concurrentes américaines et japonaises: pour les 50 entreprises effectuant les investissements en recherche les plus élevés dans chacune de ces trois zones, le ratio des dépenses de recherche par rapport au chiffre d'affaires a presque doublé entre 1984 et 1992 pour les entreprises européennes pour atteindre 4,5 % en 1992, alors qu'il a augmenté d'un peu moins de 40 % pour les entreprises japonaises, qui demeurent cependant au niveau le plus élevé (5,8 % en 1992) et de moins de 30 % pour les entreprises américaines (3,7 % en 1992).

R&D en % du C.A. (50 premiers investisseurs en R&D)	UE	USA	Japon
1984	2.7%	2.9%	4.2%
1988	4.4%	3.3%	5.4%
1992	4.5%	3.7%	5.8%

Source: DABLE

19. Inventions par région d'origine

En termes de nombre d'inventions d'importance supranationale, l'Europe a été le producteur le plus important de nouvelles technologies au cours des deux dernières décennies: elle a déposé près de 40 % des brevets mondiaux entre 1985 et 1989.

En évolution on observe toutefois un certain effritement de la position de l'Union européenne: sa part relative est passée de 43 % pendant la période 1975-79, à 40 % pendant la période 1980-84, et 38 % pendant la période 1985-89. C'est le Japon qui enregistre la croissance la plus rapide du nombre d'inventions.

en milliers	1975-79	1980-84	1985-89
UE	120	136	147
Amérique du Nord	82	97	105
Japon	43	68	95
autres	37	43	42

Source: Panorama

En ce qui concerne la production scientifique, l'Union européenne, avec 30 % des publications scientifiques en 1993 contre 24 % en 1983, détient la 2ème place après les Etats-Unis (40 %). Les disciplines dans lesquelles l'Union européenne a le plus progressé sont la médecine clinique, la recherche biornédicale, la biologie, la chimie et les sciences en général.

20. Balance des paiements technologiques

Les échanges de technologie portent sur l'importation de biens technologiquement complexes, l'achat de technologies (brevets, licences, savoir-faire, services à contenu technique, etc.) ou encore la création ou l'achat d'unités de production et de distribution dans le cadre d'opérations d'investissement étranger direct.

Les importations de technologies de l'Union européenne sont largement supérieures aux exportations tandis que les Etats-Unis sont dans une situation largement excédentaire et que les échanges japonais de technologies sont à peu près équilibrés.

milliards \$US - 1990	recettes	paiements	solde
UE	13.1	18.4	-5.3
USA	16.5	3.1	13.4
Japon	2.3	2.6	-0.3

Source: OECD

21. Lien entre effort de R&D et performance commerciale (1990)

La traduction de l'effort investi dans la R&D, dans la performance commerciale d'une économie dépend de sa capacité à innover: paradoxalement l'effort de recherche de l'Union européenne - à l'inverse de la situation observée au Japon - se traduit par une performance moindre sur les marchés de haute technologie que sur le marché global.

en % du total OCDE 1990	investissements industriels en R&D	exportations high tech	exportations totales
UE	28%	36%	41%
USA	45%	24%	15%
Japon	21%	19%	13%
autres	6%	21%	31%

Source: OECD

22. Lien entre intensité technologique et niveau des salaires (1990)

Une caractéristique des industries de haute technologie est de générer un niveau élevé de salaires. Plus les industries de haute technologie occupent une place importante dans l'économie, plus la part des industries à salaires élevés augmente.

part dans la valeur ajoutée (1990)	industries high tech	industries à salaires élevés
Italie	14%	16%
UK	20%	25%
Japon	22%	23%
USA	20%	29%
Allemagne	21%	29%

Source: OECD

23. Niveau des salaires en fonction de l'intensité technologique

La corrélation positive entre le degré de sophistication technologique et le niveau de salaires se vérifie globalement, à l'exception des secteurs de moyenne technologie au Japon, en Allemagne et au Royaume-Uni où ils assurent un niveau de salaires égal ou supérieur à celui des secteurs de haute technologie.

industrie manufacturière totale = 100	haute technologie	technologie moyenne	basse technologie
UK (1988)	108	108	93
Allemagne(1989)	110	116	83
USA (1989)	118	112	86
Japon (1989)	100	115	91

Source: OECD

Position de l'Union européenne sur les marchés porteurs

24. Croissance de la production pour quelques secteurs industriels dans l'Union européenne (1986-92)

average real annual growth (1986-92)			
Produits pharmaceutiques	7.3%	Produits minéraux non métalliques	2.8%
Transformation des matières plastiques	7.1%	Produits chimiques industriels de base	2.7%
Seconde transf. des métaux	5.7%	Instruments d'optique et matériel photogra	2.6%
Mat. de télécommunication	5.4%	Instruments	2.5%
Caoutchouc et matières plastiques	5.3%	Chaussures et habillement	2.1%
Mach. de bureau et informatique	5.1%	Construction navale	2.0%
Boissons non alcoolisées, eau minérale	5.0%	Travail des grains	1.8%
Transformation de fruits et légumes	4.9%	Habillement	1.8%
Pièces et access. automobiles	4.8%	Produits en terre cuite	1.6%
Eclairage électrique	4.6%	Produits céramiques	1.6%
Prod. semi-finis en bois	4.6%	Mat. aérospace	1.6%
Cacao, sucre et confiserie	4.5%	Produits laitiers	1.6%
Emballages en bois	4.4%	Cycles et motocycles	1.5%
Construction métallique	4.4%	Jouets et articles de sport	1.2%
Papier, imprimerie et édition	4.3%	Matériel ferroviaire	1.2%
Corps gras	4.3%	Chaudronnerie, réservoirs	1.0%
Sciage et prép. industrielle du bois	4.3%	Const. de mach. et de mat. mécanique	0.9%
Boulangerie	4.3%	Instruments de mesure et de précision	0.8%
Viande	4.2%	Fonderies	0.6%
Savons, détergents et prod. d'hygiène corp.	4.0%	Tabac	0.4%
Pâte, papier et carton	4.0%	Bonneterie	0.3%
Forge	3.9%	Vin	0.0%
Pièces et access. automobiles	3.8%	Brasserie et malterie	0.0%
Appareils électroménagers	3.8%	Machines textiles	-0.2%
Aliments pour animaux	3.7%	Alcools et spiritueux	-0.2%
Poissons et autres produits de la mer	3.7%	Cuir et articles en cuir	-0.2%
Articles en métal	3.6%	Organes de transmission	-0.3%
Produits chimiques et fibres artificielles	3.5%	Instruments de musique	-1.4%
Transformation du papier et du carton	3.5%	Machines-outils	-1.6%
Verre	3.3%	Montres et horloges	-2.9%
Meubles en bois	3.3%	Machines agricoles	-4.0%
Electronique grand public	3.2%	Pelletteries et fourrures	-5.3%
Produits alimentaires, boissons et tabac	3.0%		

Source: DEBA

25. Balance commerciale pour quelques secteurs industriels dans l'Union européenne (1986-92)

mio ECU (1992)	(*)		(*)	
Construction métallique	36,543	0.4%	Verre	731 -7.9%
Mach. de bureau et informatique	11,791	1.2%	Vin	629 -1.8%
Pièces et access. automobiles	8,367	-13.8%	Boulangerie	568 5.5%
Produits alimentaires, boissons et tabac	6,601	15.2%	Eclairage électrique	494 -2.0%
Produits pharmaceutiques	4,889	4.4%	Pâte, papier et carton	483 -4.5%
Articles en métal	4,647	-6.8%	Instruments de mesure et de précision	468 -6.8%
Produits minéraux non métalliques	4,282	-2.4%	Fonderies	366 -5.8%
Machines textiles	4,065	7.4%	Boissons non alcoolisées, eau minérale	316 8.0%
Savons, détergents et prod. d'hygiène corp.	3,320	9.3%	Produits en terre cuite	194 -3.1%
Produits laitiers	3,221	5.9%	Forge	140 -5.0%
Alcools et spiritueux	3,216	8.4%	Seconde transf. des métaux	79 -15.9%
Mat. aérospatial	3,010	31.5%	Pelleteries et fourrures	74 -12.3%
Machines-outils	2,414	-3.5%	Emballages en bois	6 -16.7%
Construction navale	2,400	15.7%	Viande	-278 -12.6%
Caoutchouc et matières plastiques	2,317	-9.1%	Produits chimiques et fibres artificielles	-348 NA
Pièces et access. automobiles	2,181	-15.3%	Instruments de musique	-354 7.5%
Produits céramiques	2,024	2.4%	Cuir et articles en cuir	-510 16.7%
Transformation des matières plastiques	1,755	-5.7%	Instruments d'optique et matériel photographique	-1,563 13.2%
Machines agricoles	1,429	-4.9%	Prod. semi-finis en bois	-1,589 4.7%
Produits chimiques industriels de base	1,322	-18.8%	Montres et horloges	-1,694 10.0%
Mat. de télécommunication	1,295	-12.6%	Transformation de fruits et légumes	-2,088 12.1%
Electronique grand public	1,247	8.7%	Corps gras	-2,320 -4.3%
Matériel ferroviaire	1,209	8.7%	Poissons et autres produits de la mer	-2,325 14.3%
Cacao, sucre et confiserie	1,149	8.4%	Cycles et motocycles	-2,445 40.6%
Const. de mach. et de mat. mécanique	1,147	8.9%	Instruments	-2,949 37.9%
Organes de transmission	1,138	-7.9%	Jouets et articles de sport	-4,592 33.6%
Brasserie et malterie	1,061	1.6%	Sciage et prép. industrielle du bois	-5,466 3.5%
Chaudronnerie, réservoirs	1,022	2.5%	Bonneterie	-5,472 50.4%
Tabac	941	0.0%	Papier, imprimerie et édition	-9,139 6.5%
Travail des grains	874	18.7%	Habillement	-9,739 23.5%
Meubles en bois	777	10.6%	Chaussures et habillement	-10,863 57.6%
		-13.7%	Transformation du papier et du carton	-11,875 5.3%
(*) annual growth (1986-1992)				

Source: DEBA

26. Prévisions de croissance de la production dans l'industrie manufacturière (1992-2010)

Les prévisions de croissance des principaux secteurs industriels permet d'identifier les marchés porteurs suivants:

croissance annuelle moyenne dans l'UE	1992-2010
bureautique et informatique	4.2%
caoutchouc et plastiques	4.1%
équipement électrique	3.0%
équipement de transport	3.0%
pulpe, papier et impression	2.9%
construction mécanique	2.8%
produits métalliques	2.8%
produits chimiques	2.7%
minéraux non-métalliques	2.6%
MOYENNE	2.6%
produits divers	2.6%
textiles et vêtements	1.8%
produits alimentaires, boissons & tabacs	1.7%
minerais et métaux	-1.9%

Source: DRI

27. Spécialisation sectorielle des exportations manufacturières (1992)

Pour analyser dans quelle mesure les industries ont su s'adapter à l'évolution de la structure de la demande, les sous-secteurs manufacturiers sont regroupés en trois catégories répondant au critère de croissance de la demande:

- **secteurs à demande forte** pour lesquels la demande internationale croît plus vite que l'activité économique en général (produits chimiques, produits pharmaceutiques, machines de bureau et matériel informatique, instruments de précision et d'optique et machines et appareils électriques).
- **secteurs à demande modérée** pour lesquels la demande suit le rythme moyen de l'activité globale (machines et équipements, matériel de transport, produits alimentaires, boissons et tabac, papier et produits d'impression, articles en caoutchouc et en matière plastique).
- **secteurs à demande faible** pour lesquels la demande internationale croît lentement (métaux ferreux et non ferreux, produits minéraux non métalliques, produits métalliques, produits textiles, habillement, articles en cuir et chaussures et autres produits manufacturés).

Les secteurs où la demande est forte, présentent pour la plupart un contenu technologique élevé. Inversement, les activités à faible demande sont marquées par un contenu technologique faible, une intensité élevée en ressources naturelles et/ou en travail et un faible niveau de salaires.

La situation de l'industrie de l'Union européenne est caractérisée par une spécialisation supérieure à la moyenne de la Triade sur les marchés à croissance faible mais inférieure à celle-ci sur les marchés à demande moyenne ou forte.

répartition sectorielle des exportations manufacturières (1992)	demande faible	demande moyenne	demande forte
UE	19	-4	-11
USA	-27	8	11
Japon	-44	7	29

Source: COMEXT, Commission services

28. Spécialisation géographique des exportations manufacturières (1992)

Pour analyser la spécialisation géographique des exportations de l'industrie manufacturière européenne, les marchés mondiaux sont décomposés en 8 espaces économiques différents: AELE, Etats-Unis et Canada, Japon, NICs, Chine, Amérique latine, pays ACP et reste du monde. Cette ventilation permet de voir si l'Union européenne tire suffisamment parti des marchés internationaux les plus dynamiques comme l'Amérique latine et certains pays asiatiques (tels les pays nouvellement industrialisés et la Chine) où les taux de croissance attendus sont supérieurs à 3 % à moyen terme.

La spécialisation géographique à l'intérieur de la Triade se mesure en divisant les parts de l'Union européenne, des Etats-Unis et du Japon par la moyenne de la Triade.

Sur cette base, on constate que l'activité extérieure de l'Union européenne est nettement axée sur les pays membres de l'AELE et les pays ACP et peu axée sur les NICs, la Chine et l'Amérique latine. Les Etats-Unis sont tournés vers le Japon, l'Amérique latine et l'Union européenne. Le Japon est fortement spécialisé à l'égard de l'Union européenne, des Etats-Unis et Canada, des pays nouvellement industrialisés et de la Chine.

répartition géographique des exportations manufacturières (1992)	UE	USA	Japon
moyenne = 0			
NICs	-46	-7	79
Amérique latine	-43	98	-49
Chine	-26	-23	68
USA + Canada	-16	-8	34
Japon	-8	95	NA
autres	49	-46	-22
ACP	52	-31	-45
AELE	112	-80	-79

Source: COMEXT

29. Spécialisation sectorielle et géographique des exportations de produits manufacturiers de l'Union européenne (1992)

La spécialisation tant sectorielle que géographique de l'industrie manufacturière de l'Union européenne n'est pas optimale.

L'analyse de la répartition sectorielle et géographique des exportations de produits manufacturés de l'Union européenne révèle que:

- pour les secteurs à demande forte/à contenu technologique élevé, l'Union européenne affiche une nette spécialisation uniquement à l'égard des pays ACP et de l'Amérique latine.
- pour les secteurs à demande modérée, l'Union européenne n'est spécialisée que dans les exportations vers la Chine.
- la part des secteurs à demande faible dans les exportations totales de l'Union européenne est la plus forte de la Triade et ce, dans tous les espaces géographiques, à l'exception de la Chine et de l'Amérique latine..

Pour ce qui concerne les marchés géographiques les plus dynamiques, l'Union européenne est faiblement spécialisée dans les activités à demande forte en Amérique latine et est spécialisée dans les activités à demande faible dans les pays nouvellement industrialisés et dans les activités à demande modérée en Chine.

1992 - moyenne = 0	demande faible	demande moyenne	demande forte
AELE	9	-5	-3
USA + Canada	29	-7	-4
Japon	7	-6	3
NICs	23	8	-21
Chine	-37	20	-7
Amérique latine	-12	2	4
ACP	0	-5	13
autres	15	-8	2

Source: COMEXT

Il faut cependant noter que l'Union européenne est la seule entité industrielle présente de façon significative dans l'ensemble des secteurs industriels.

30. Evolution de la spécialisation sectorielle de l'industrie

Pour relancer la croissance de l'industrie manufacturière, il est nécessaire de réorienter l'appareil de production industrielle vers des produits à forte demande (machines de bureau et matériel informatique, technologie de l'information, machines et appareils électriques et électroniques, produits chimiques et pharmaceutiques). Plus il y aura d'entreprises à concentrer leurs efforts sur des marchés porteurs, plus grande et soutenue sera la croissance de l'industrie manufacturière.

Entre 1980 et 1990, l'industrie européenne n'est pourtant pas parvenue à s'adapter au même rythme que celles des Etats-Unis et du Japon, pour tirer avantage des débouchés ouverts par les marchés porteurs: la contribution à la valeur ajoutée des entreprises européennes produisant des biens à demande forte a augmenté moins vite qu'au Japon tandis que celle des secteurs à faible croissance diminuait moins vite qu'aux Etats-Unis et au Japon.

valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière (1980-90)	UE-6	USA	Japon
faible demande	-4%	-5%	-9%
demande moyenne	-1%	1%	-8%
forte demande	5%	4%	17%

Source: Comptes nationaux

Marchés porteurs: quelques exemples

31. Industries du traitement de l'information et des télécommunications (1995)

Le marché mondial du traitement de l'information et des communications atteindrait 880 milliards d'écus en 1995. 45 % viendront des activités de traitement de l'information - hardware, logiciels et services. Les autres 55 % représenteront du matériel et des services de télécommunications.

Le marché européen du traitement de l'information et des communications représenterait plus d'un quart du marché mondial - 250 milliards d'écus en 1995 -, dont 45 % pour les activités de traitement de l'information - hardware, logiciels et services. Les autres 55 % correspondraient à du matériel et des services de télécommunications.

1995 (milliards ECUs)	marché mondial	marché UE
matériel de traitement de l'information	20%	18%
logiciels	8%	8%
services de traitement de l'information	17%	19%
équipement de télécommunications	13%	10%
services de télécommunications	42%	45%
total	880	290

Source: EITO 94

32. Marché de l'information aux Etats-Unis (1995)

Le marché américain de l'information représenterait 995 milliards de US\$ en 1995. De ce total 45.3 % viendraient d'activités de traitement de l'information - hardware, logiciel et services, et 25.3 % du matériel et des services de télécommunications. Les 29.2 % restant correspondraient au marché des médias.

1995	C.A. annuel milliard \$US	part relative
équipement informatique et électronique	318	32.0%
équipement de télécommunication	47	4.7%
services téléphoniques à longue distance	52	5.2%
services téléphoniques locaux & cellulaires	140	14.1%
pages jaunes	13	1.3%
Radio	11	1.1%
Vidéo	23	2.3%
Cable TV	17	1.7%
émissions	33	3.3%
impression et édition	207	20.8%
logiciels et services d'information	132	13.3%
Total	993	100.0%

Source: Columbia Univ., CTIS

33. Marché de l'environnement: répartition par région et marché (2000)

Le marché des produits de protection de l'environnement connaît une croissance rapide notamment dans les pays industrialisés. Le taux de croissance se situerait entre 5 et 6 % par an en moyenne. Le marché mondial atteindrait 300 milliards de dollars en l'an 2000.

En 2000 le marché national le plus important serait celui des Etats-Unis comptant pour 38 % du total. L'Europe en représenterait 26 %.

Les principaux segments de l'industrie de l'environnement définis selon leur utilisation finale sont le traitement des eaux et des effluents, la gestion des déchets, le contrôle de la qualité de l'air.

répartition régionale		répartition par marché	
autres	23%	services	27%
Japon	13%	autres équipements	11%
USA	38%	air	14%
Europe	26%	déchets	21%
		eau	28%

Source: OECD

34. Industrie de l'environnement: production et exportations (2000)

Les principaux producteurs d'équipements et de services liés à l'environnement sont les Etats-Unis, l'Allemagne et le Japon. La production relève de plusieurs secteurs différents, principalement ceux des machines industrielles, de l'équipement électrique, des produits chimiques et des services.

2000	production (milliards \$US)	taux d'exportation (en % de la production)
Europe	68	20%
USA	80	10%
Japon	30	6%

Source: OECD

35. Marché des produits de haut de gamme: répartition par segment et croissance

Les produits de haut de gamme sont ceux qui peuvent justifier sur longue période un prix élevé, c.-à-d. un prix nettement plus élevé que celui des produits offrant une fonctionnalité comparable.

Les principaux marchés de haut de gamme comprennent la haute couture, l'automobile, les vêtements et chaussures, les cosmétiques et parfums, les alcools, vins et champagne, l'horlogerie, la porcelaine, le cristal et l'argenterie et la bijouterie. Entre 1985 et 1989, tous ces marchés ont connu des taux annuels de croissance s'étageant entre 4 % (porcelaine) et 17 % (horlogerie), c.-à-d. nettement supérieurs au taux de croissance moyen du marché.

	répartition par segment (1989)	taux de croissance (1985-89)
haute couture	23%	8.5%
automobile	18%	6.0%
accessoires de mode, produits en cuir	14%	9.0%
produits cosmétiques	10%	7.0%
parfums	10%	11.0%
produits spiritueux	9%	7.0%
horlogerie	4%	17.0%
champagne	3%	10.5%
chaussures	3%	6.5%
porcelaine	3%	4.0%
joaillerie	2%	13.0%
vins	1%	5.5%
objets en or	1%	4.5%
cristallerie	1%	7.5%
total des produits de haut de gamme	100%	8.2%
total des produits manufacturiers		5.4%

Source: McKinsey

36. Marché des produits de haut de gamme: répartition géographique

En 1989, le marché total des produits de haut de gamme représentait 42 milliards d'écus. L'Europe est le principal marché pour les produits de haut de gamme, avec une part du marché mondial de 43 % en 1989. La croissance de la demande des produits haut de gamme est toutefois la plus rapide aux Etats-Unis (13 %), suivis par Europe et le Japon (10 % et 7.5 % respectivement).

répartition géographique	part de marché	croissance
	(1989)	annuelle (1985-89)
UE-4	43%	10.0%
USA	32%	13.0%
Japon	17%	7.5%
autres	8%	7.9%

Source: McKinsey

37. Marché de la santé et de la biotechnologie

L'Union européenne est le leader mondial en termes de production et exportations de produits pharmaceutiques. La production totale de l'Union européenne s'est élevée à 64 milliards d'écus en 1992. Le secteur est également caractérisé par un excédent commercial constant.

La production et la consommation de produits pharmaceutiques ont augmenté rapidement de 1983 à 1992, à un taux réel moyen d'environ 7 % par an. Les exportations ont connu une croissance de 2,6 % par an, tandis que la croissance des importations atteignait en moyenne 5,4 %, c.-à-d. des taux de croissance beaucoup plus élevés que ceux de l'activité industrielle globale.

Le secteur pharmaceutique restera parmi les secteurs à croissance rapide sur les années 1990 en raison des préoccupations de santé et du vieillissement de la population.

produits pharmaceutiques dans l'UE (milliards ECU)	consommation apparente	production	exportations
1985	35	39	6
1990	55	59	8
1995	74	79	12

Source: EUROSTAT / DRI

38. Spécialisation dans les industries de haute technologie

En 1990 les Etats-Unis représentaient 24 % des exportations de produits de haute technologie de la zone OCDE, 13 % des exportations de moyenne technologie et à peine 11 % des exportations de faible technologie. A l'inverse les exportations de l'Union européenne représentaient 36 % des exportations de produits de haute technologie de la zone OCDE, 44 % des exportations de moyenne technologie et 41 % des exportations de faible technologie.

En se spécialisant dans des productions peu sophistiquées qui n'ont pas de débouchés mondiaux dynamiques, l'industrie européenne s'expose de plus en plus à une concurrence basée sur les prix.

La production européenne est en fait déjà sujette à la concurrence croissante des pays d'Asie du Sud-Est pour les productions intensives en main-d'oeuvre et de faible ou moyenne technologie.

index de spécialisation = part relative des exportations de haute technologie - moyenne = 0	1970	1992
EU	-14	-18
USA	59	51
Japon	24	44

Source: OECD

39. Marché des produits de haute technologie: échanges de l'Union européenne

La définition des produits de haute technologie utilisée ici est fondée sur une classification de chaque industrie en fonction du niveau d'intensité de sa recherche-développement (ratio dépenses de R&D/chiffre d'affaires ou production). Les produits qui dépendent fortement des dépenses de R&D sont considérés comme des produits à forte intensité technologique.

A la fin des années 80, les produits de haute technologie représentaient environ un quart de la valeur de l'ensemble des échanges de produits manufacturés des pays développés. La valeur des exportations communautaires de produits de haute technologie est passée de 27 milliards d'écus en 1978 à quelque 71 milliards en 1990 tandis que celle des importations communautaires a quintuplé depuis 1978, atteignant 93 milliards d'écus en 1990.

Au cours de la période 1982-1990, les exportations communautaires de produits de haute technologie ont augmenté un peu plus rapidement (59,5 %) que les exportations totales de la Communauté (47,8 %) mais au cours de cette même période, l'accroissement des importations communautaires de produits de haute technologie (137,8 %) a été trois fois plus élevé que l'accroissement correspondant des importations communautaires totales (38 %). En d'autres termes, les importations communautaires de produits de haute technologie ont augmenté à un rythme annuel moyen de 11,4 %, soit le double des exportations communautaires correspondantes (6 %). Cela a entraîné une détérioration progressive de la balance commerciale de la Communauté pour les produits de haute technologie, qui est passée d'un excédent de 5 milliards d'écus en 1982 à un déficit de 22 milliards en 1990.

échanges de l'UE - milliards ECU	exportations	importations	solde
1978	27	19	7
1984	59	60	-1
1989	71	93	-22

Source: EUROSTAT

40. Marché des produits de haute technologie: degré d'ouverture

L'analyse du degré d'ouverture des économies - pour lesquelles ces chiffres existent - montrent que la propension à importer des produits de haute technologie est inversement proportionnelle à la capacité à exporter.

niveau d'ouverture (1990)	part importée de la consommation	part exportée de la production
Allemagne	33%	15%
UK	37%	9%
USA	17%	24%
Japon	7%	19%

Source: OECD

41. Marché des produits de haute technologie: performance commerciale

La performance commerciale relative de l'Union européenne sur les marchés de haute technologie s'est dégradée entre 1980 et 1990: la part européenne dans les exportations mondiales s'est réduite de 40 % à 36 %.

performance commerciale (part relative dans les exportations mondiales)	1980	1990
UE-4	40%	36%
USA	25%	24%
Japon	15%	19%
autres	20%	21%

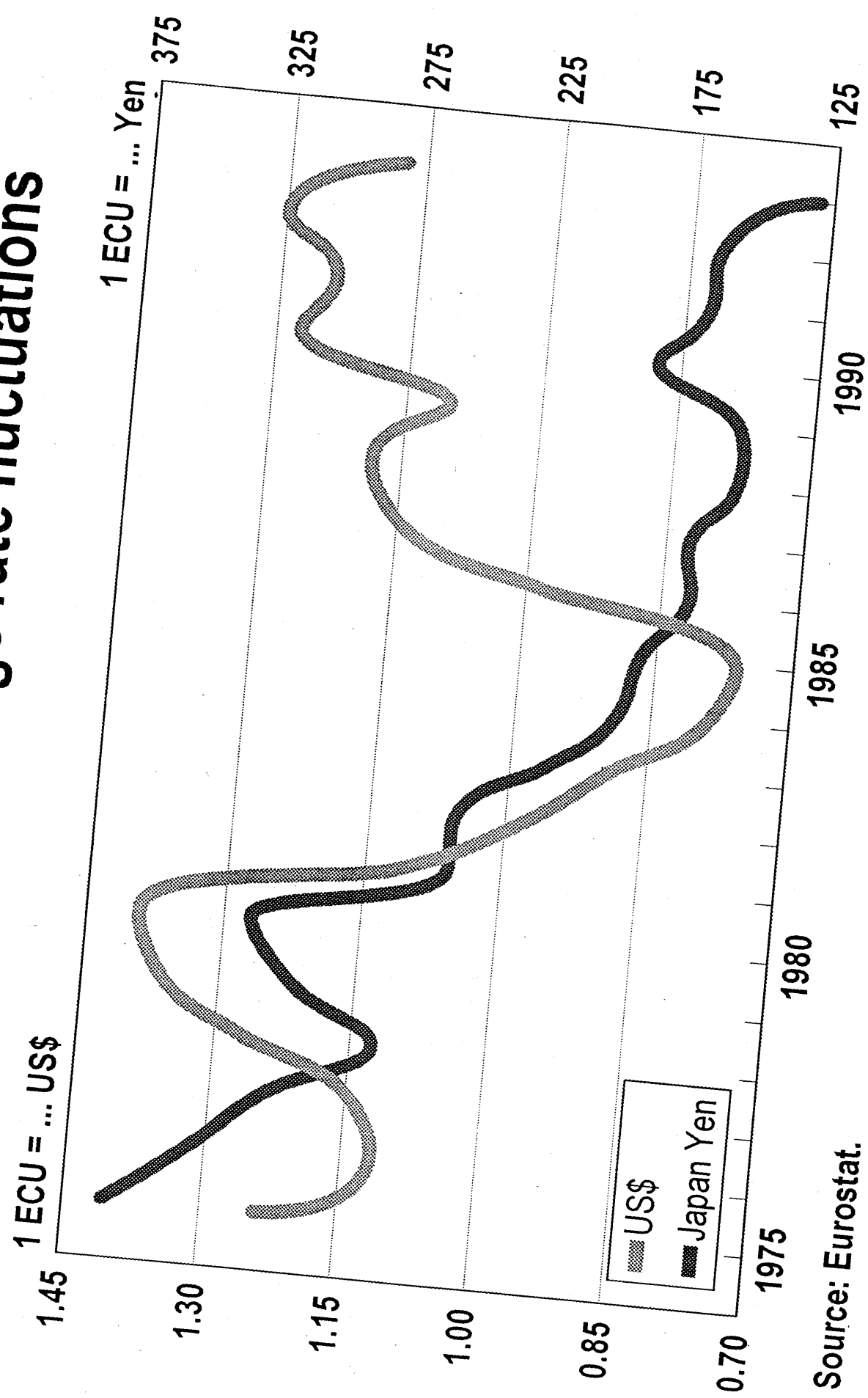
Source: OECD

ANNEXE III. GRAPHIQUES

.....	<i>Graphique</i>
Fluctuations des taux de change.....	1.
Lien entre production industrielle et création d'emploi dans l'Union européenne.....	2.
<i>Situation compétitive de l'Union européenne</i>	
Parts de marché des principales régions économiques.....	3.
Echanges dans la TRIADE.....	4.
Echanges de marchandises de l'Union européenne.....	5.
Balance commerciale totale de l'Union européenne.....	6.
Echanges par région du monde - en valeur.....	7.
Echanges par région du monde - croissance annuelle moyenne.....	8.
Principaux importateurs dans le commerce mondial.....	9.
Principaux exportateurs dans le commerce mondial.....	10.
Nouvelles économies industrielles d'Asie.....	11.
Flux d'investissements directs à l'étranger.....	12.
Investissements directs à l'étranger de l'Union européenne.....	13.
<i>Investissement immatériel</i>	
Dépenses d'éducation.....	14.
Investissement en R&D par région économique (1991).....	15.
Investissement en R&D par secteur dans l'Union européenne (1989).....	16.
Croissance de l'investissement en R&D des entreprises.....	17.
Intensité de l'investissement en R&D des entreprises.....	18.
Inventions par région d'origine.....	19.
Balance des paiements technologiques.....	20.
Lien entre effort de R&D et performance commerciale (1990).....	21.
Lien entre intensité technologique et niveau des salaires (1990).....	22.
Niveau des salaires en fonction de l'intensité technologique.....	23.
<i>Position de l'Union européenne sur les marchés porteurs</i>	
Croissance de la production pour quelques secteurs industriels dans l'Union européenne (1986-92).....	24.
Balance commerciale pour quelques secteurs industriels dans l'Union européenne (1986-92).....	25.
Prévisions de croissance de la production dans l'industrie manufacturière (1992-2010).....	26.
Spécialisation sectorielle des exportations manufacturières (1992).....	27.
Spécialisation géographique des exportations manufacturières (1992).....	28.

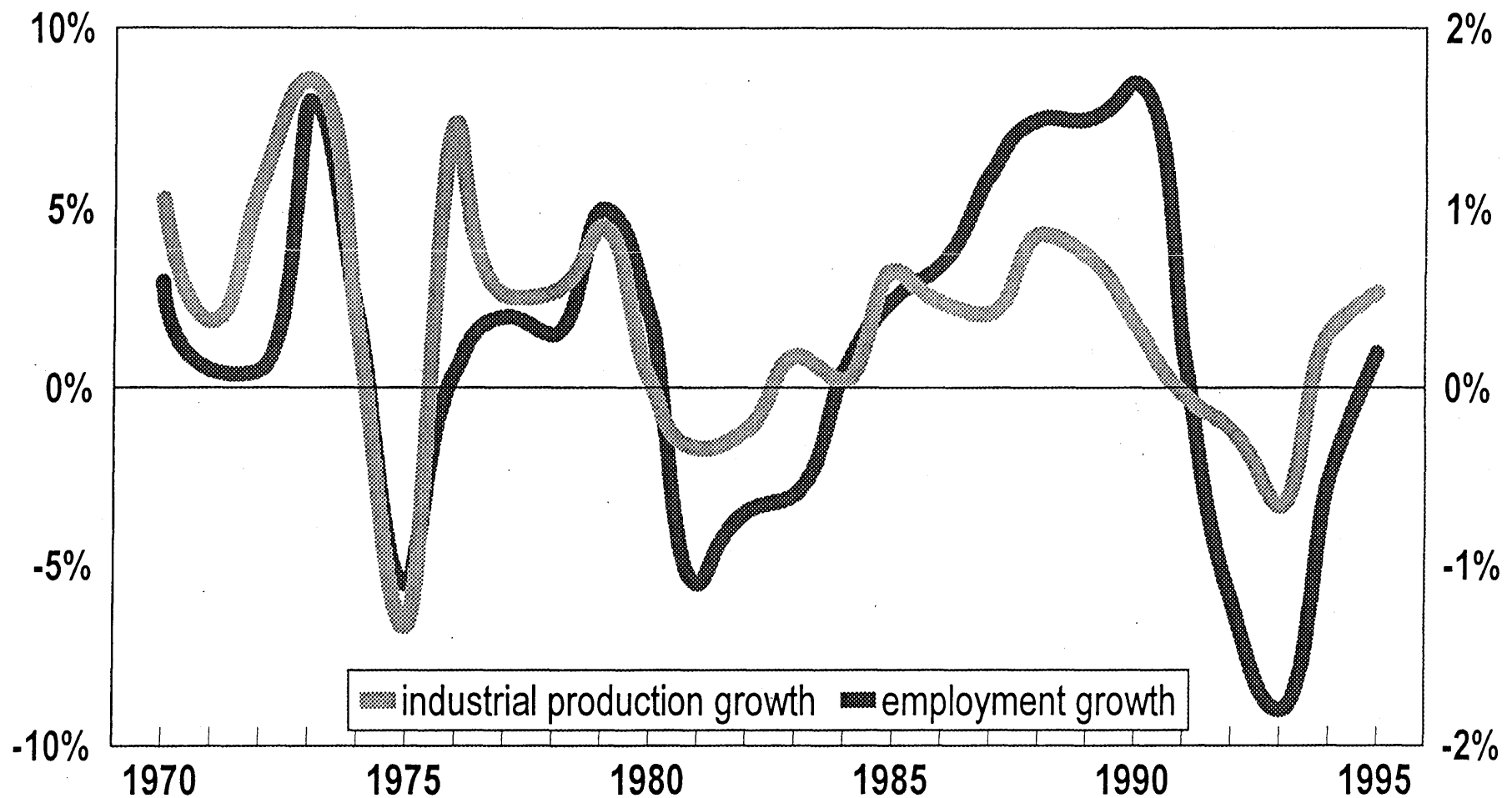
Spécialisation sectorielle et géographique des exportations de produits manufacturiers de l'Union européenne (1992).....	29.
Evolution de la spécialisation sectorielle de l'industrie	30.
<i>Marchés porteurs: quelques exemples</i>	
Industries du traitement de l'information et des télécommunications (1995).....	31.
Marché de l'information aux Etats-Unis (1995).....	32.
Marché de l'environnement: répartition par région et marché (2000)	33.
Industrie de l'environnement: production et exportations (2000).....	34.
Marché des produits de haut de gamme: répartition par segment et croissance	35.
Marché des produits de haut de gamme: répartition géographique.....	36.
Marché de la santé et de la biotechnologie.....	37.
Spécialisation dans les industries de haute technologie.....	38.
Marché des produits de haute technologie: échanges de l'Union européenne.....	39.
Marché des produits de haute technologie: degré d'ouverture	40.
Marché des produits de haute technologie: performance commerciale	41.

Figure 1: Exchange rate fluctuations



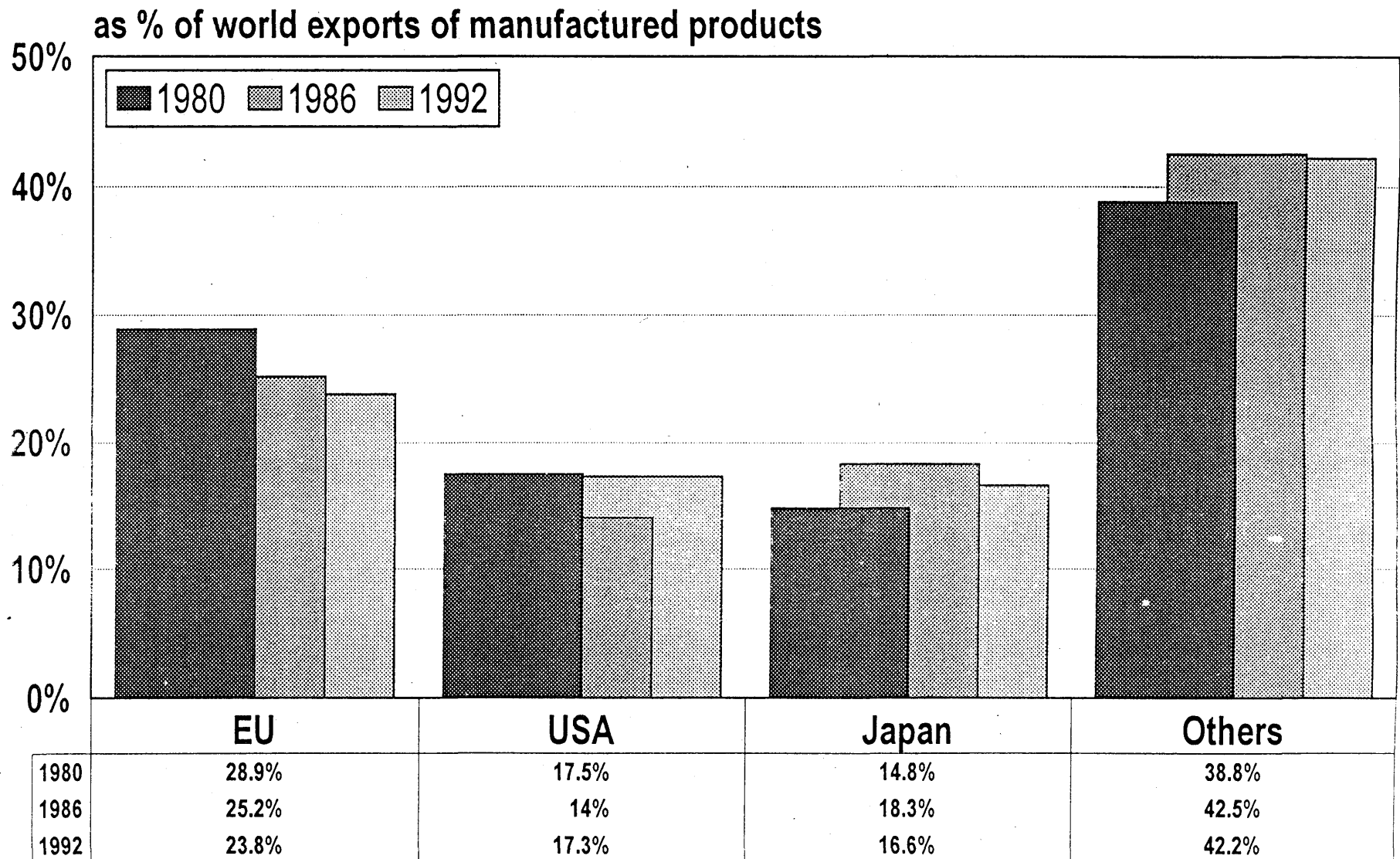
Source: Eurostat.

Figure 2: Link between industrial production and employment creation in the European Union



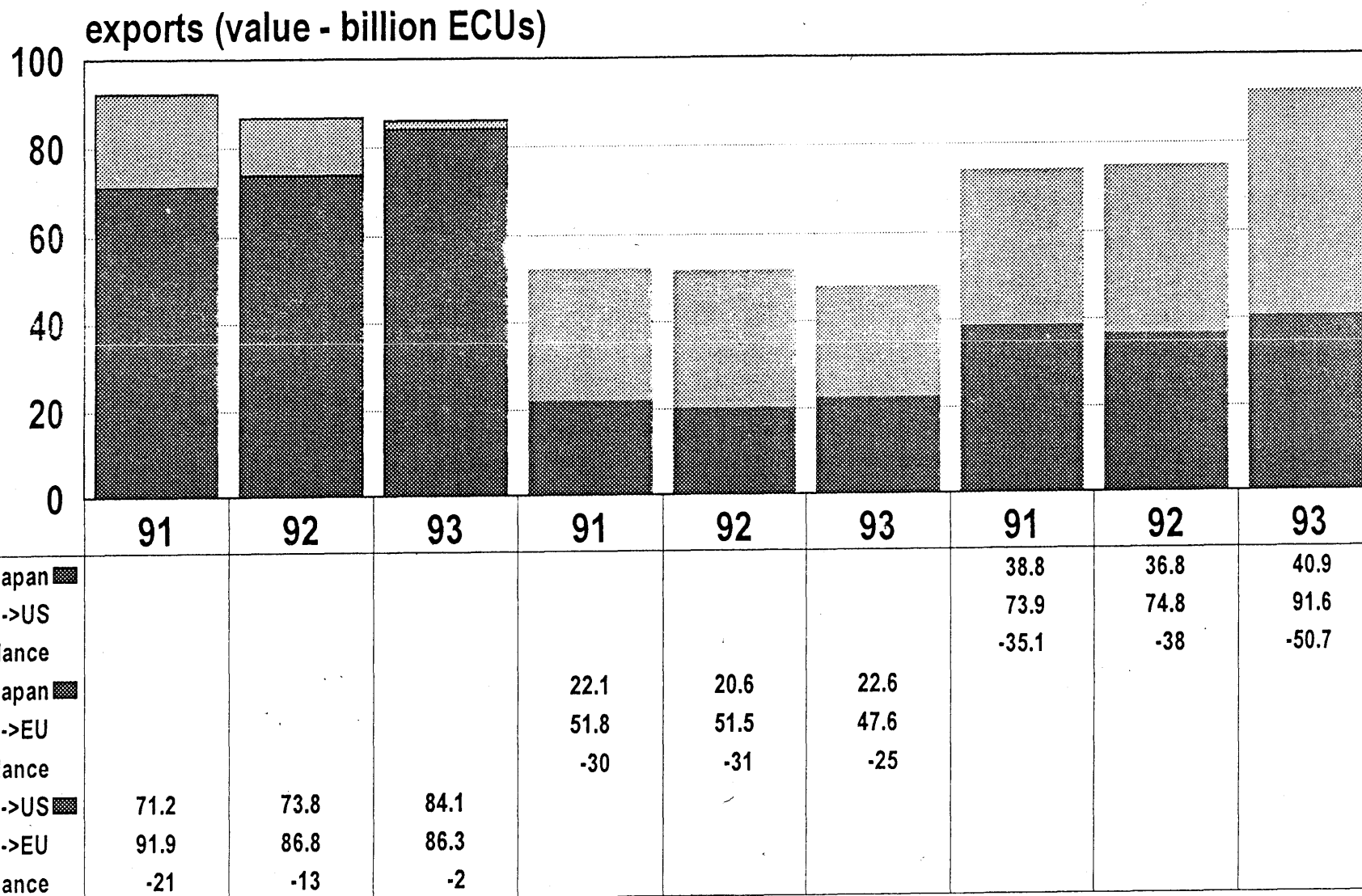
Source: Eurostat.

Figure 3: Market shares of main economic regions



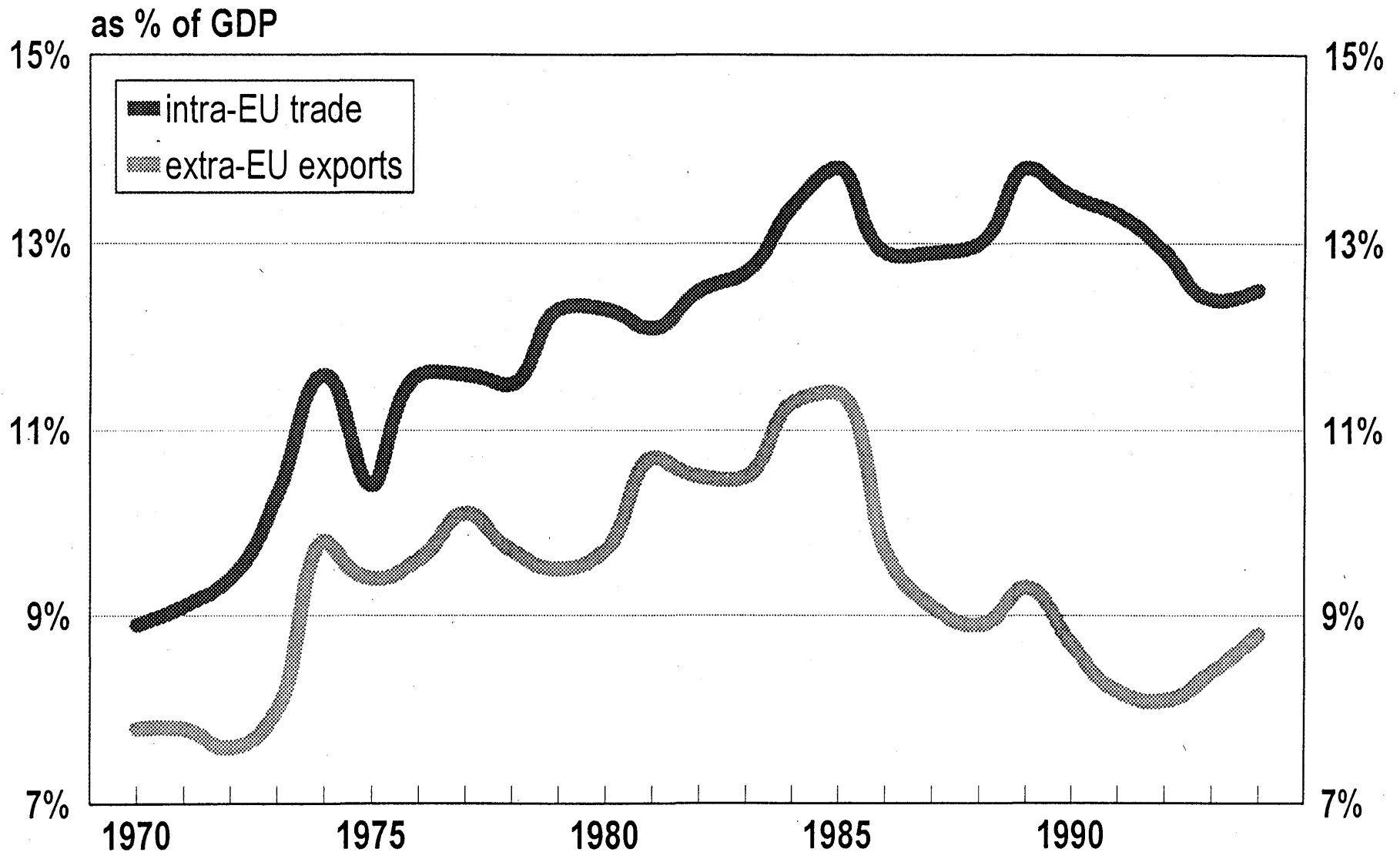
Source: OECD.

Figure 4: Total trade in the Triad



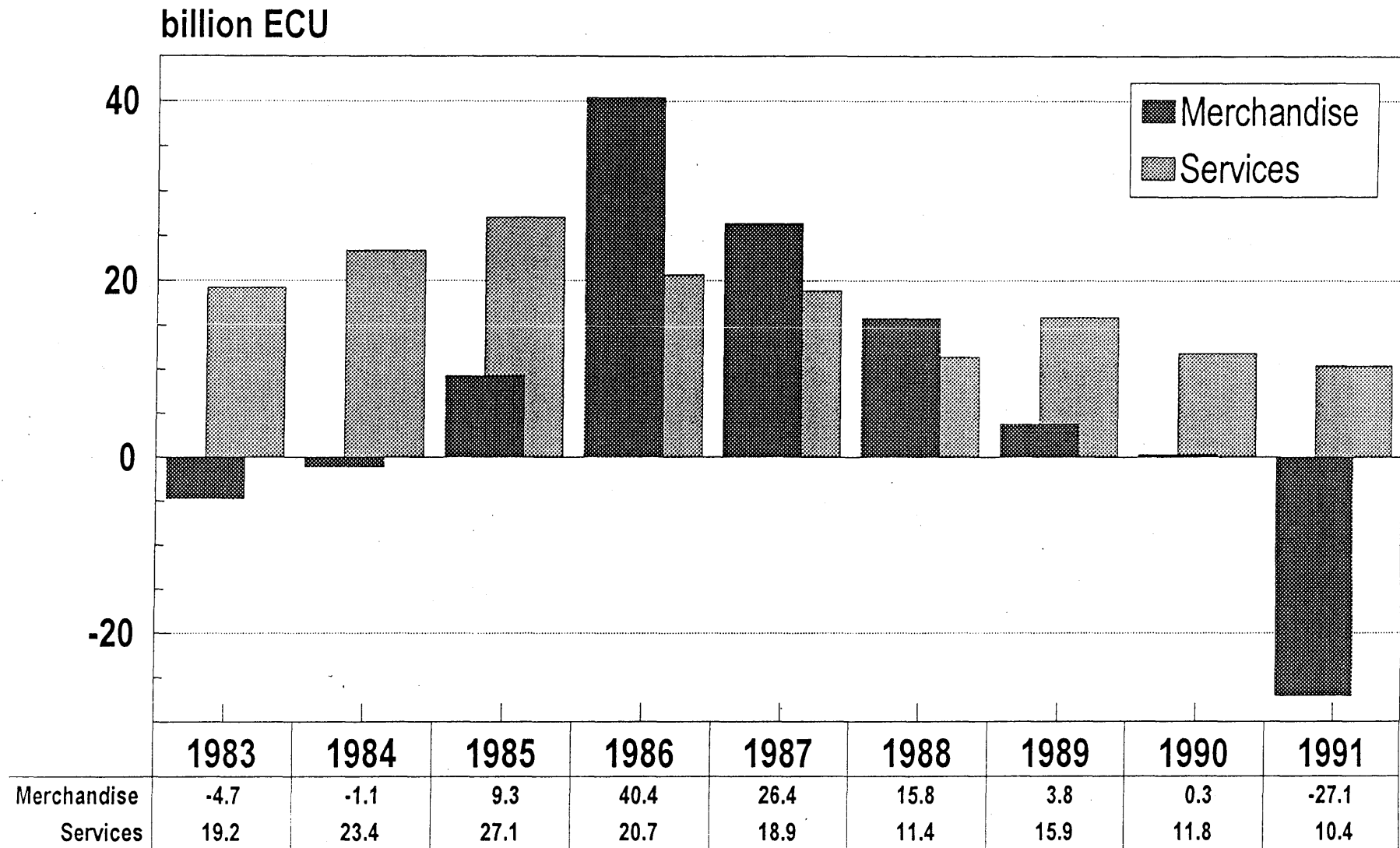
Source: Eurostat & OECD.

Figure 5: EU merchandise trade



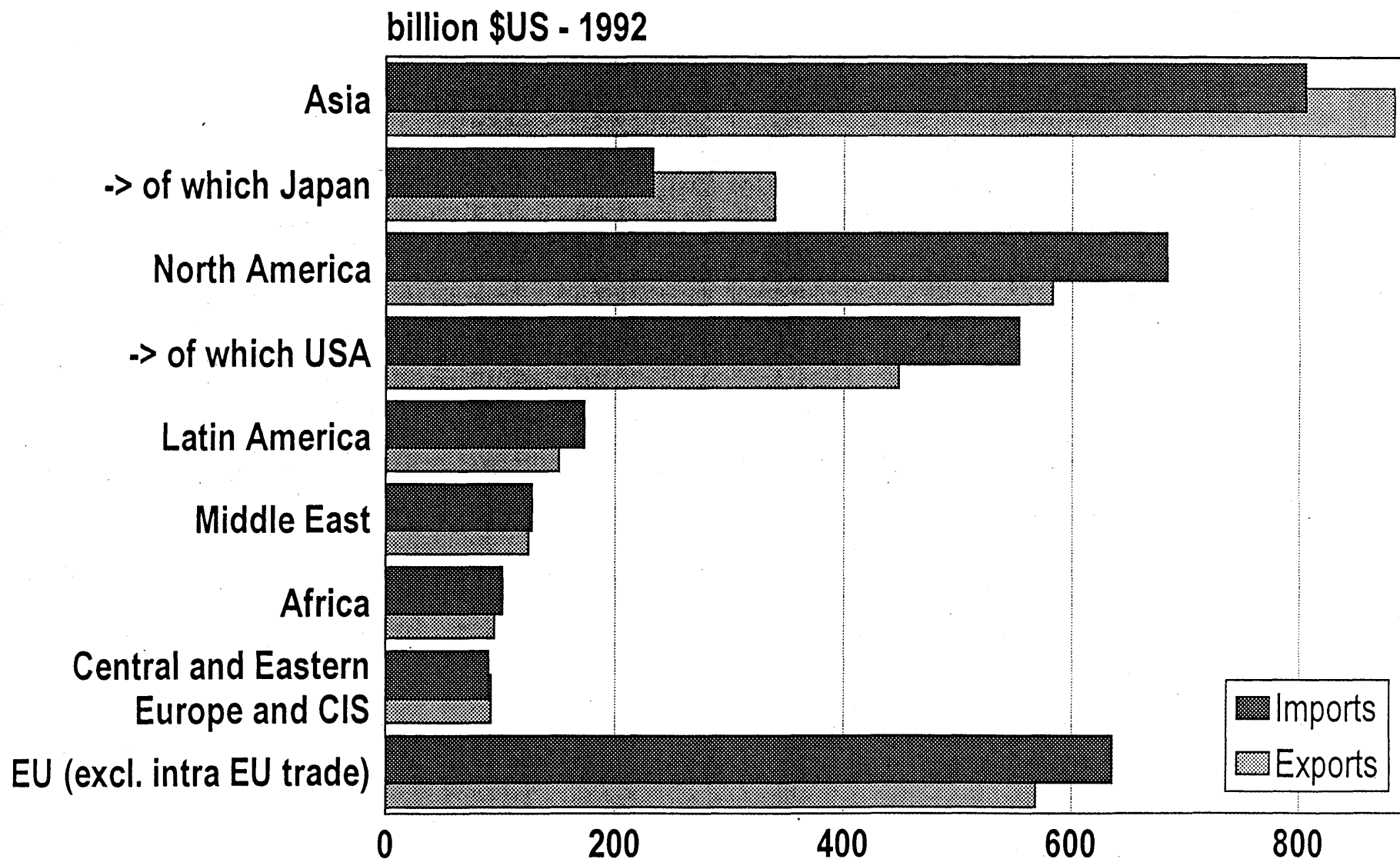
Source: Eurostat.

Figure 6: Total EU trade balance



Source: Eurostat.

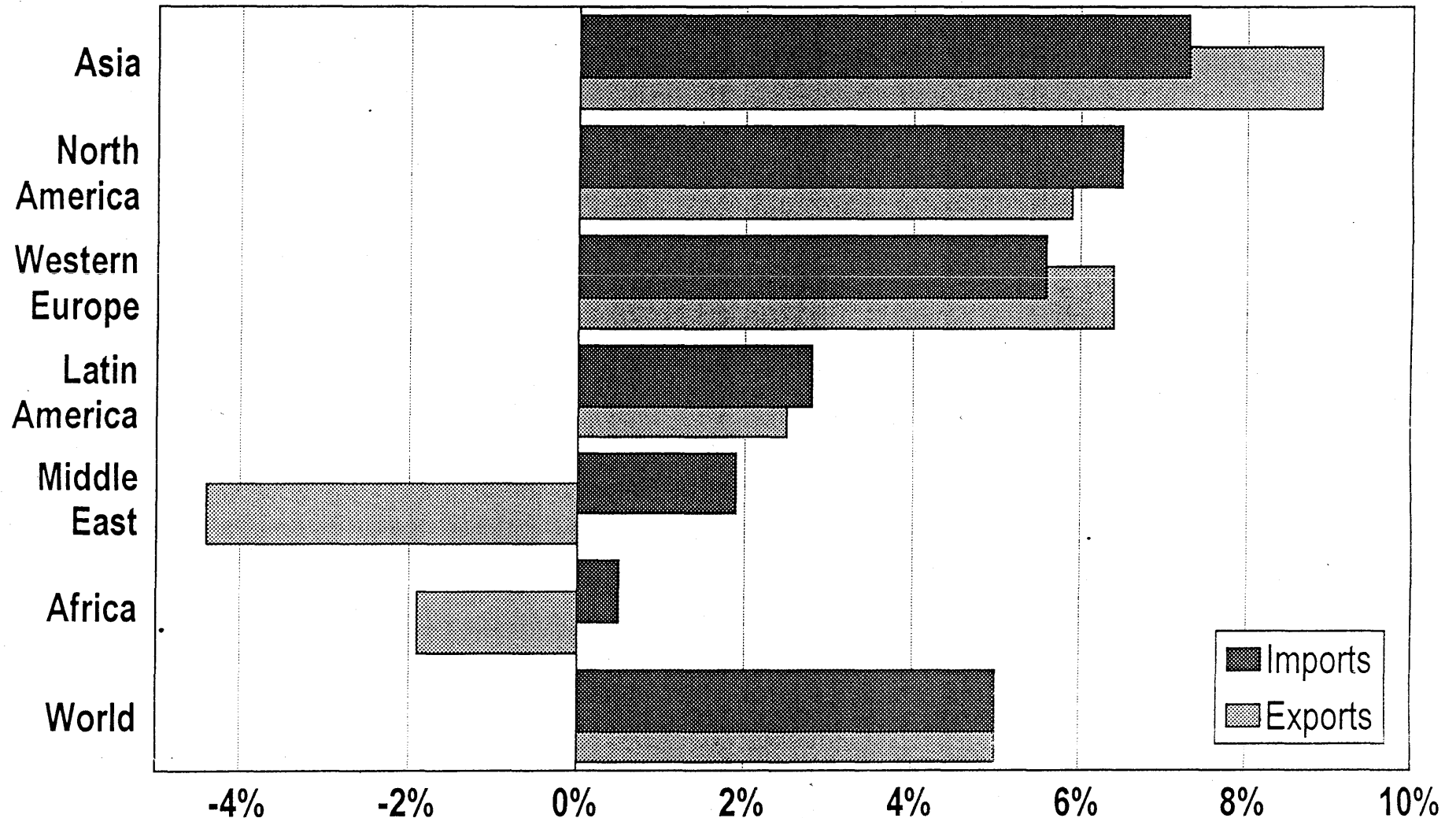
Figure 7: Merchandise trade by region



Source: GATT.

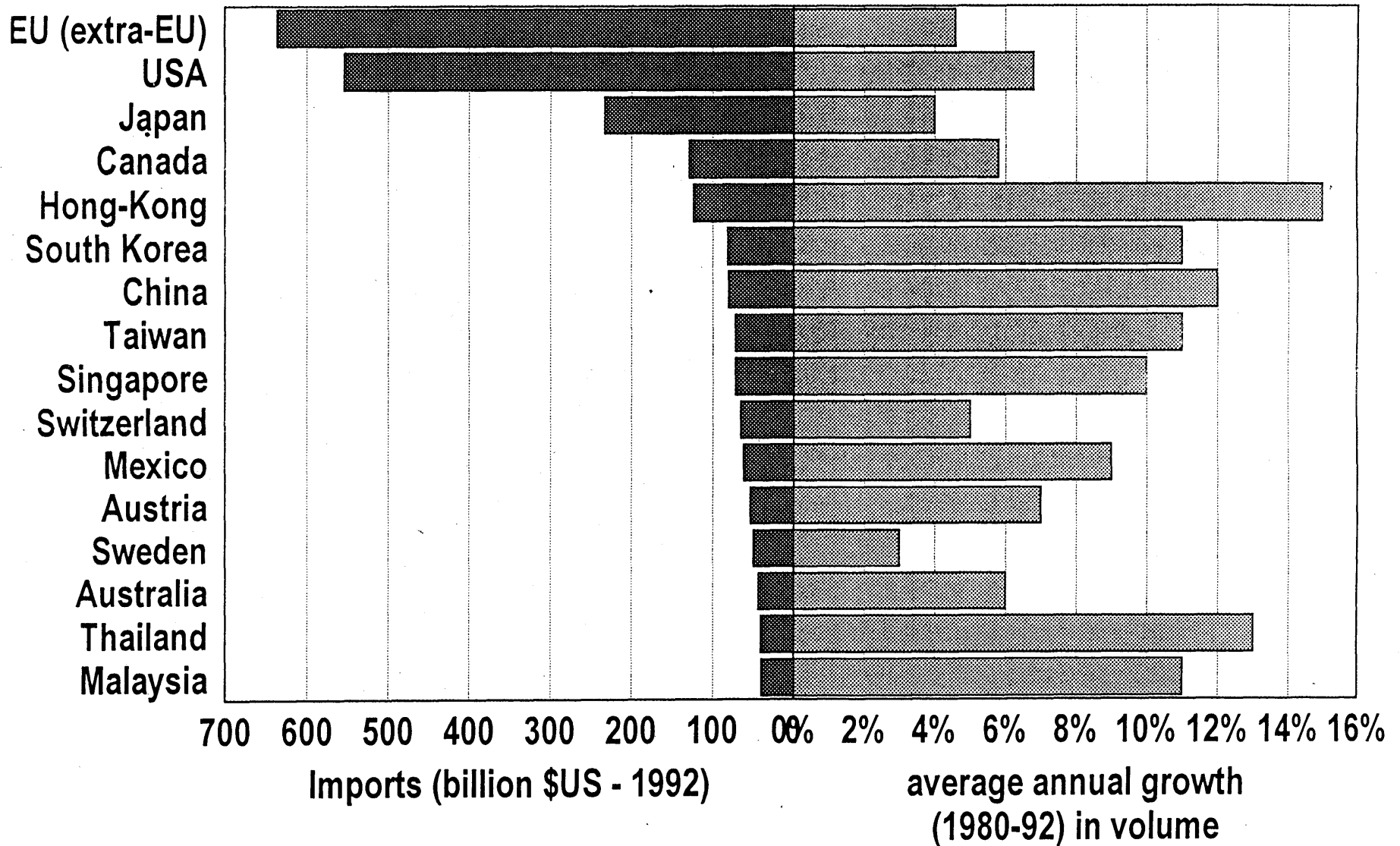
Figure 8: Merchandise trade by region

average annual growth (1980-1992) in volume



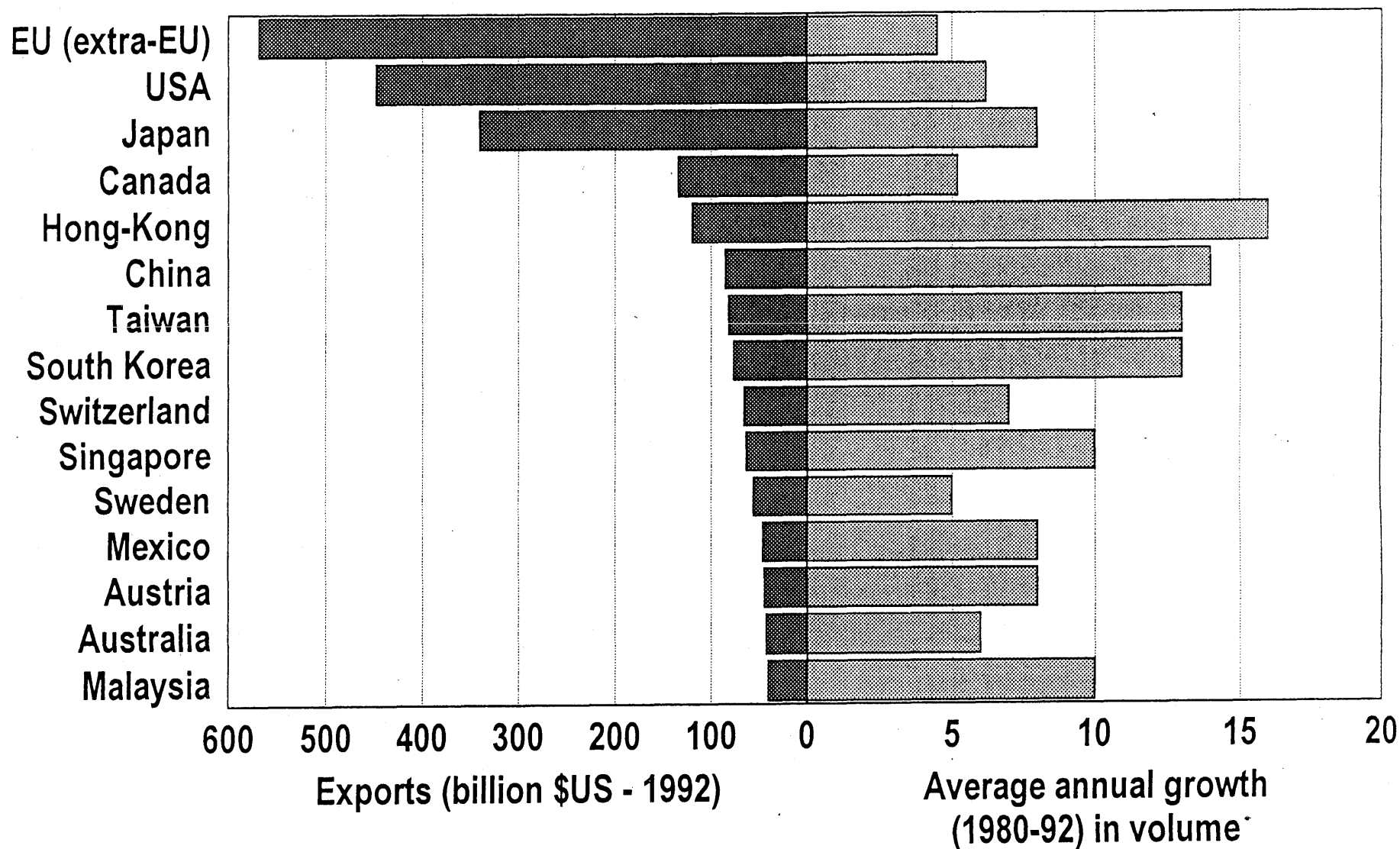
Source: GATT.

Figure 9: Leading importers in world trade



Source: GATT.

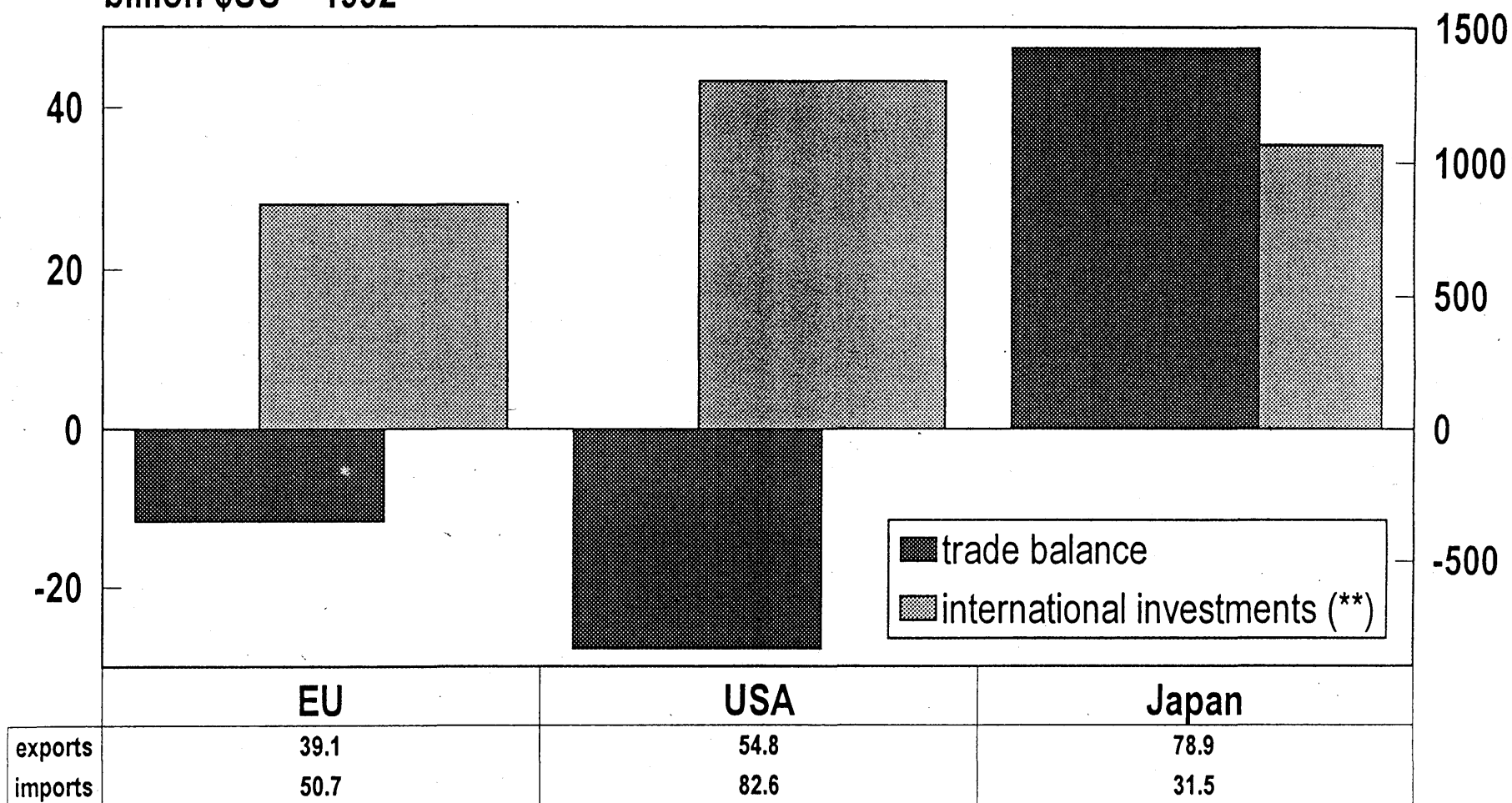
Figure 10: Leading exporters in world trade



Source: GATT.

Figure 11: New industrial economies of Asia (*)

billion \$US - 1992



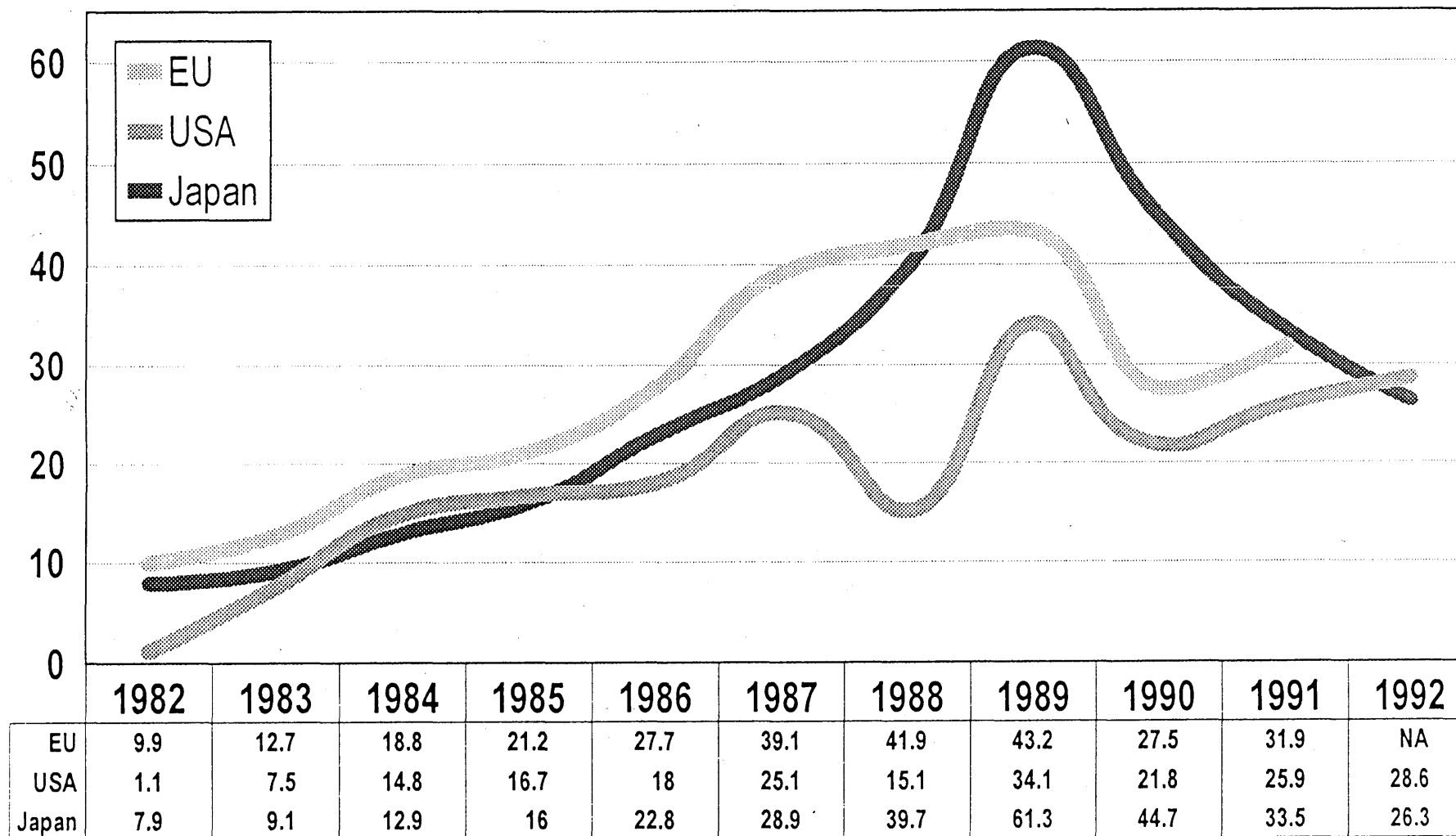
(*) Hong-Kong, Taiwan, South Korea and Singapore.

(**) Investments coming from the EU, USA and Japan in the new industrial economies of Asia.

Source: OECD.

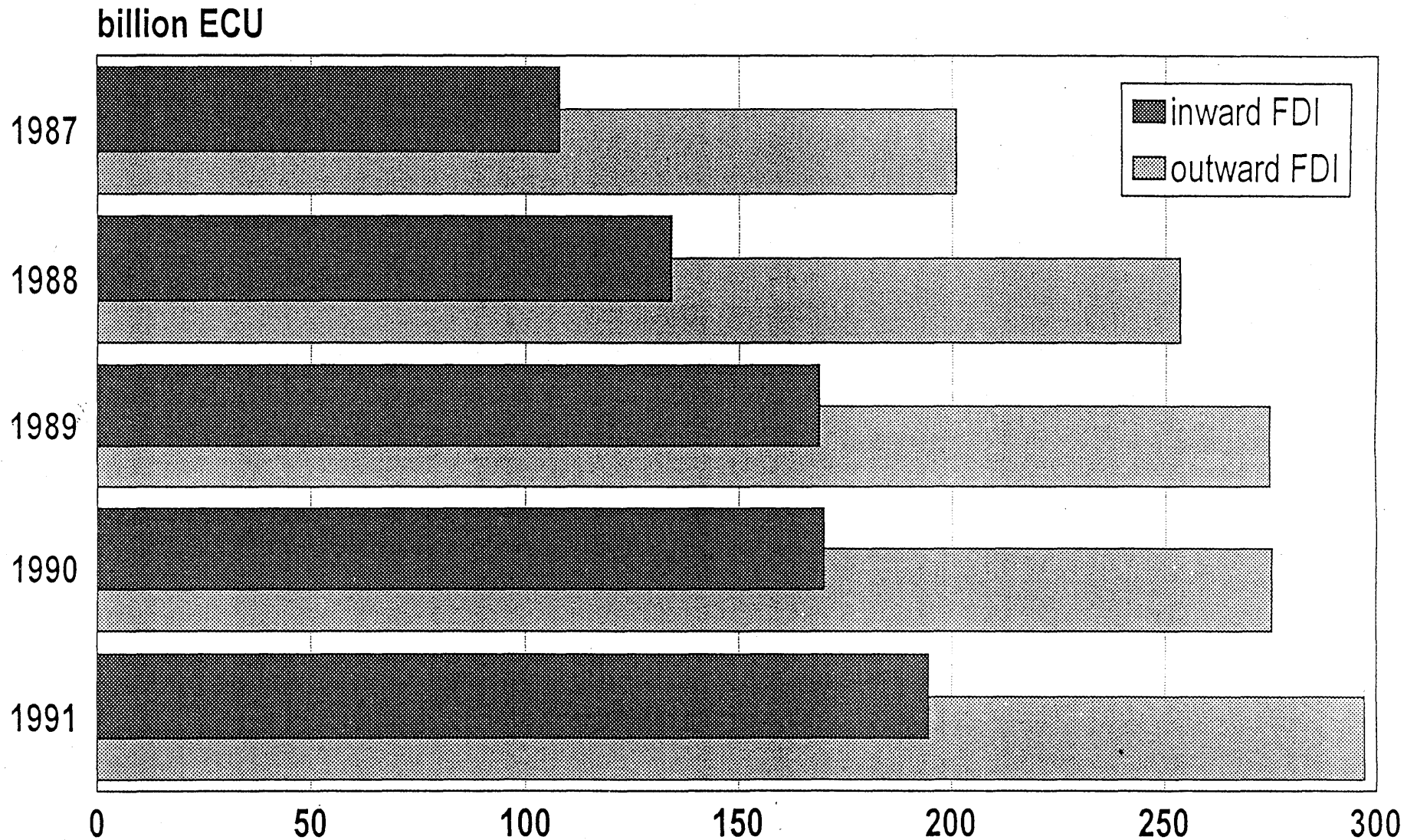
Figure 12: Foreign direct investment outflows

billion ECU



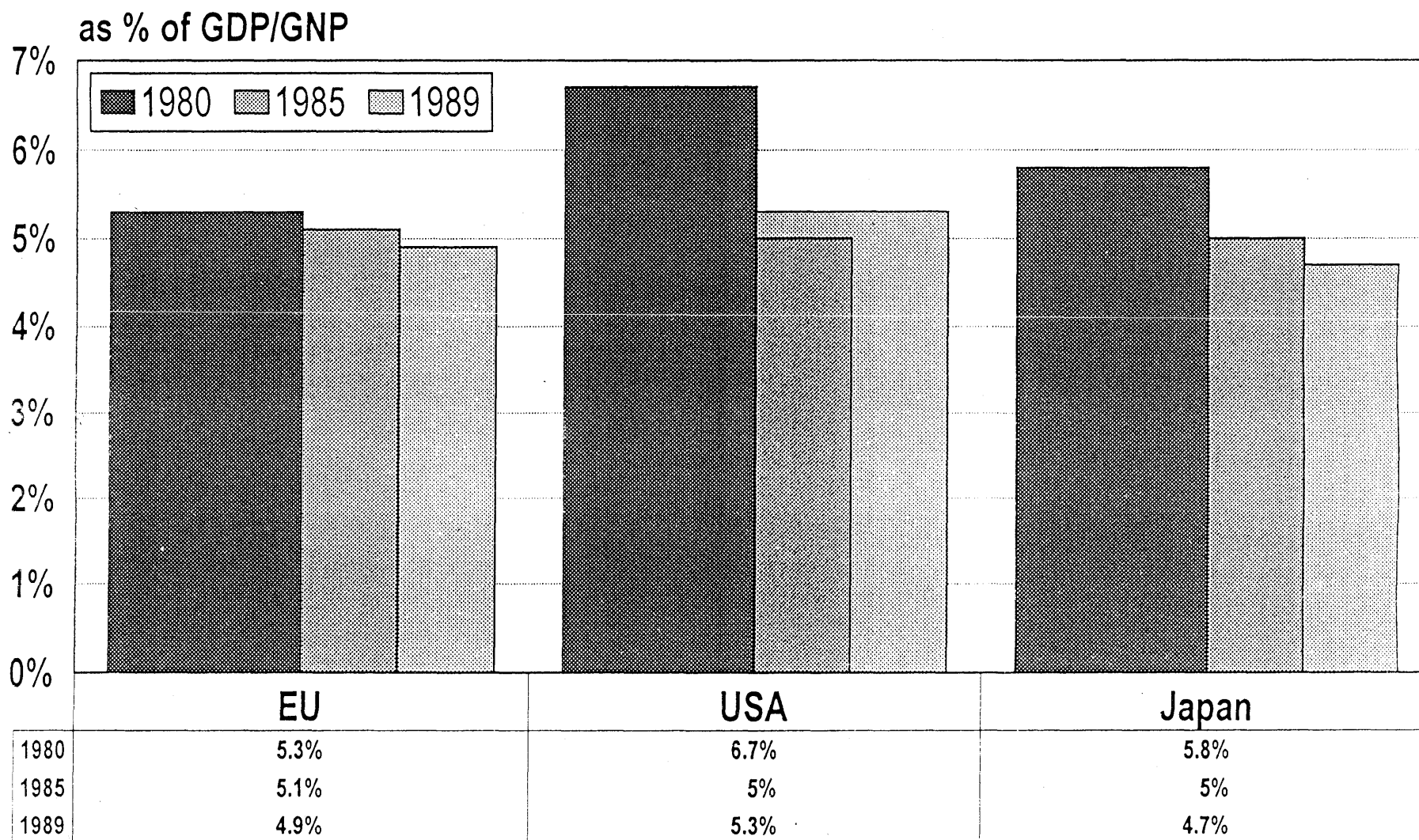
Source: DRI.

Figure 13: EU foreign direct investment



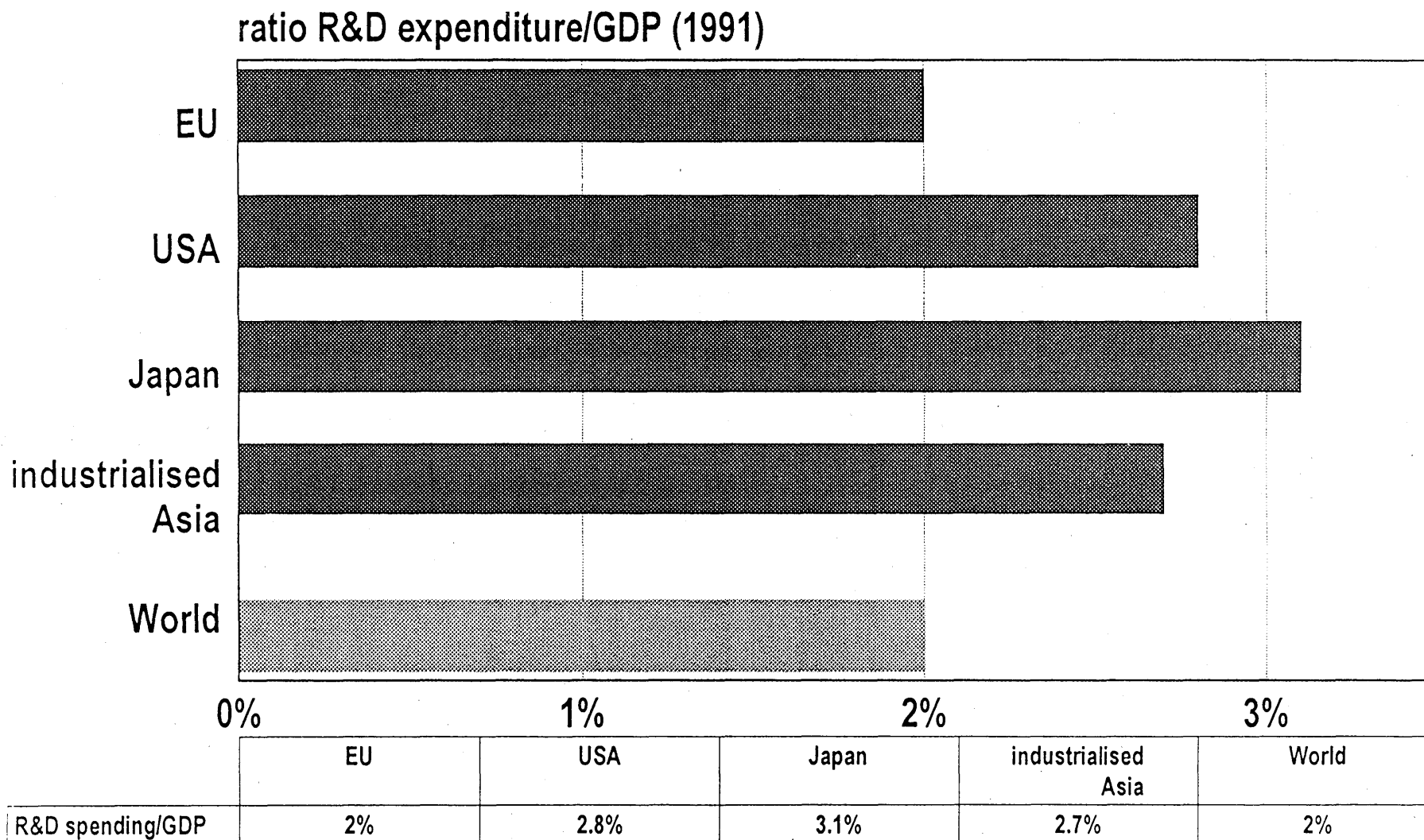
Source: DRI.

Figure 14: Educational expenditure



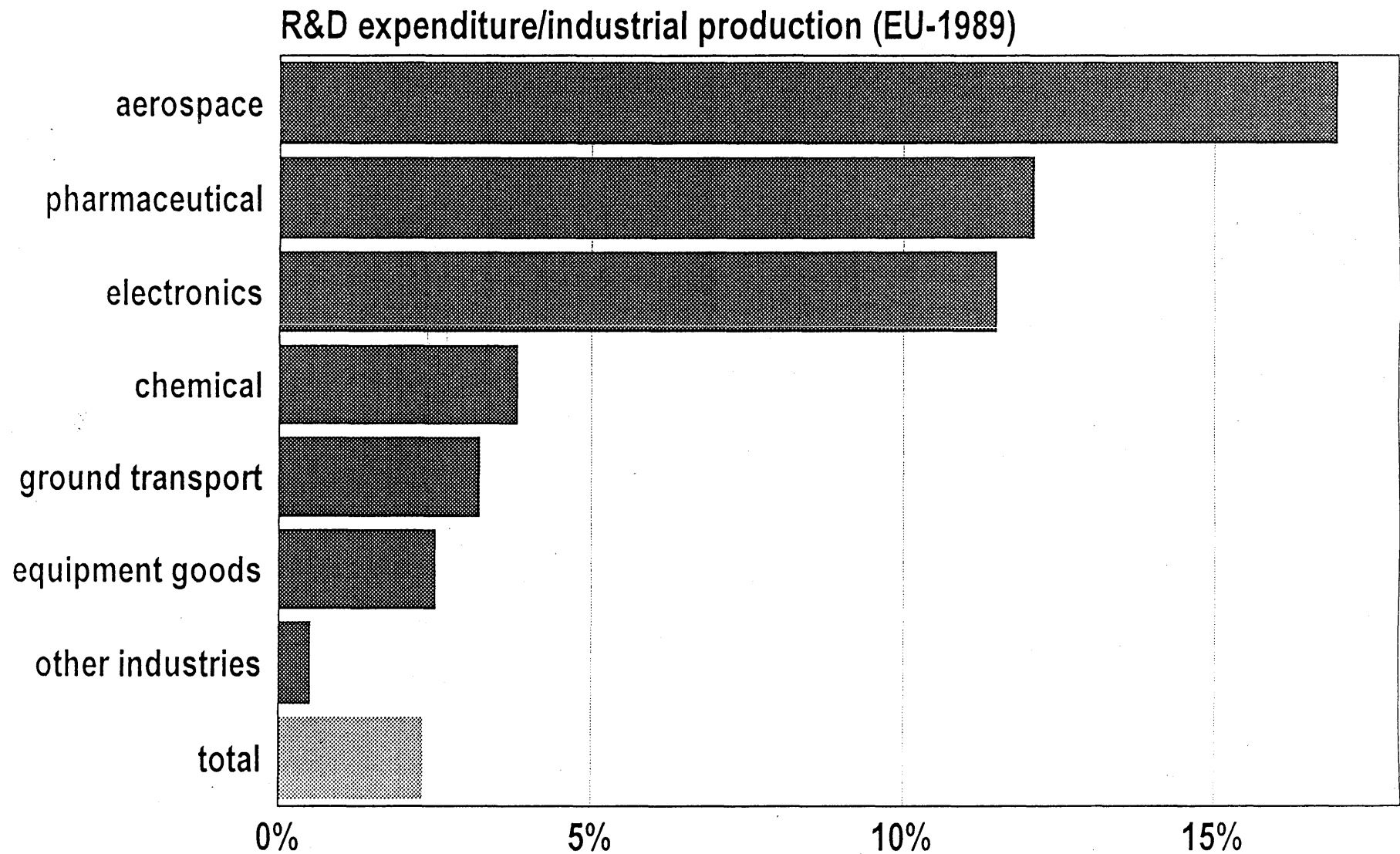
Source: UNESCO.

Figure 15: R&D investment by economic region



Source: UNESCO.

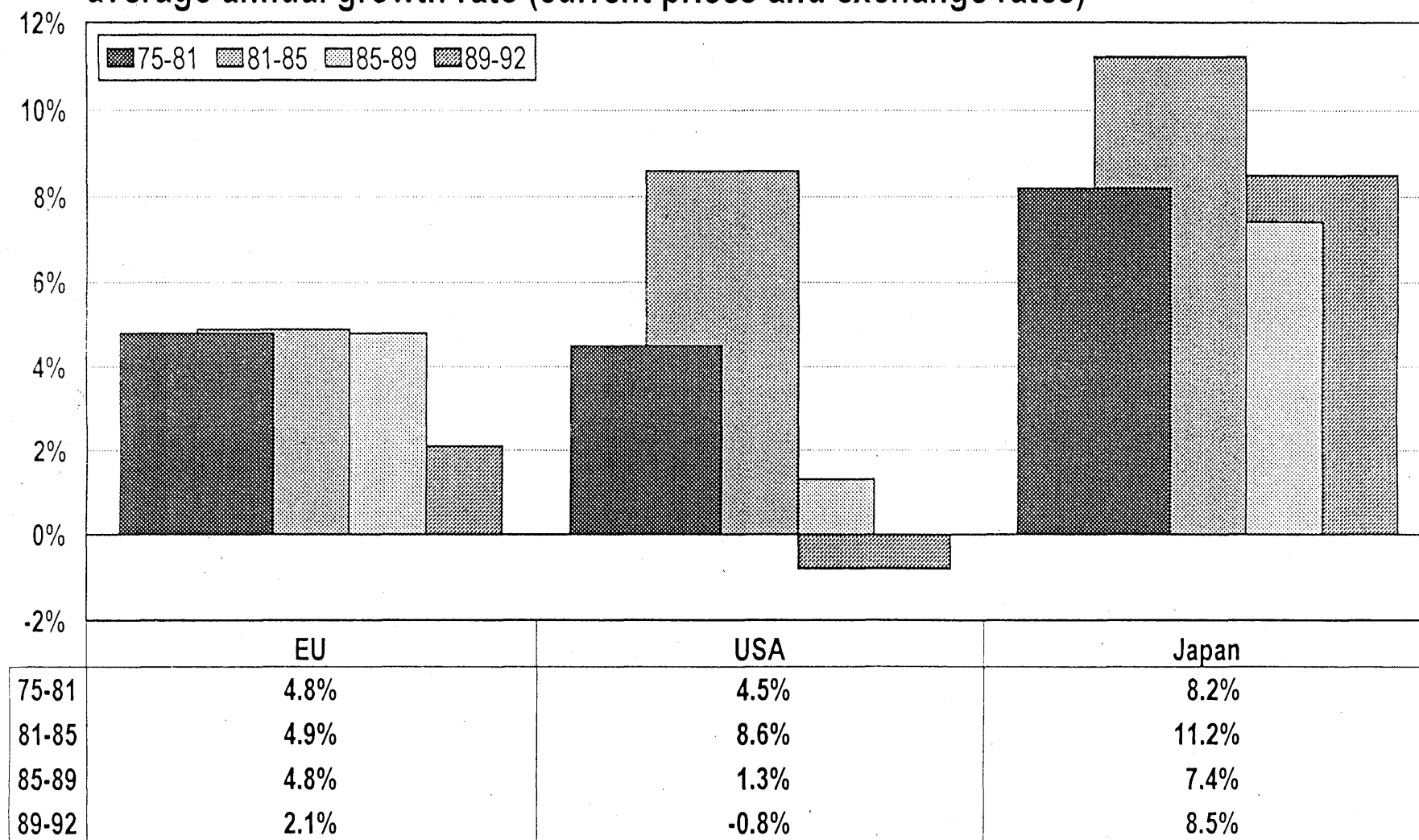
Figure 16: R&D investment by sector



Source: OECD.

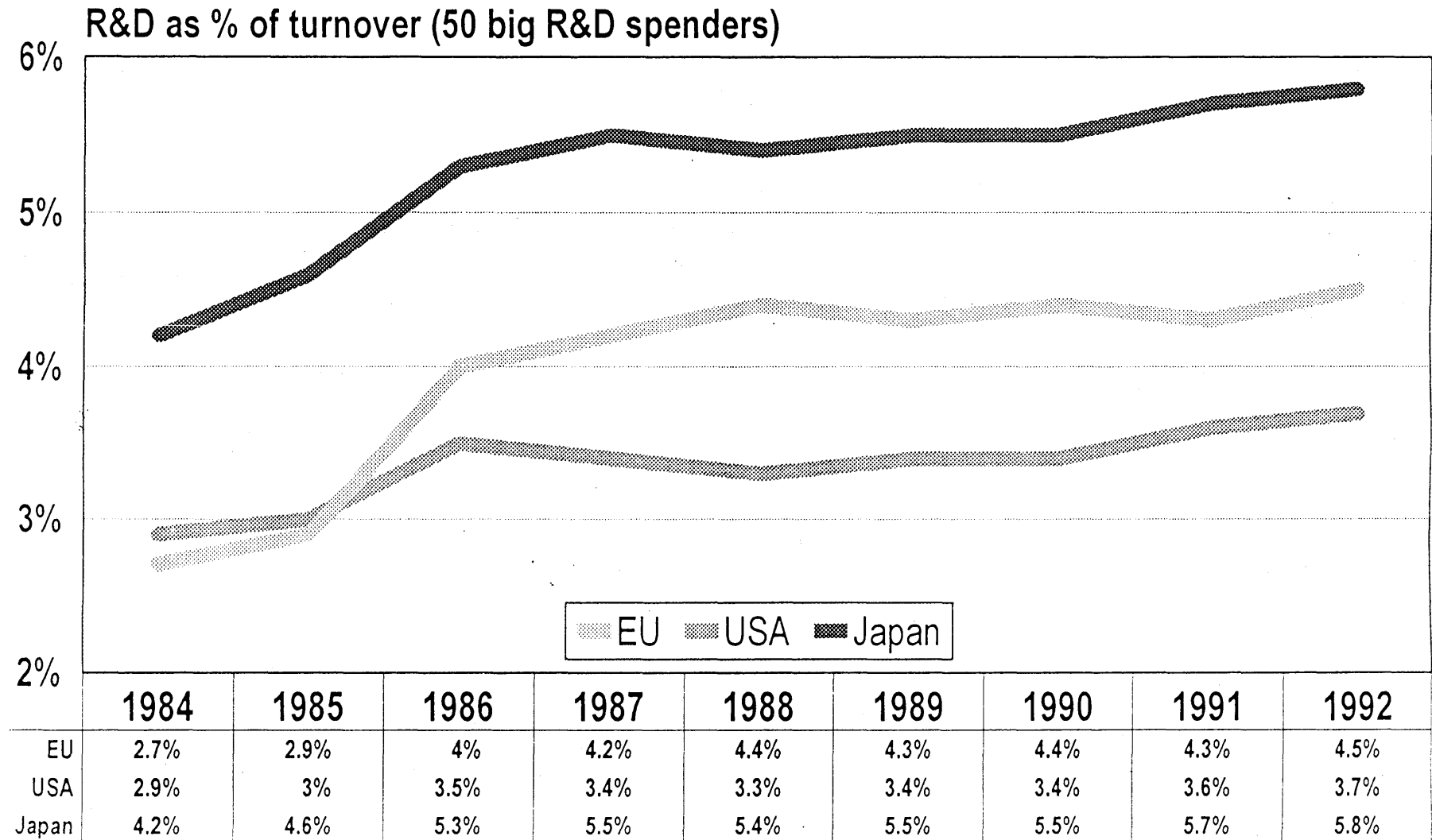
Figure 17: Enterprises R&D investment

average annual growth rate (current prices and exchange rates)



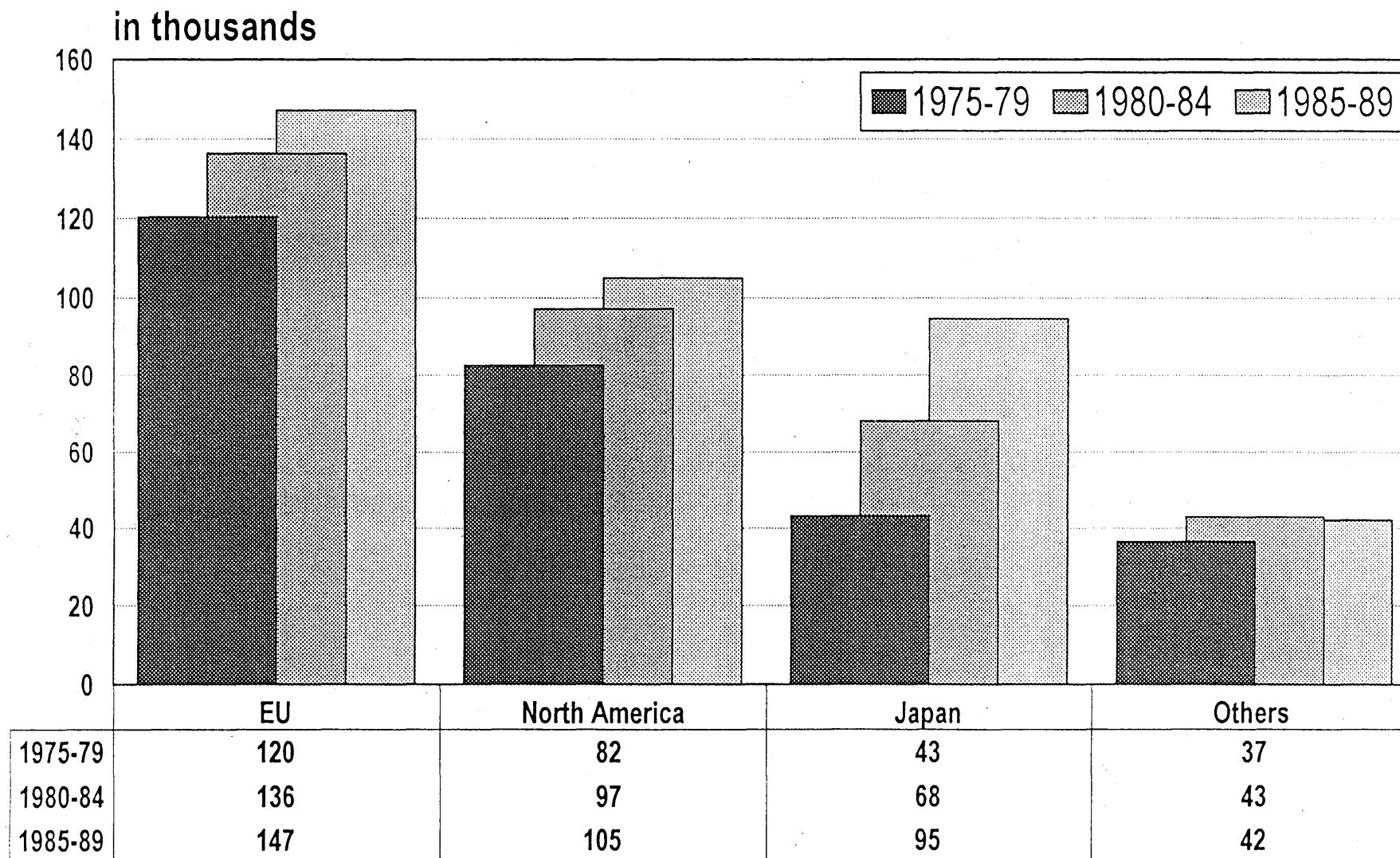
Source: OECD.

Figure 18: Enterprises R&D investment



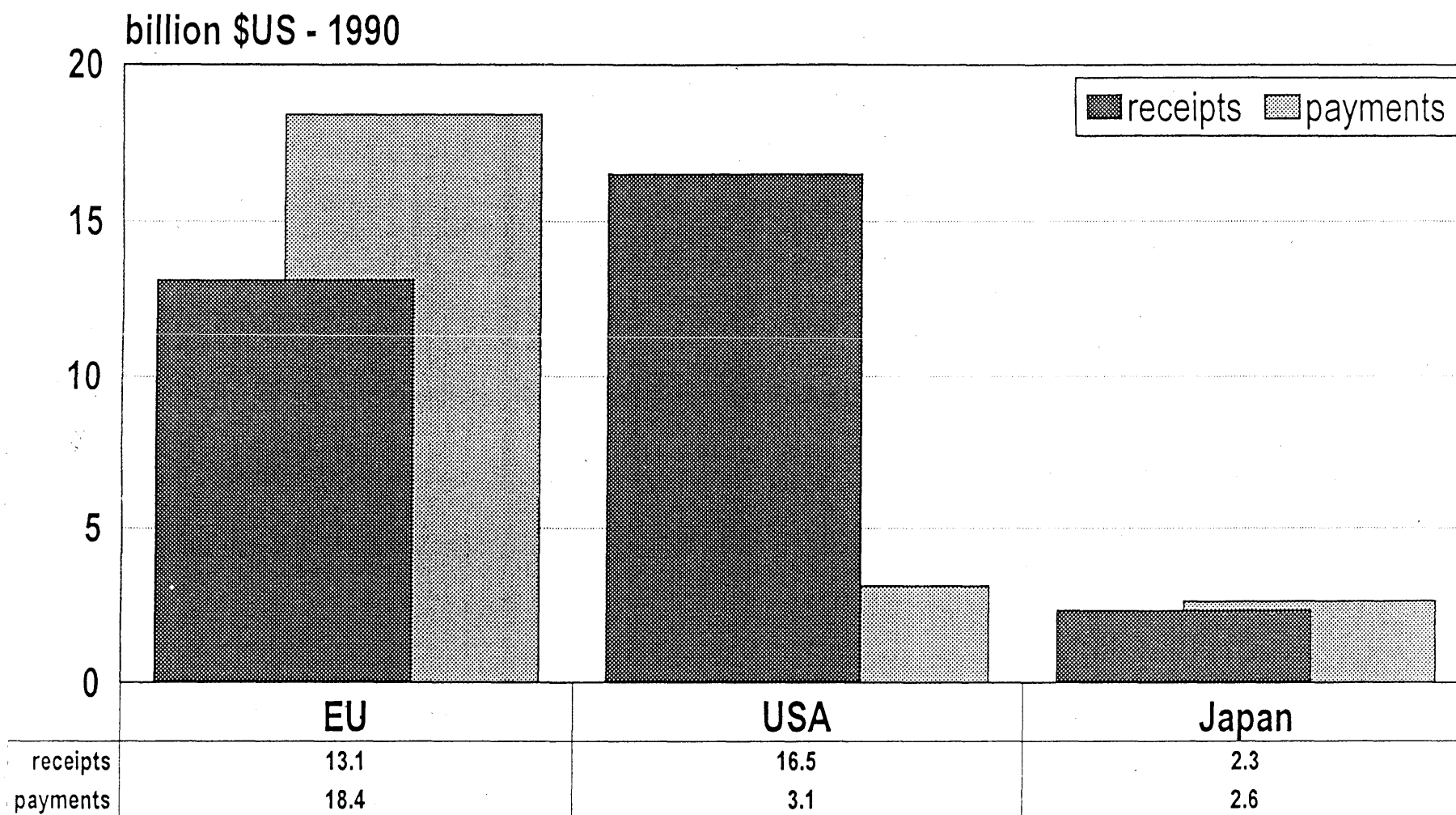
Source: Dable.

Figure 19: Inventions by region of origin



Source: Panorama of EU Industry.

Figure 20: Balance of technological payments (*)

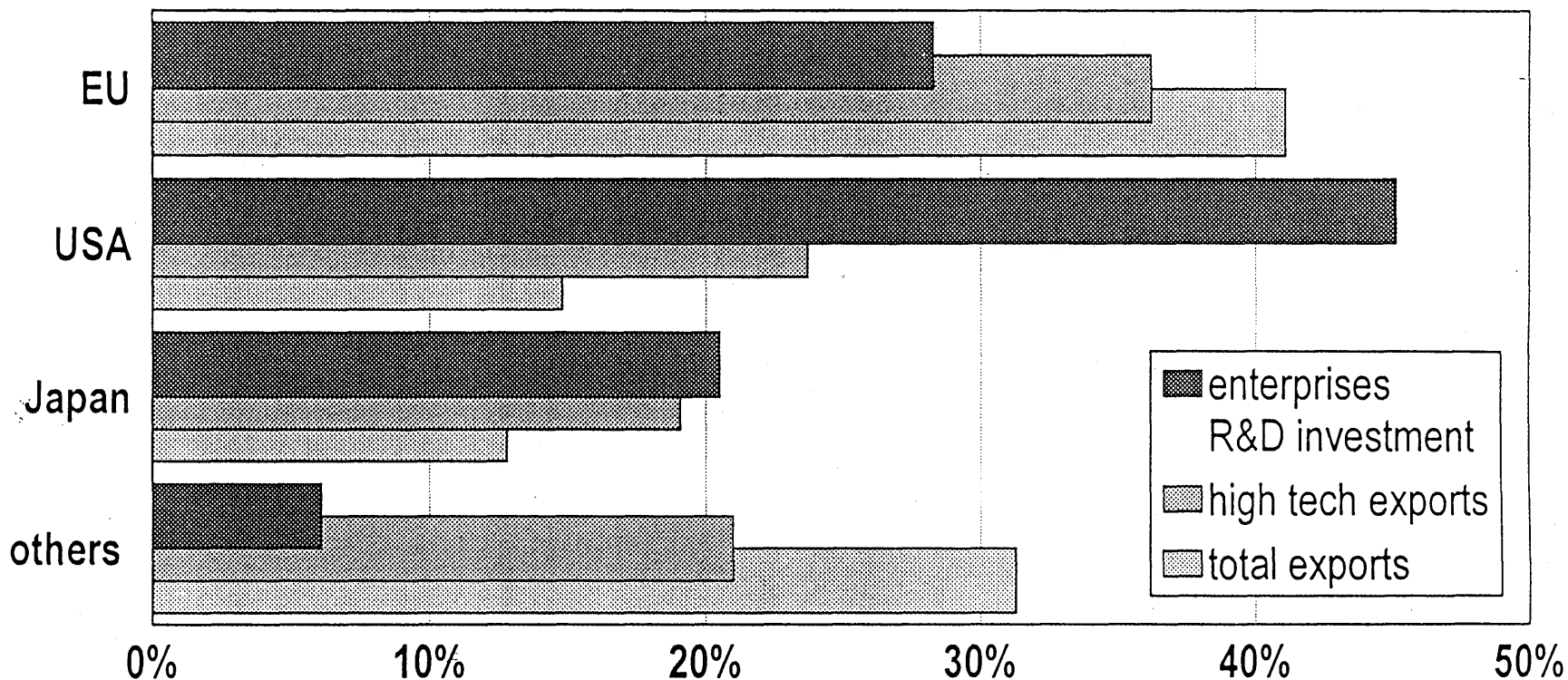


(*) Operations related to elements of industrial property (patent, technical licences, process, know-how, drawings, models) and to services with technical content and to intellectual services (engineer studies, technical assistance, R&D services, etc.).

Source: OECD.

Figure 21: R&D effort and trade performance

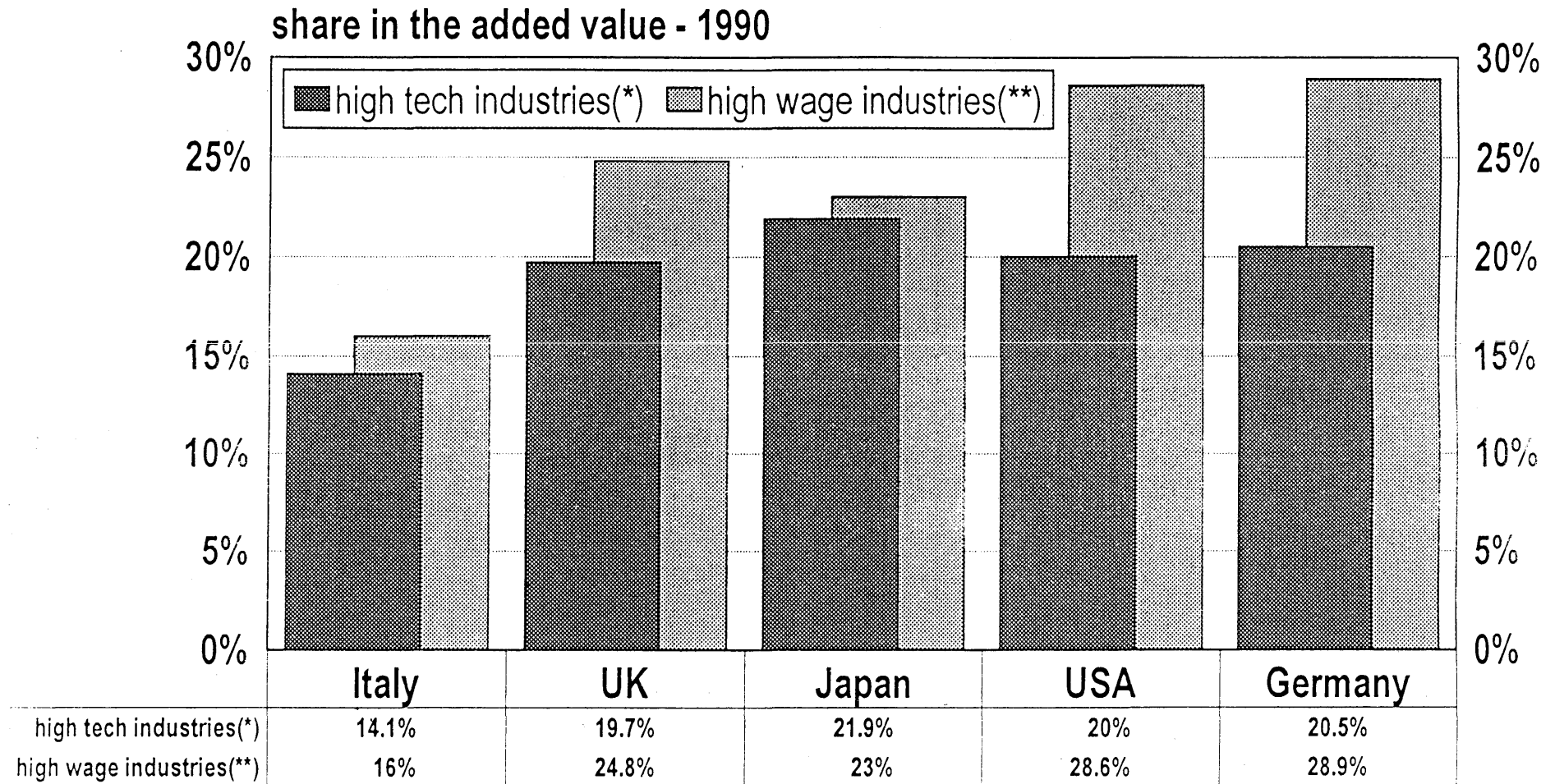
in % of OECD total (1990)



	EU	USA	Japan	others
enterprises R&D investment	28.3%	45.1%	20.5%	6.1%
high tech exports	36.2%	23.7%	19.1%	21%
total exports	41.1%	14.8%	12.8%	31.3%

Source: OECD.

Figure 22: Technological intensity and wages



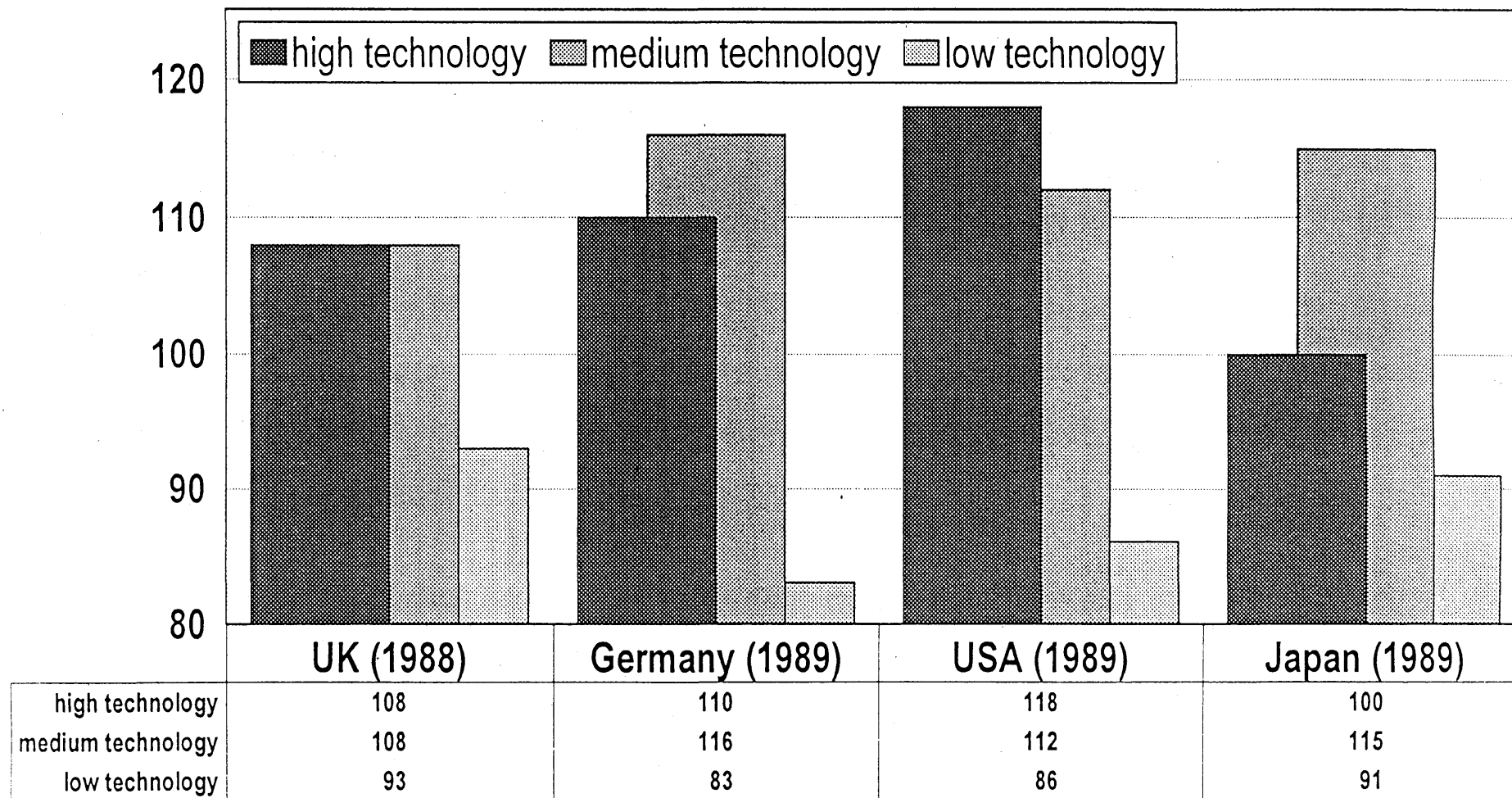
(*) High technology industries include aerospace, EDP, radio and telecom equipment, electrical machinery, pharmaceutical products and precision instruments.

(**) High wage industries include industries in which wages are 15% above average.

Source: OECD.

Figure 23: Wage level and technological intensity(*)

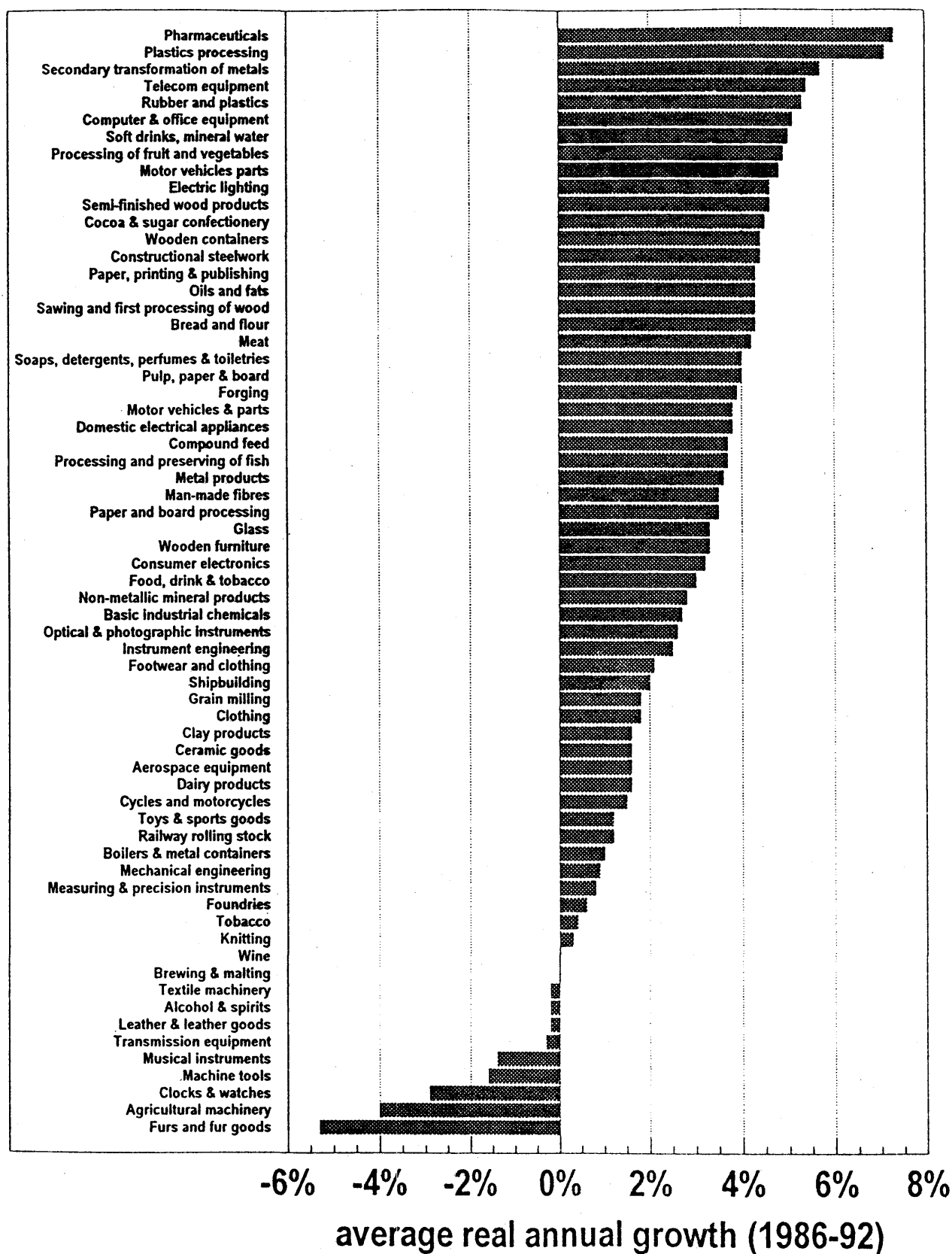
total manufacturing = 100



(*) Industries are grouped according to the R&D intensity which is defined as the R&D/turnover ratio.

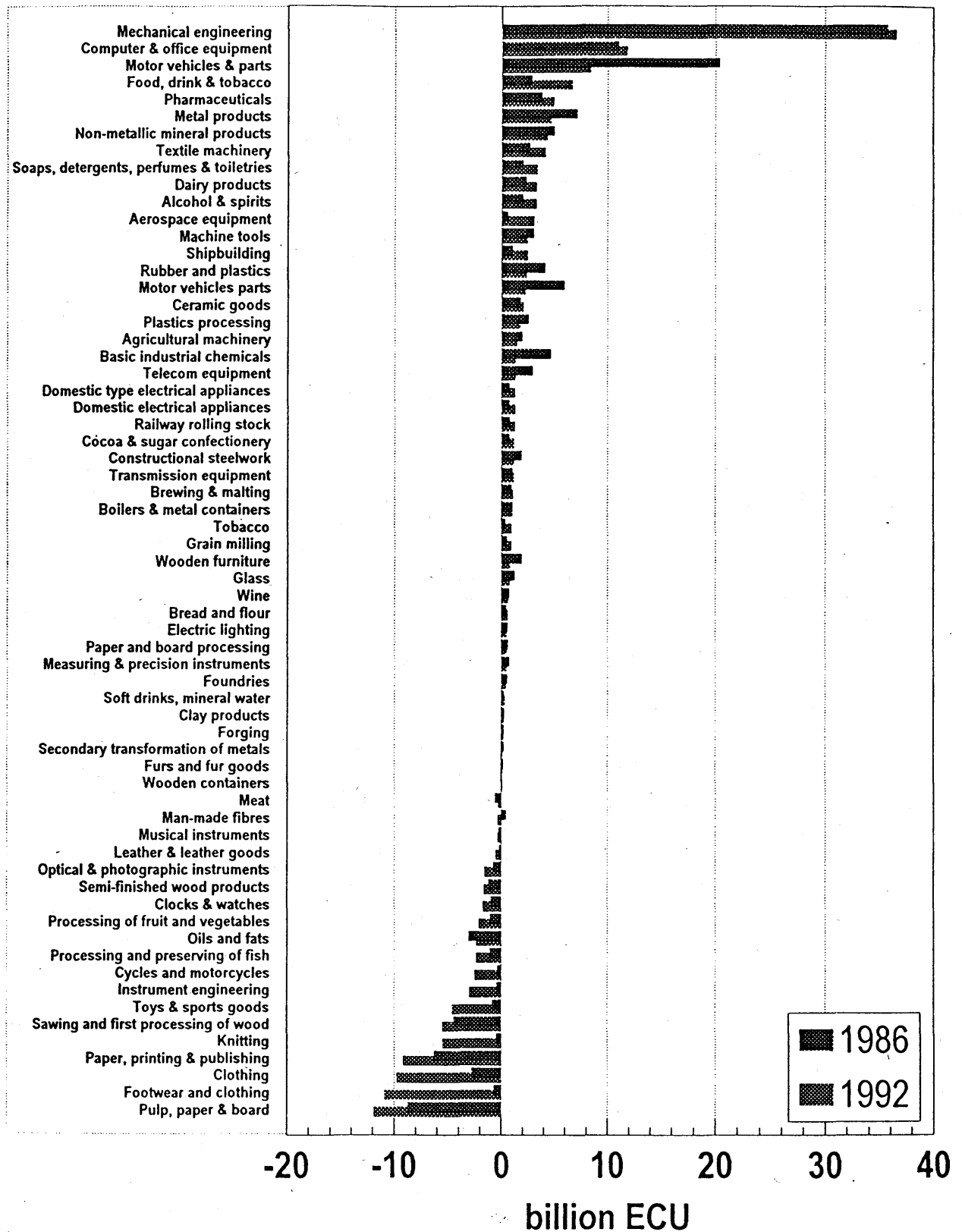
Source: OECD.

Fig. 24: Production growth for some industrial sectors in the EU



Source: DEBA.

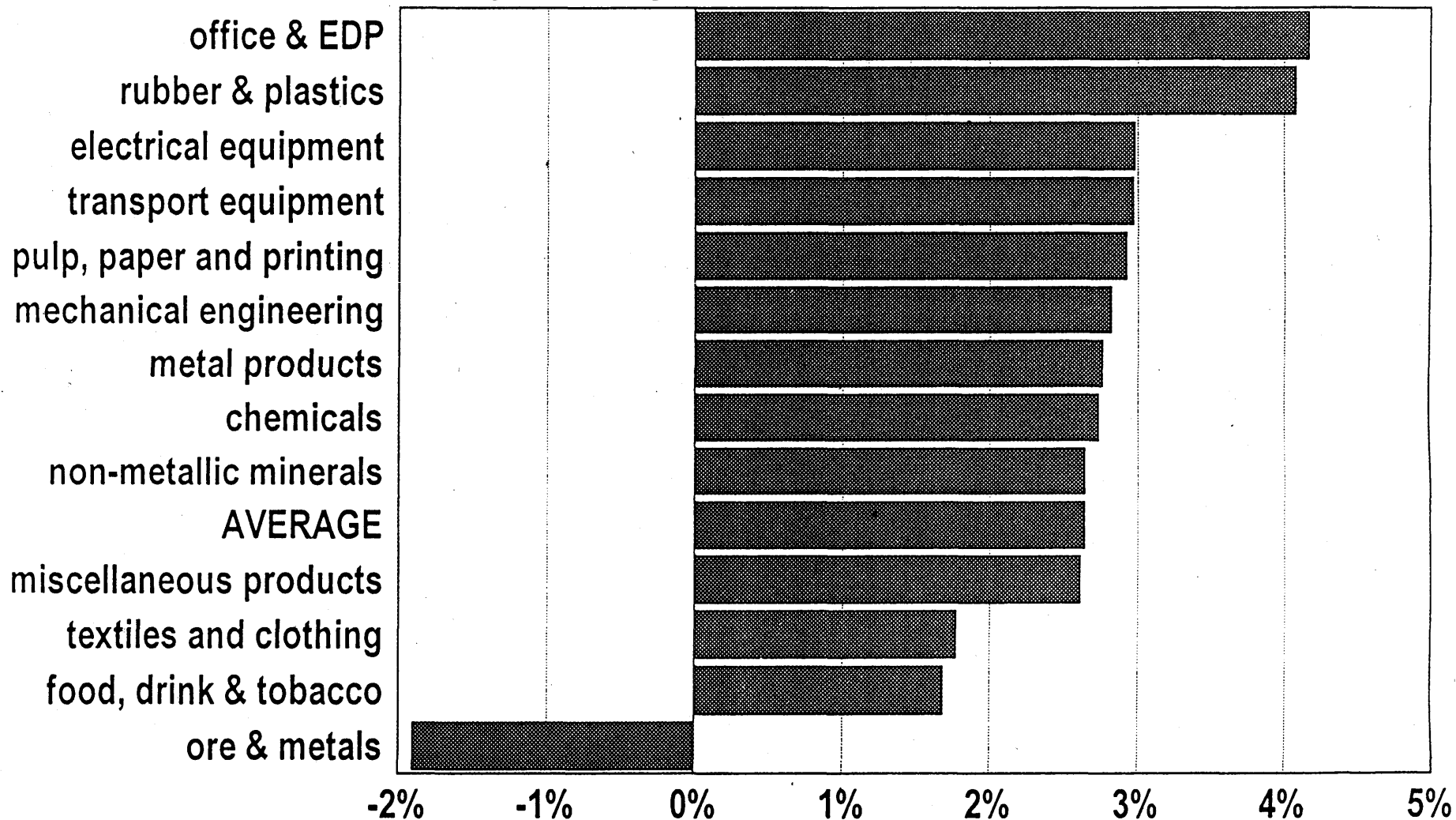
Fig.25: Trade balance for some industrial sectors in the EU



Source: DEBA.

Figure 26: Production growth in manufacturing

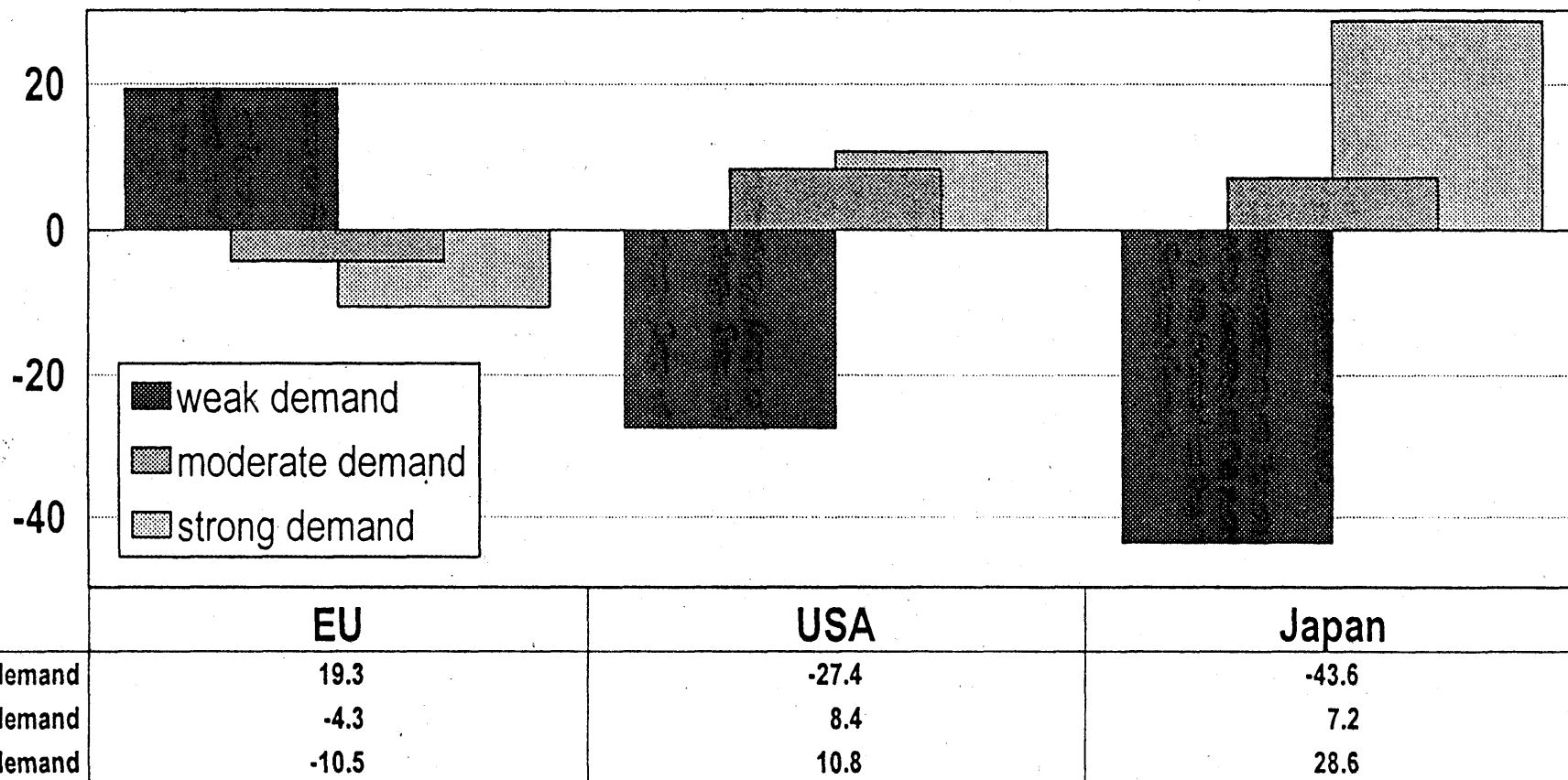
average annual growth forecast in the EU (1992-2010) in volume



Source: DRI.

Figure 27: Specialisation of exports

sectoral distribution of manufacturing exports (1992)



Specialisation index = market share in a given sector compared to average market share of the TRIAD.

Strong demand sectors = chemicals, pharmaceuticals, EDP, precision and optical instruments and electrical goods.

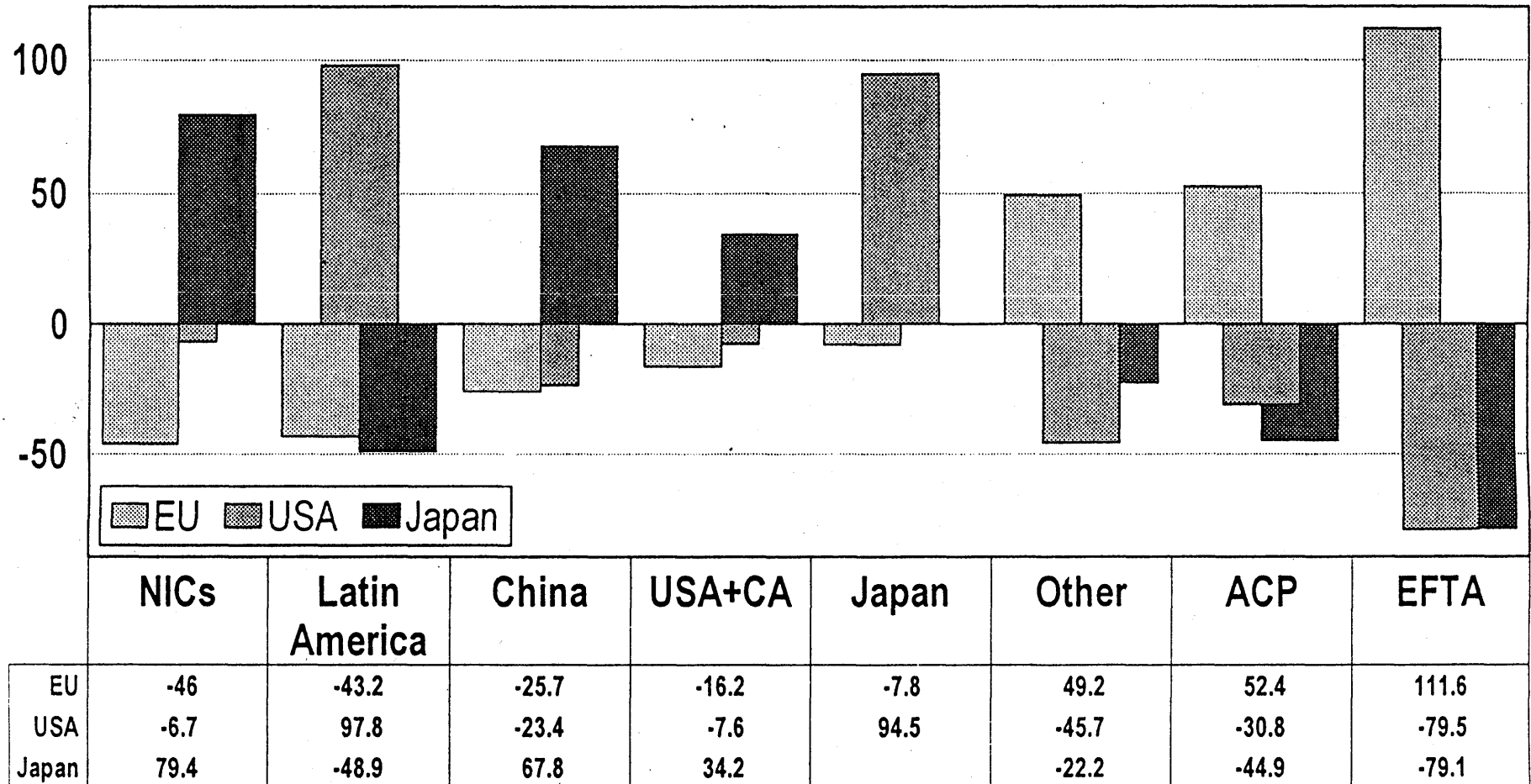
Moderate demand sectors = machinery, transport equipment, food, beverages and tobacco, paper and printing products, and rubber and plastics.

Weak demand sectors = metals, non-metallic minerals, metal products, textiles, clothing, leather and footwear, and other manufactured products.

Source: Eurostat, Commission services.

Figure 28: Specialisation of exports

geographical distribution of manufacturing exports (1992)

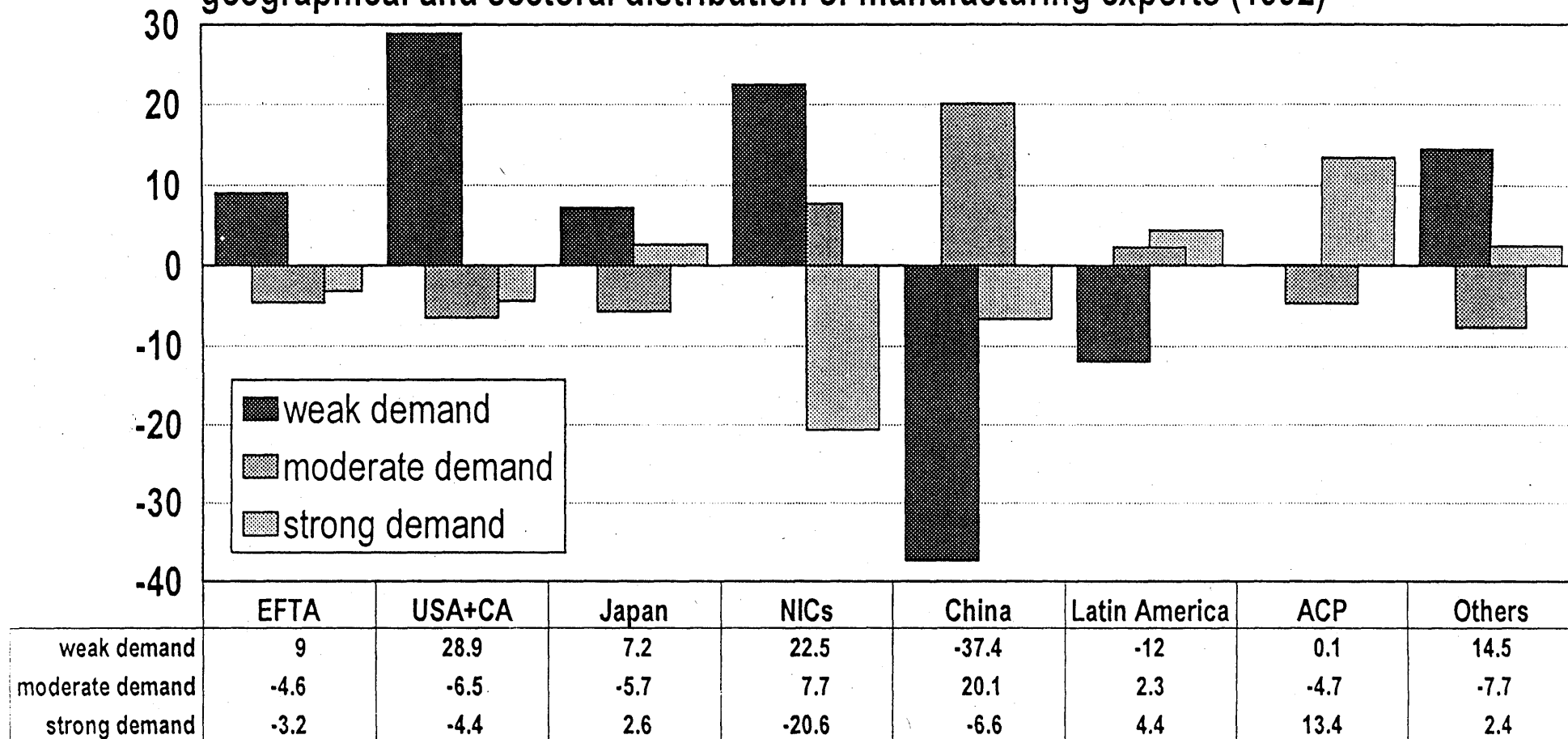


specialisation index = market share in a given sector compared to average market share of the TRIAD.

Source: Eurostat.

Figure 29: Specialisation of EU exports

geographical and sectoral distribution of manufacturing exports (1992)



Specialisation index = market share in a given sector compared to average market share of the TRIAD.

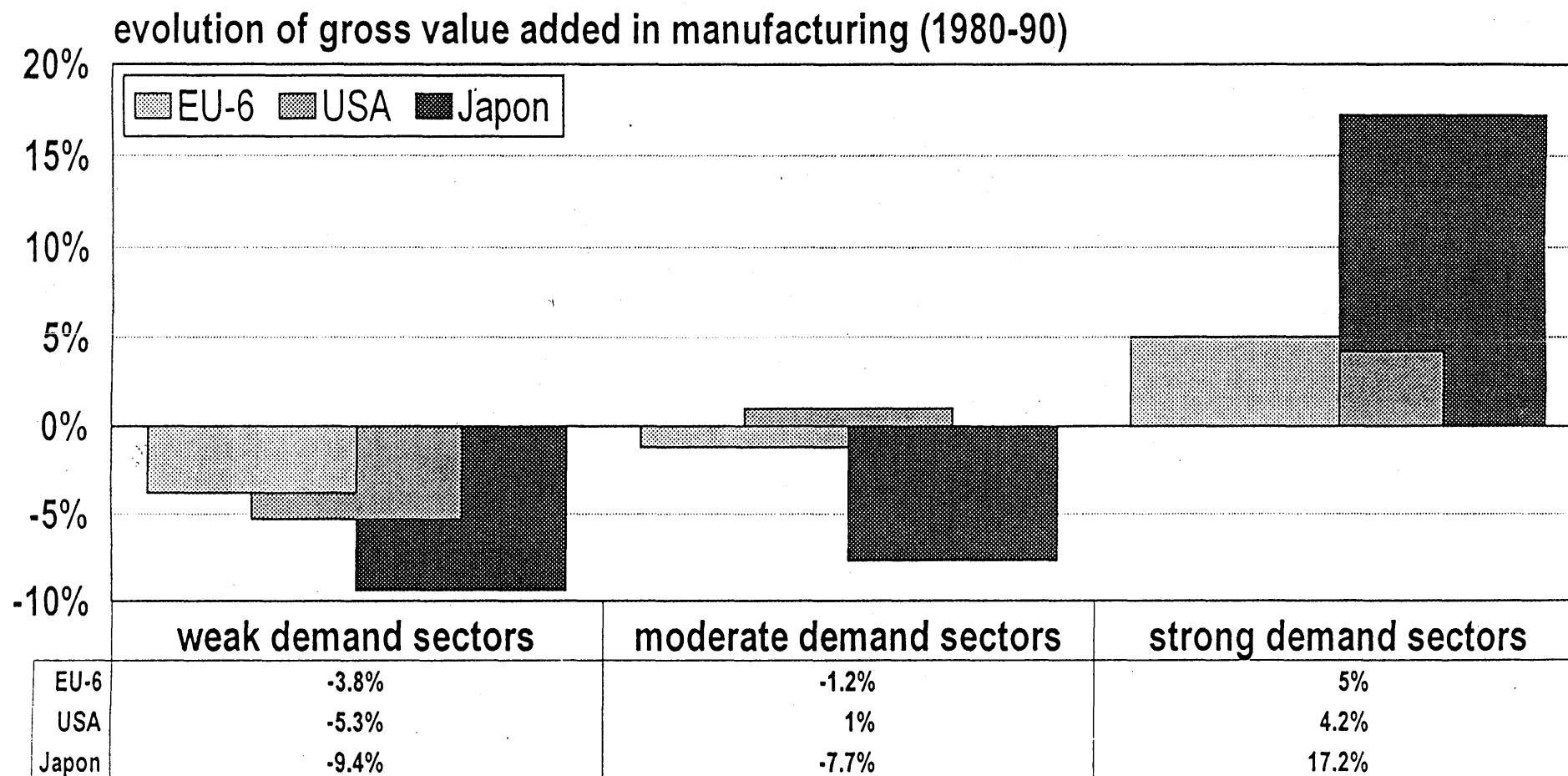
Strong demand sectors = chemicals, pharmaceuticals, EDP, precision and optical instruments and electrical goods.

Moderate demand sectors = machinery, transport equipment, food, beverages and tobacco, paper and printing products, and rubber and plastics.

Weak demand sectors = metals, non-metallic minerals, metal products, textiles, clothing, leather and footwear, and other manufactured products.

Source: Eurostat.

Figure 30: Sectoral specialisation of industry



Strong demand sectors = chemicals, pharmaceuticals, EDP, precision and optical instruments and electrical goods.

Moderate demand sectors = machinery, transport equipment, food, beverages and tobacco, paper and printing products, and rubber and plastics.

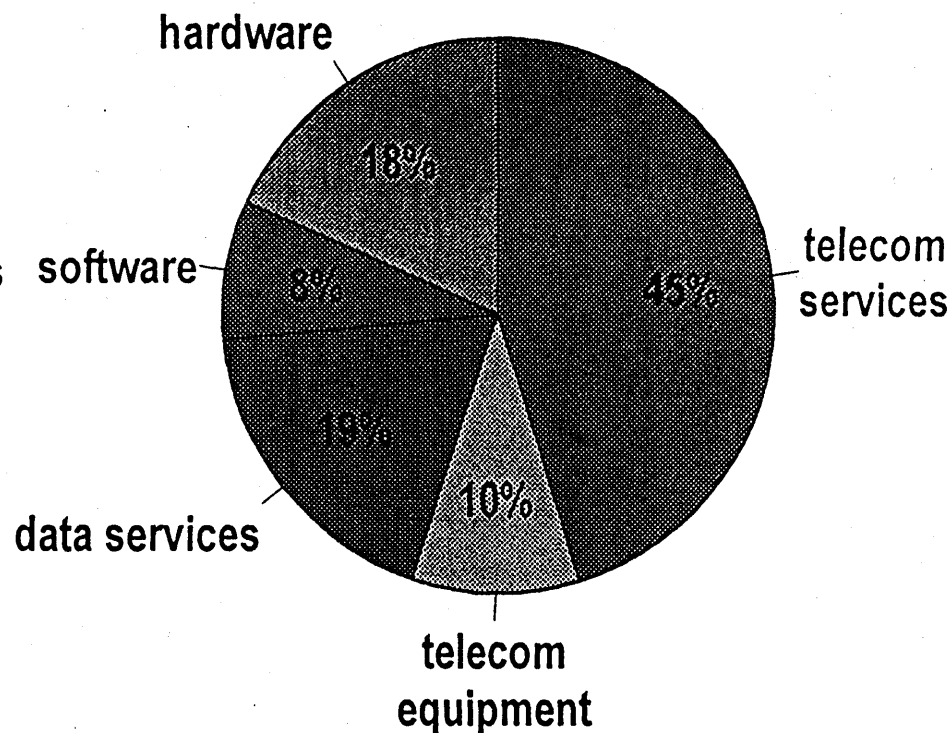
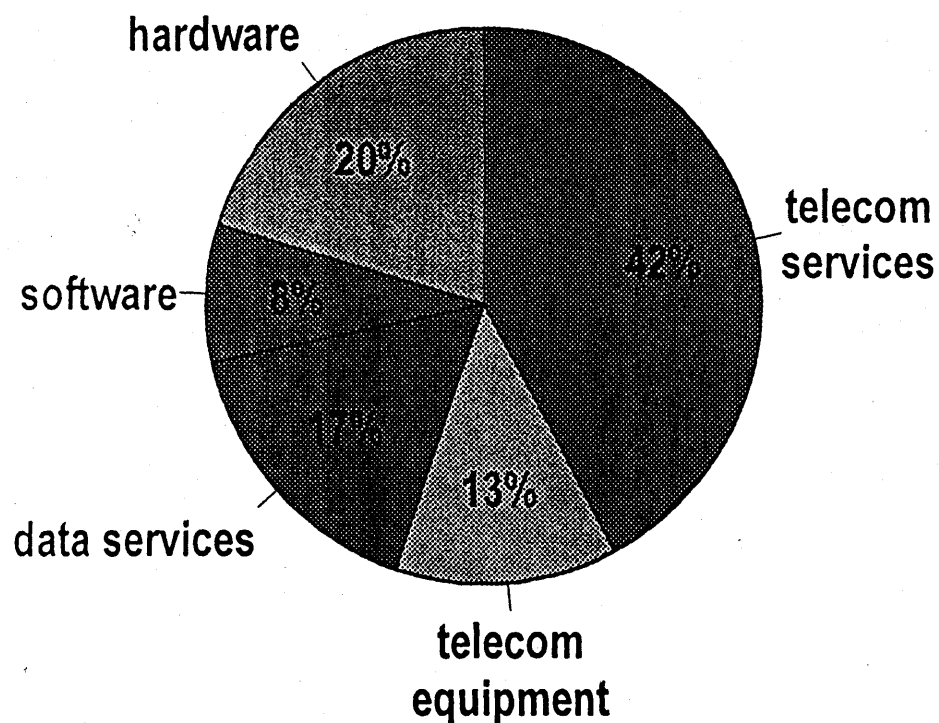
Weak demand sectors = metals, non-metallic minerals, metal products, textiles, clothing, leather and footwear, and other manufactured products.

Source: National accounts.

Figure 31: Data processing and telecom markets (1995)

world market = ECU 880 Bn

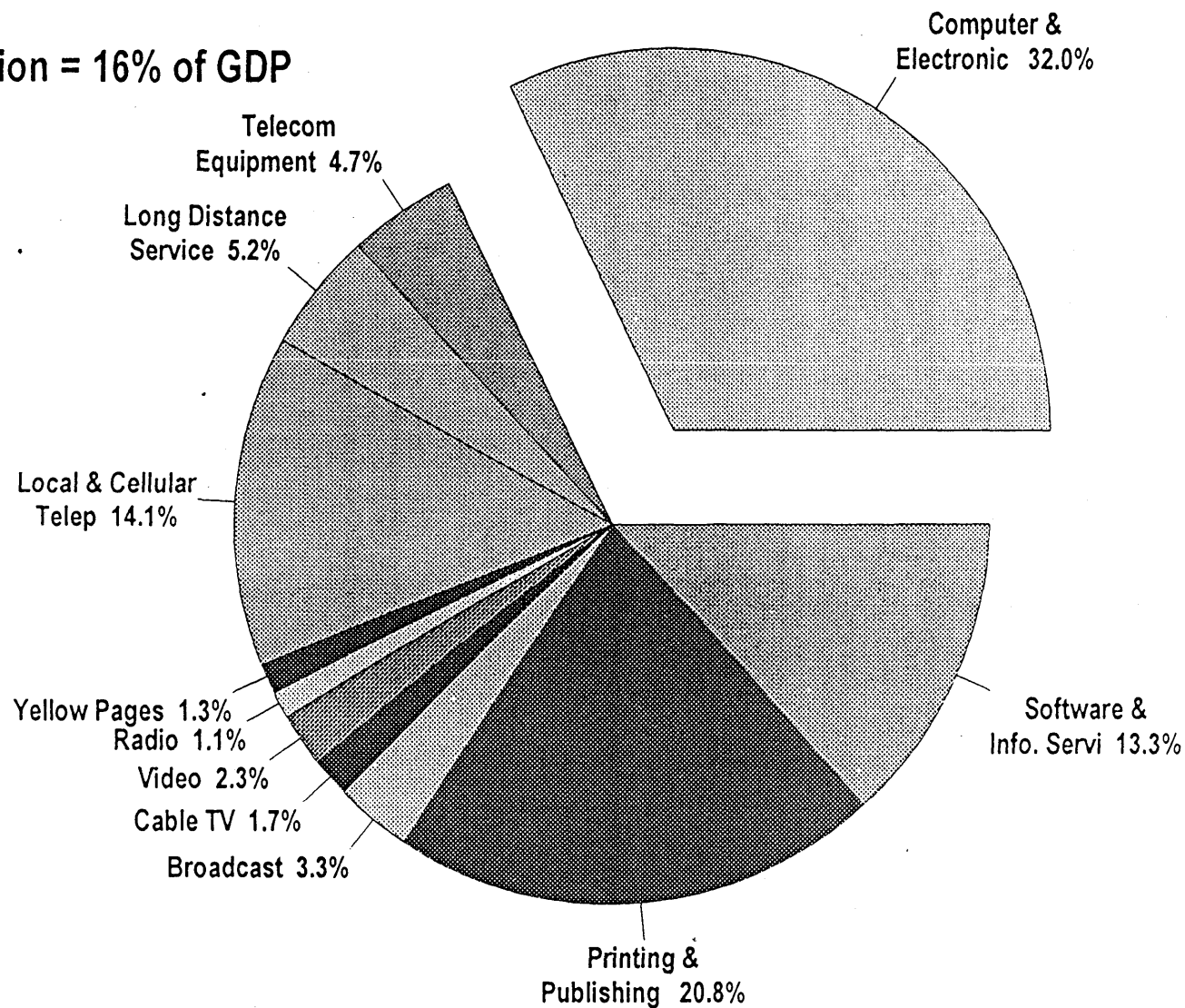
European market = ECU 290 Bn



Source: EITO 94.

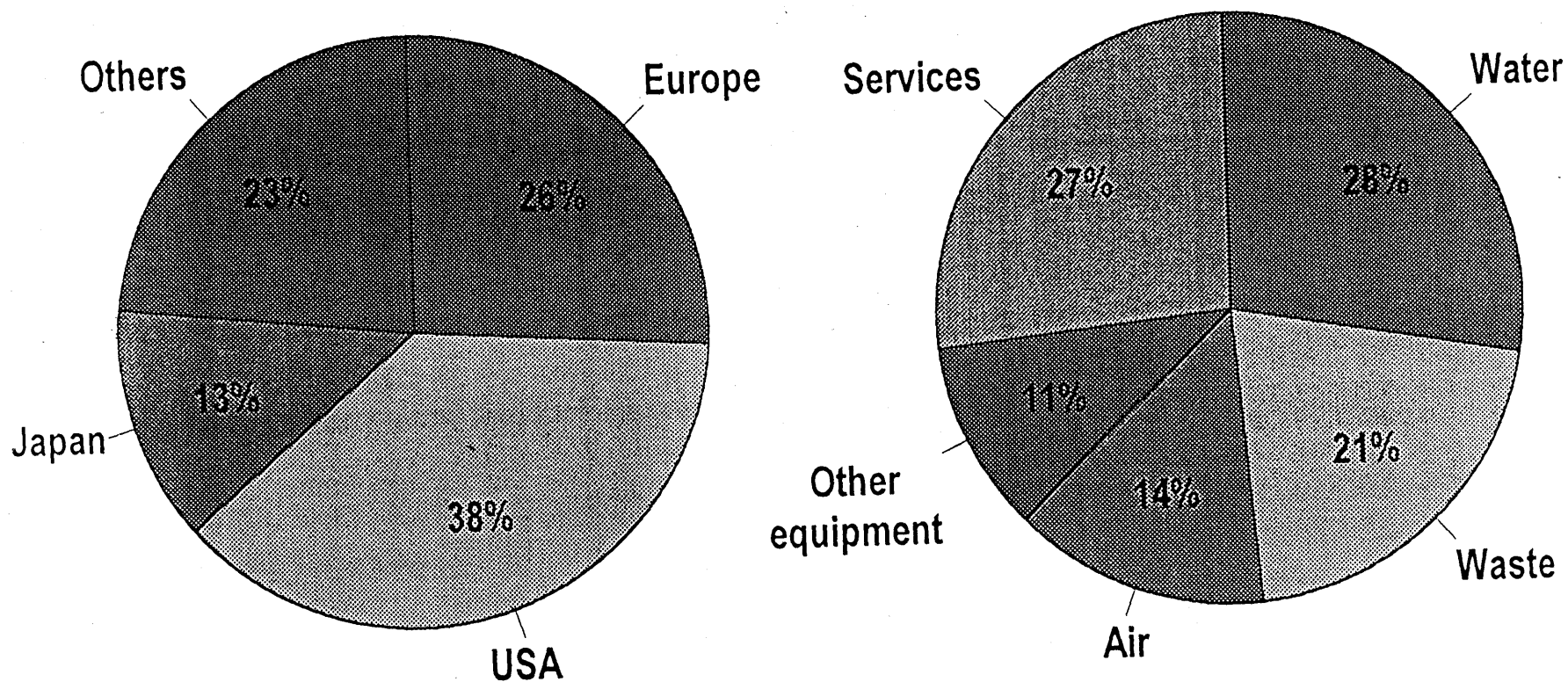
Figure 32: U.S. Information market

1995: \$995 Billion = 16% of GDP



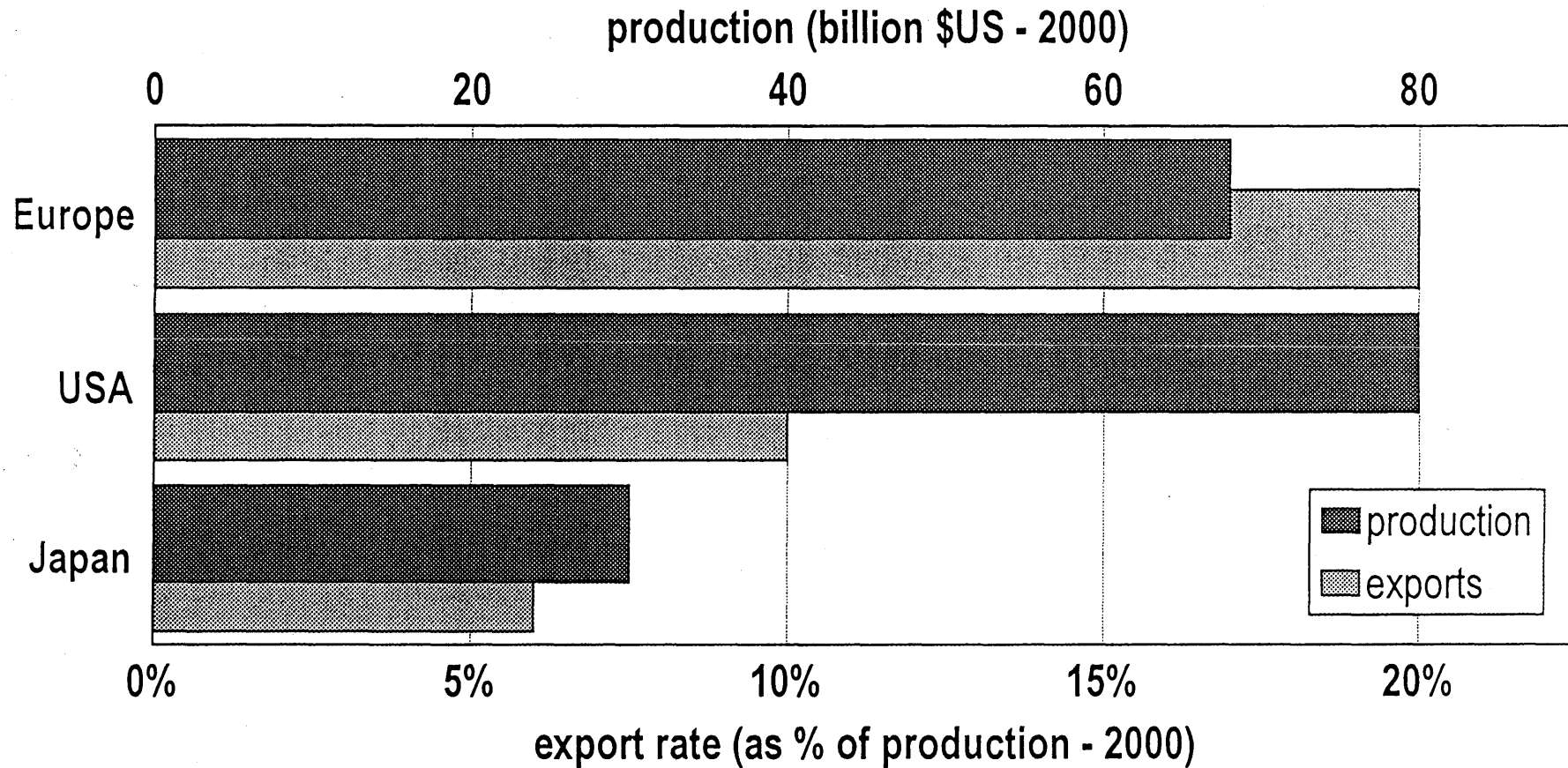
Source: Columbia Univ., CTIS - U.S. Industrial Outlook - BellSouth Corp. - NBI, Inc.

**Figure 33: Environment market
breakdown by region and market (2000)**



Source: OECD 1992.

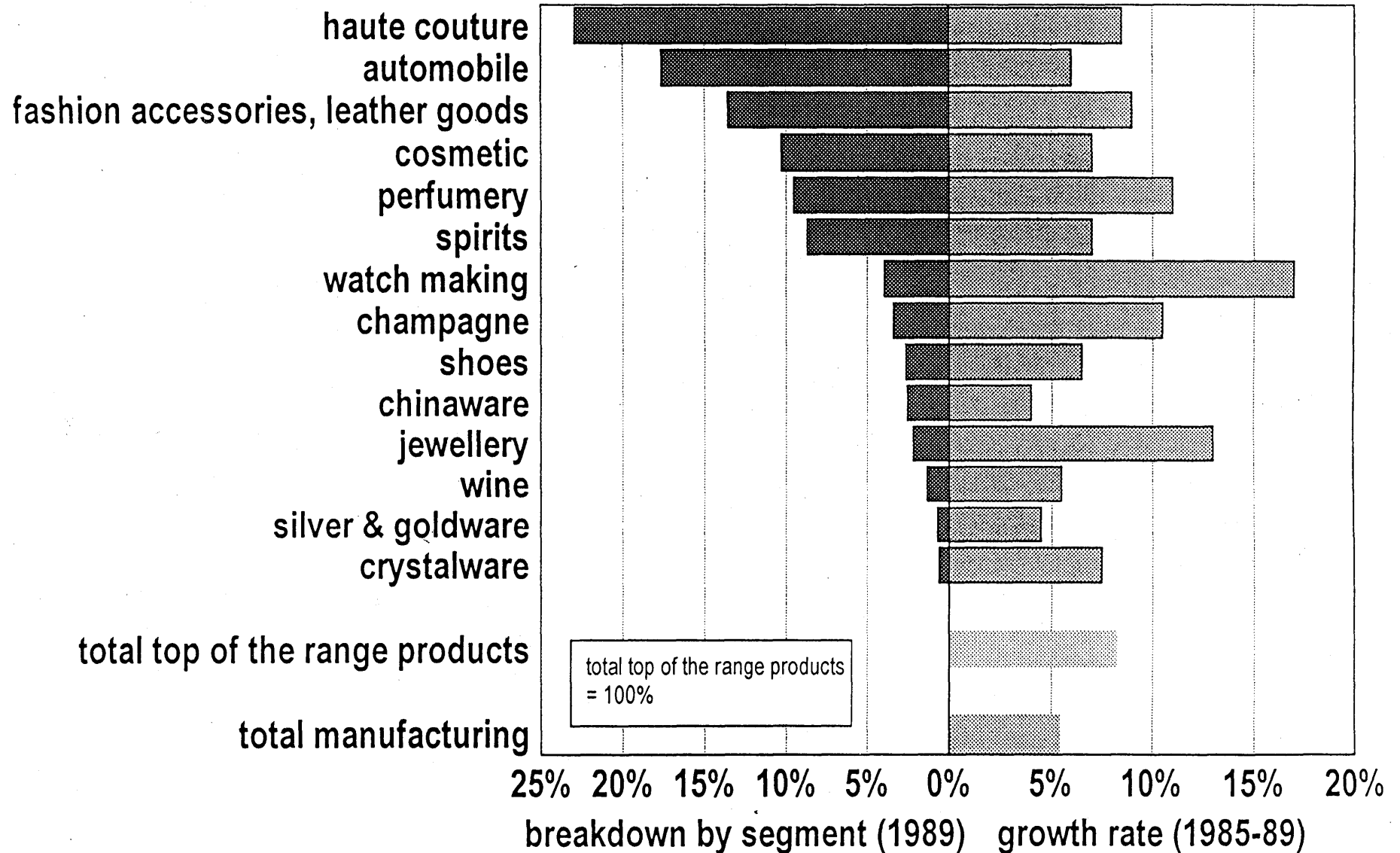
Figure 34: Environment industry



	Europe	USA	Japan
production	68	80	30
exports	20%	10%	6%

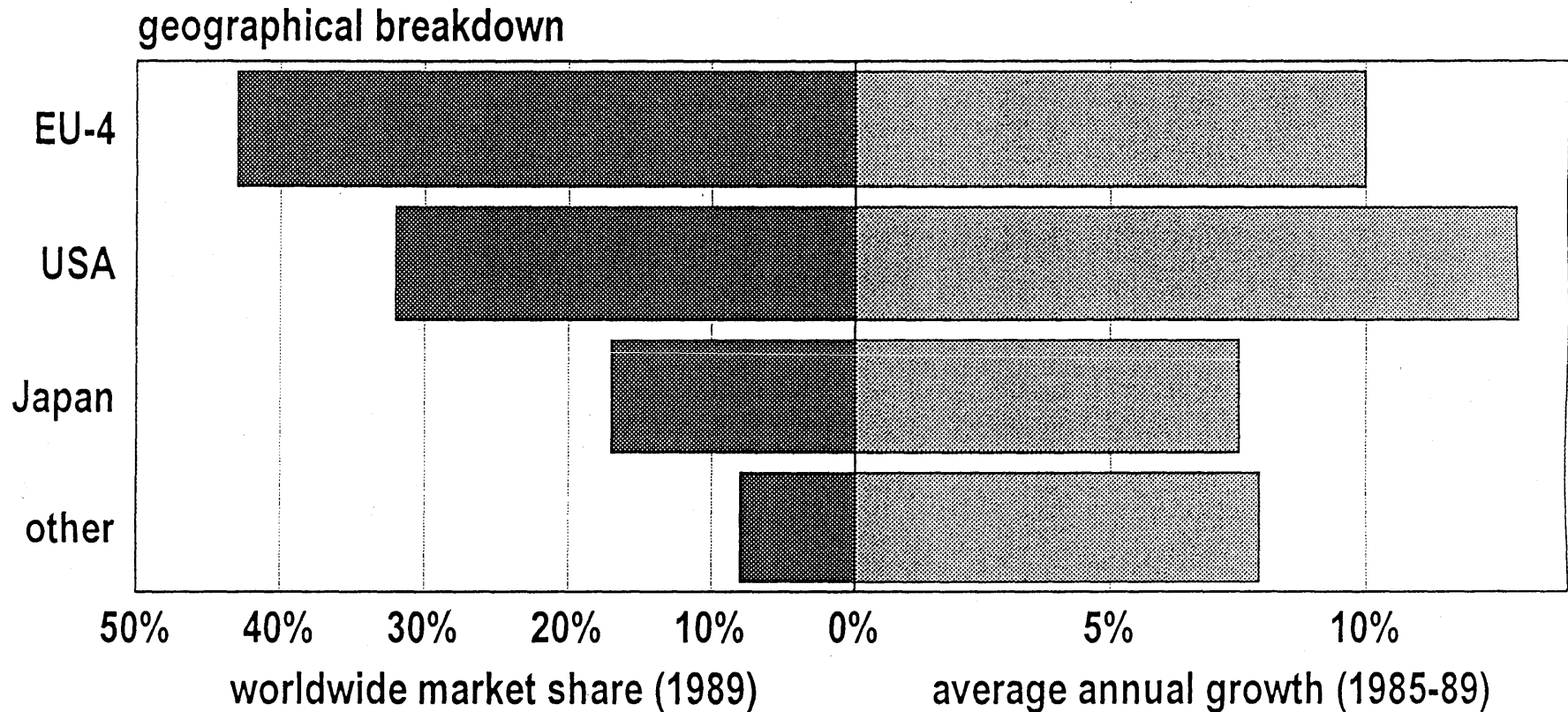
Source: OECD.

Figure 35: Top of the range products market



Source: McKinsey.

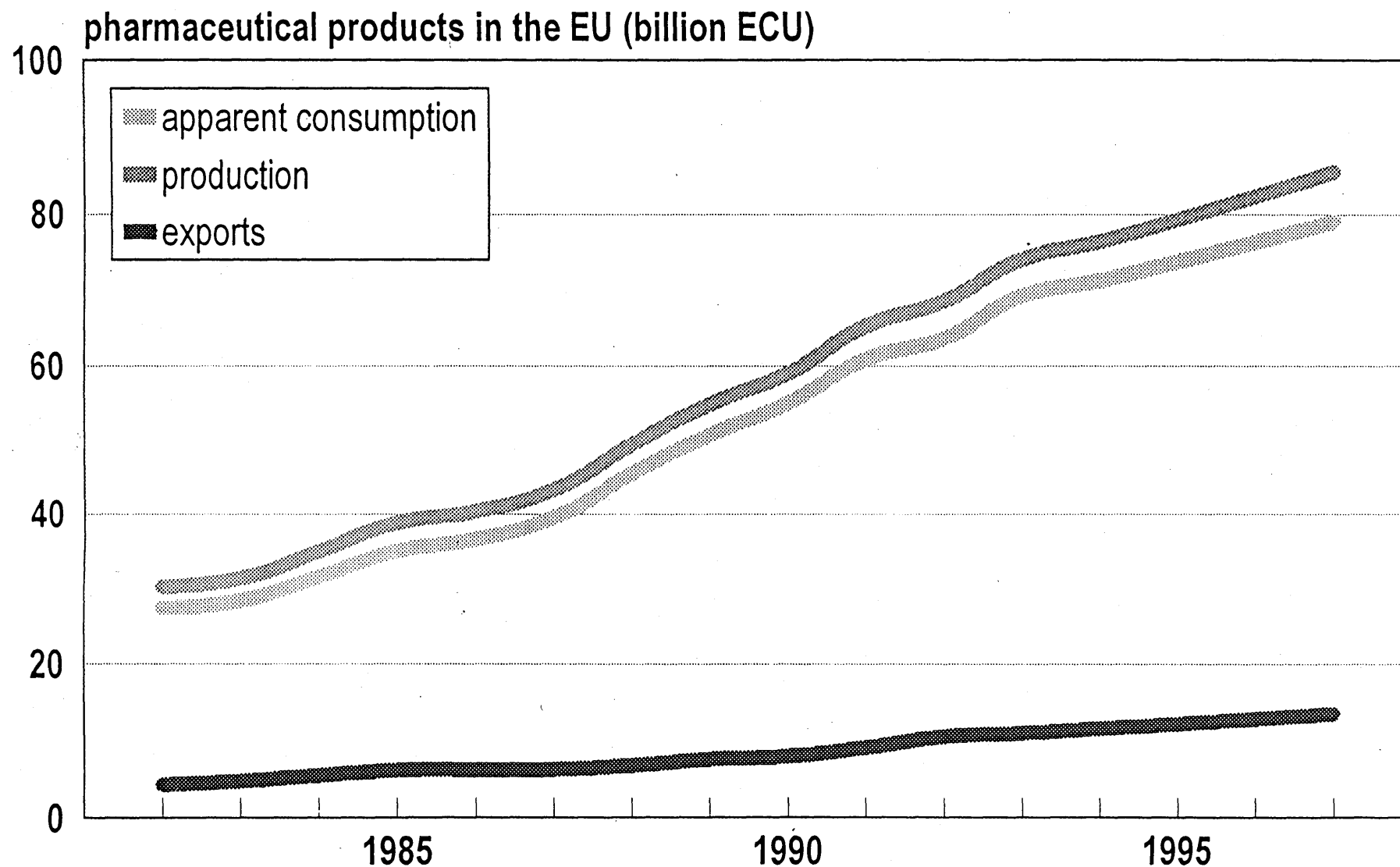
Figure 36: Top of the range products market



	EU-4	USA	Japan	other
market share (1989)	43%	32%	17%	8%
annual growth (1985-89)	10%	13%	7.5%	7.9%

Source: McKinsey.

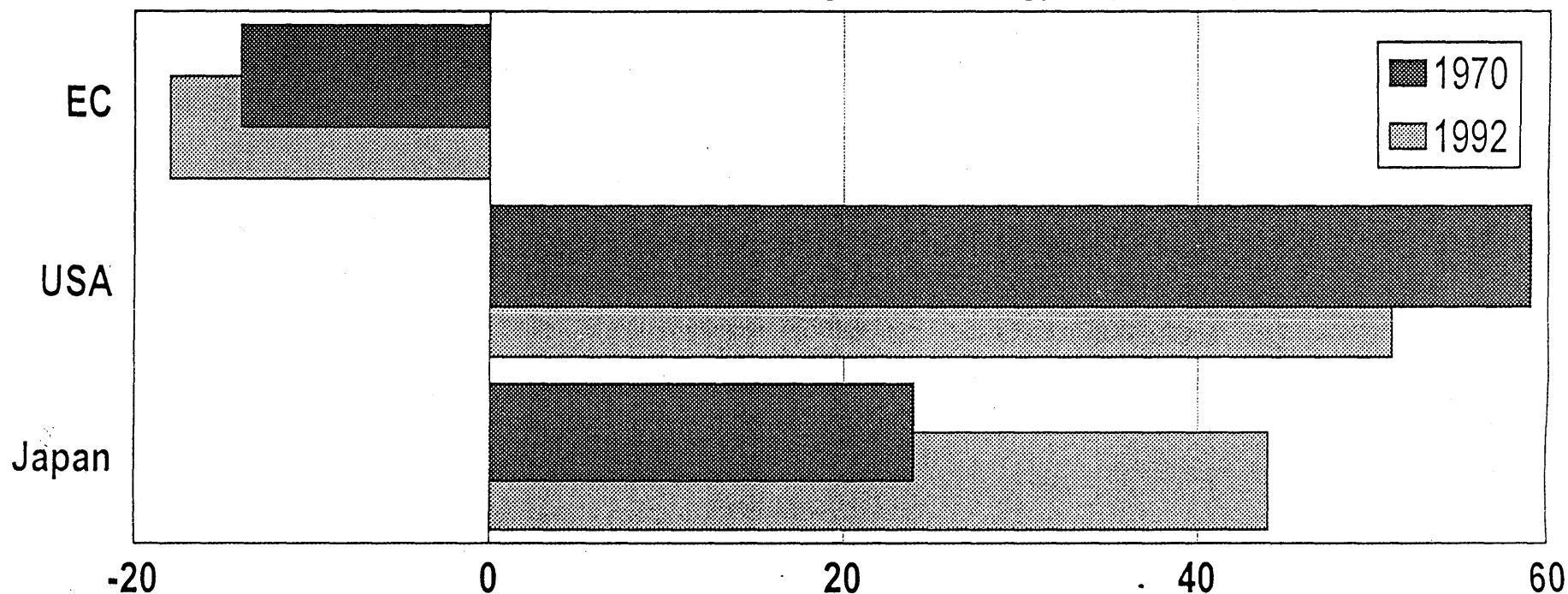
Figure 37: Health and biotechnology market



Source: Eurostat / DRI.

Figure 38: Specialisation in high tech industries

specialisation index = relative share of high technology exports (*)

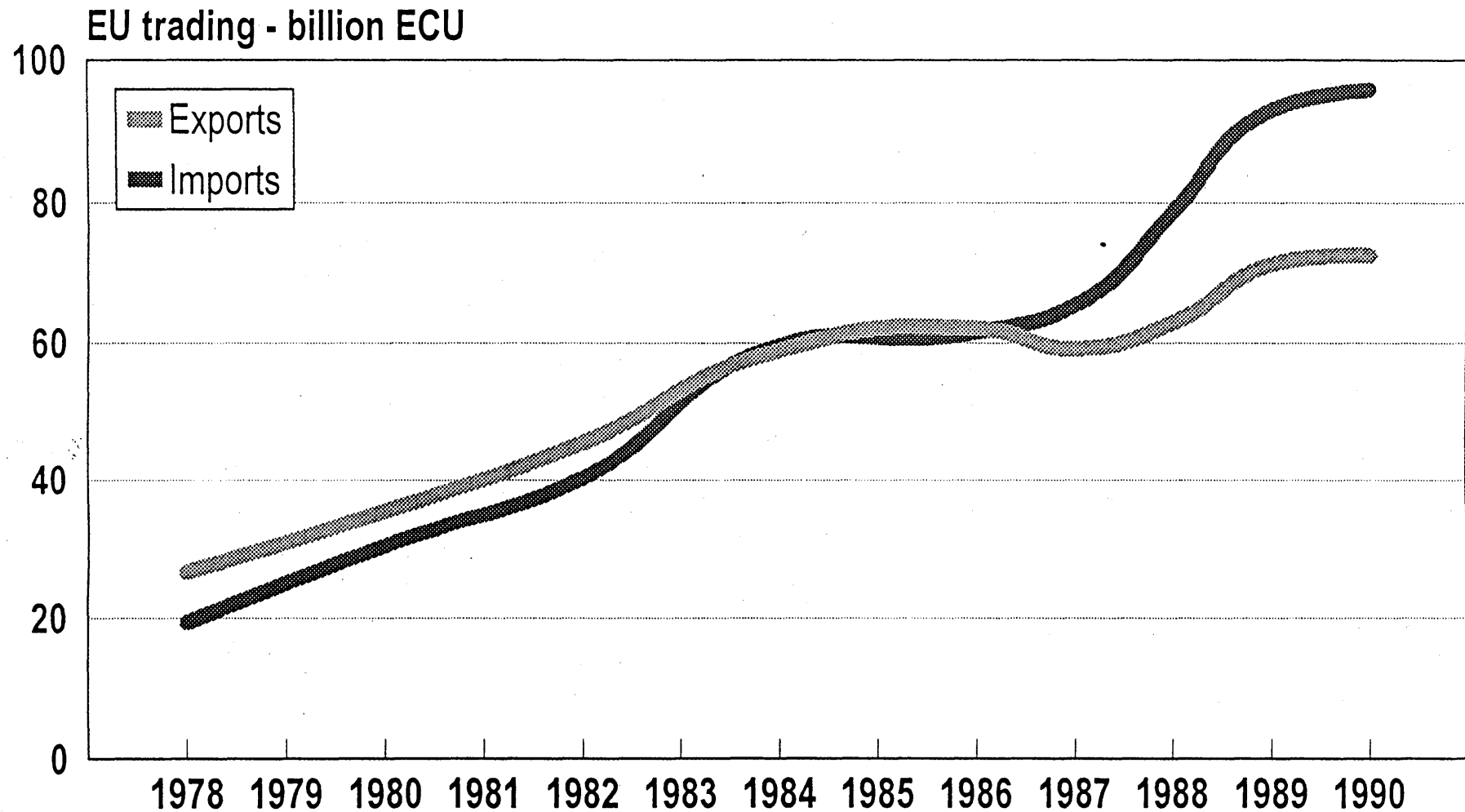


	EC	USA	Japan
1970	-14	59	24
1992	-18	51	44

(*) The definition of high technology products is related to the level of intensity of R & D (ratio R & D expenditures/production). High technology industries include aerospace, EDP, radio and telecom equipment, electrical machinery, pharmaceutical products and precision instruments.

Source: OECD.

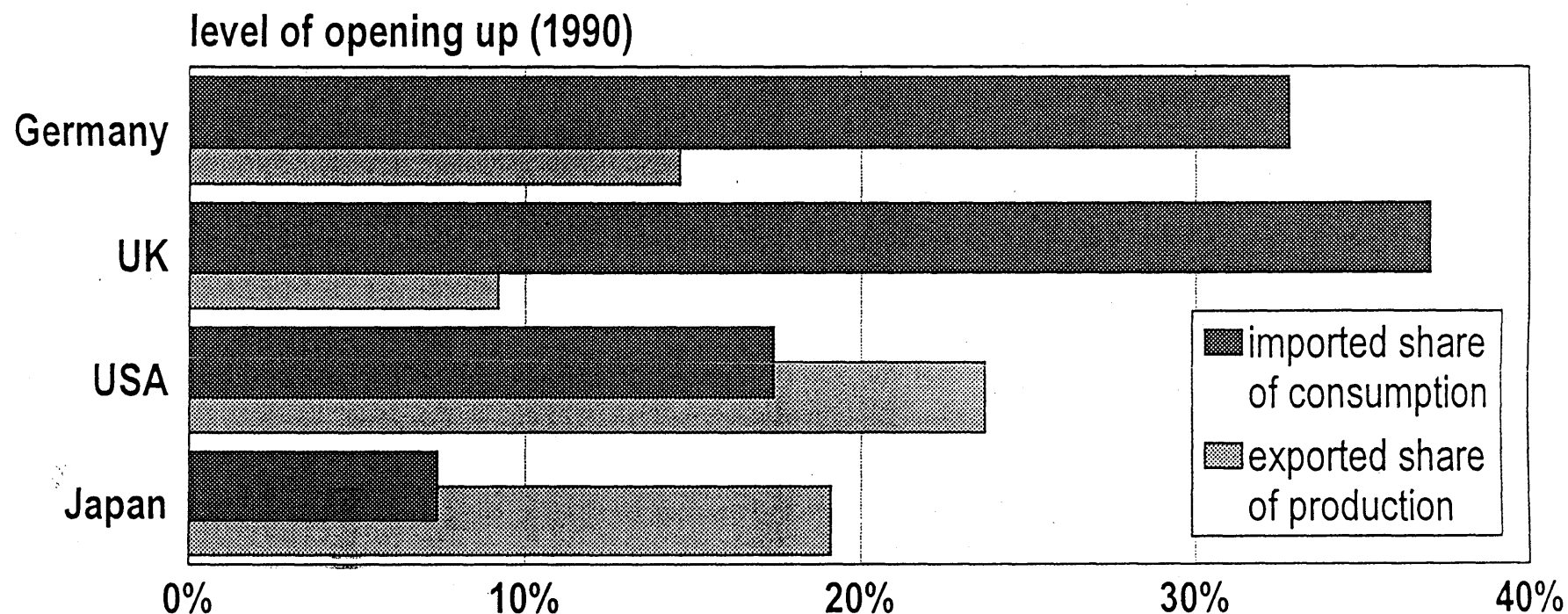
Figure 39: High technology products market (*)



(*) The definition of high technology products is related to the level of intensity of R & D (ratio R & D expenditures/production).

Source: Eurostat.

Figure 40: High technology products market (*)



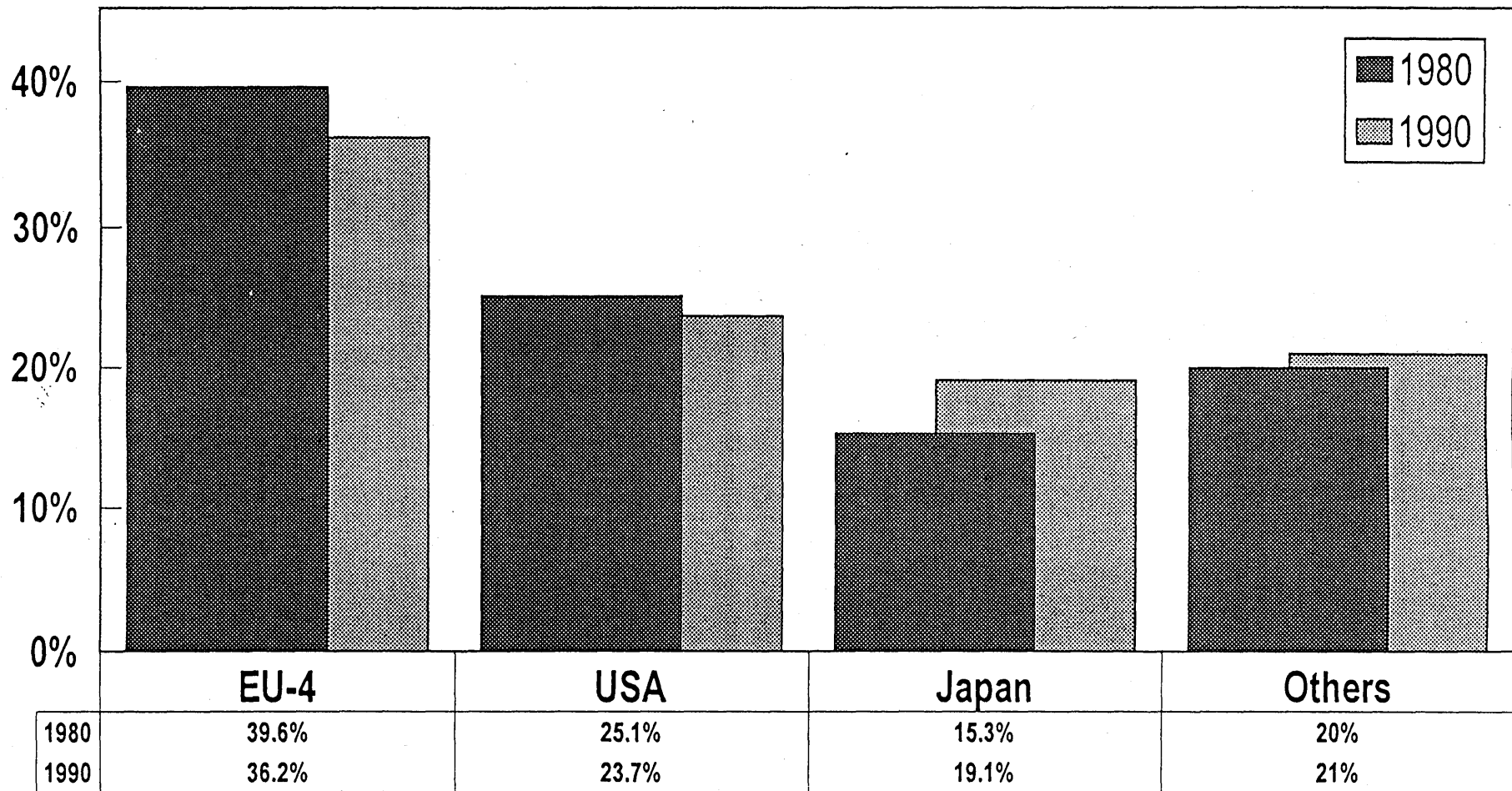
	Germany	UK	USA	Japan
imported share of consumption	32.8%	37%	17.4%	7.4%
exported share of production	14.6%	9.2%	23.7%	19.1%

(*) The definition of high technology products is related to the level of intensity of R & D (ratio R & D expenditures/production). High technology markets include aerospace, EDP, radio and telecom equipment, electrical machinery, pharmaceutical products and precision instruments.

Source: OECD.

Figure 41: High technology products market (*)

trade performance (relative share in world exports)



(*) The definition of high technology products is related to the level of intensity of R & D (ratio R & D expenditures/production). High technology markets include aerospace, EDP, radio and telecom equipment, electrical machinery, pharmaceutical products and precision instruments.

Source: OECD.

COMMUNICATION DE LA COMMISSION SUR UNE POLITIQUE DE COMPETITIVITE INDUSTRIELLE POUR L'UNION EUROPEENNE
--

FICHE FINANCIERE

po/fiche/TB

1. INTITULE DE L'ACTION

Politique de compétitivité industrielle pour l'Union Européenne

2. LIGNES BUDGETAIRES CONCERNEES:

Voir point 7.2 ci-dessous

3. BASES LEGALES

Traité sur l'Union Européenne, et en particulier ses articles 3 et 130, Titres XIII (Industrie), XV (Recherche et le développement technologique - 130f et ss), VIII (politique sociale et les mutations industrielles- article 123) et XII (réseaux transeuropéens).

4. Description de l'action

4.1. Objectifs spécifiques

- Renforcement de la compétitivité de l'industrie européenne
- Assurer la coordination des consultations mutuelles entre les Etats membres et les collectivités décentralisées

par des *mesures*

- ⇒ *horizontales* à travers une série de politiques communes (recherche, cohésion, formation professionnelle, réseaux, commerce extérieur)
- ⇒ *spécifiques* pour améliorer l'adaptation de l'industrie aux changements structurels, pour encourager un environnement favorable à l'initiative, au développement et à la coopération entre les entreprises pour favoriser une meilleure exploitation du potentiel industriel des politiques de l'innovation, de recherche et de développement technologique

4.2 Durée:

Les actions proposées dans la communication s'inscrivent dans le cadre de la politique industrielle suivie de façon continue.

4.3 Population visée par l'action:

Etats membres, autorités régionales et locales, entreprises, etc.

5. CLASSIFICATION DE LA DEPENSE/RECETTES

5.1 DNO

5.2 CD

5.3 Type de recettes visées:

Sans objet.

6. TYPE DE LA DEPENSE/RECETTE

Les modes d'intervention sont prévus selon les modalités propres à chaque mesure visée au point 7.2.

7. INCIDENCE FINANCIERE

7.1 Mode de calcul du coût total de l'action:

La présente communication et les actions y prévues ne comportent pas d'incidence budgétaire nouvelle.

7.2 Ventilation par éléments de l'action:

La présente communication ne comporte pas d'incidences budgétaires supplémentaires et s'inscrit dans le cadre des perspectives financières 1993-1999.

7.3 Dépenses opérationnelles d'études, de réunions d'experts, etc.

Sans objet

7.4 Echancier indicatif des crédits d'engagement

Sans objet.

8. ELEMENTS D'ANALYSE COÛT-EFFICACITE

8.1 Objectifs spécifiques quantifiables, population visée:

Le renforcement de la compétitivité industrielle nécessitera une coordination accrue à la fois à travers une série de politiques communes, et notamment la recherche, cohésion, formation professionnelle, les réseaux, le commerce extérieur, qu'en intensifiant les consultations mutuelles entre les Etats membres. Les priorités d'actions, telles qu'également déjà identifiées dans le Livre Blanc sur la Croissance, Compétitivité et Emploi, viseront la promotion de l'investissement immatériel, le développement de la coopération industrielle, l'assurance d'une concurrence équitable et la modernisation de l'intervention publique.

8.2 Justification de l'action

L'industrie européenne est engagée dans un effort de restructuration et d'innovation sans précédent pour améliorer sa compétitivité sur le marché mondial. Ces efforts doivent notamment permettre de faire face à des changements du contexte international (marqués par les bouleversements géopolitiques, la conclusion de l'Uruguay Round) ainsi qu'à une concurrence internationale croissante dont les contraintes sociales, réglementaires ou fiscales sont souvent moins lourdes, à une récession économique, à un développement rapide de nouvelles innovations technologiques de plus en plus combinées entre elles (informatique, biotechnologie, nouveaux matériaux) qui fait que l'investissement immatériel (recherche, brevet, formation, logiciel, etc.) croît plus vite que l'investissement physique, et à une insuffisance de grands réseaux européens pour tirer tous les bénéfices de la révolution en cours des télécommunications et de l'information.

- Coût:

Sans objet

- Effets dérivés

8.3 Evaluation

Une évaluation régulière est prévue selon les modalités propres à chaque mesure visée au point 7.2.

En outre, la Commission doit présenter, à partir de 1994, un rapport annuel sur la compétitivité au Conseil.

9. DEPENSES ADMINISTRATIVES

Les actions prévues dans la communication s'inscrivent dans le cadre de plusieurs politiques communes et font l'objet de grandes lignes énumérées sous le point 7.2 sans comporter d'incidences budgétaires supplémentaires. Néanmoins, il est probable que le développement de certaines actions, et notamment le rôle croissant de coordination par l'Union européenne tel que défini dans le Titre XIII du Traité sur l'Union européenne pourrait générer des demandes d'augmentation des effectifs. A ce stade, toutefois, et avant d'analyser les besoins en détail, le cas échéant avec les Etats membres, aucune estimation concrète ne s'avère possible.

ISSN 0254-1491

COM(94) 319 final

DOCUMENTS

FR

01 13 10

N° de catalogue : CB-CO-94-417-FR-C

ISBN 92-77-80658-3
